



Direction territoriale de Guyane

Programme régional de mise en valeur forestière

PÉRIODE 2021 – 2025

© Aurélie CUVELIER

Les inventaires de ressources, aménagements et travaux de desserte forestière prévus dans le PRMV bénéficient d'une aide financière de l'Europe (FEADER), de l'Etat et du CNES.



Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) :
l'Europe investit dans les zones rurales

SOMMAIRE

Rappels : la forêt guyanaise, sa gestion, son exploitation	5
OBJECTIFS DU PRFB ET MOBILISATION DES BOIS	6
Programme régional de la forêt et du bois Guyane	6
Exploitation du bois d'œuvre	6
Développement de la filière biomasse et autres projets	7
LES FORETS AMENAGEES EN GUYANE	8
Le domaine forestier permanent.....	8
Les autres forêts domaniales	9
L'aménagement forestier	10
Elaboration du PRMV, document fonctionnel liant aménagement et exploitation forestière	11
DESCRIPTION ET ELABORATION DU DOCUMENT	12
Apports du document	12
Méthodologie d'élaboration	13
Présentation des massifs forestiers concernés	15
BILAN ET PERSPECTIVES	17
Bilan global des cinq dernières années.....	17
Perspectives pour les années à venir	17
PRMV 2021 – 2025	19
DOCUMENTS DE GESTION DURABLE	20
Aménagements forestiers	20
Plans de gestion de réserves biologiques	21
Plans de gestion des forêts aménagées hors DFP	22
INVESTISSEMENT TRANSVERSAL : LE LIDAR AERIEN	26
INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR	29
Bassin d'approvisionnement RN1 – Saint-Laurent.....	30
Bassin d'approvisionnement Montagne de Fer	42
Bassin d'approvisionnement Counamama	54
Bassin d'approvisionnement Bélizon	66
Bassin d'approvisionnement Mataroni.....	78
Bassin d'approvisionnement Armontabo	90
Bassin d'approvisionnement RN2 – Saint-Georges	102
BILAN GENERAL.....	114

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Situation générale du DFP.....	8
Figure 2 - Schéma de l'emboîtement des unités de gestion forestières	9
Figure 3 - Localisation des différents secteurs forestiers concernés	15
Figure 4 - Comparaison SRTM - LiDAR aérien au niveau des MNT produits.....	26
Figure 5 - Parcelle avec des hauteurs moyennes de canopée	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Comparaison aménagement forestier / PRMV.....	12
Tableau 2 - Méthodes d'estimation des volumes disponibles.....	14
Tableau 3 - Surfaces et volumes présumés des différents secteurs forestiers concernés.....	15
Tableau 4 - Bilan des cinq dernières années	17
Tableau 5 - Forêts aménagées	20
Tableau 6 - Forêts en cours d'aménagement	20
Tableau 7 - Programme d'aménagement des forêts non aménagées	21
Tableau 8 - Programme de rédaction des plans de gestion des réserves biologiques.....	22
Tableau 9 - Programme d'élaboration des plans de gestion des forêts hors-DFP.....	22
Tableau 10 - Prévision des surfaces et des dépenses en LiDAR aérien pour le PRMV 2020 - 2024.....	27
Tableau 11 - Bilan général du PRMV 2021 - 2025.....	114

Ce document est un programme théorique couvrant une période de cinq ans et révisé et ajusté tous les ans au premier trimestre de la première année de programmation.

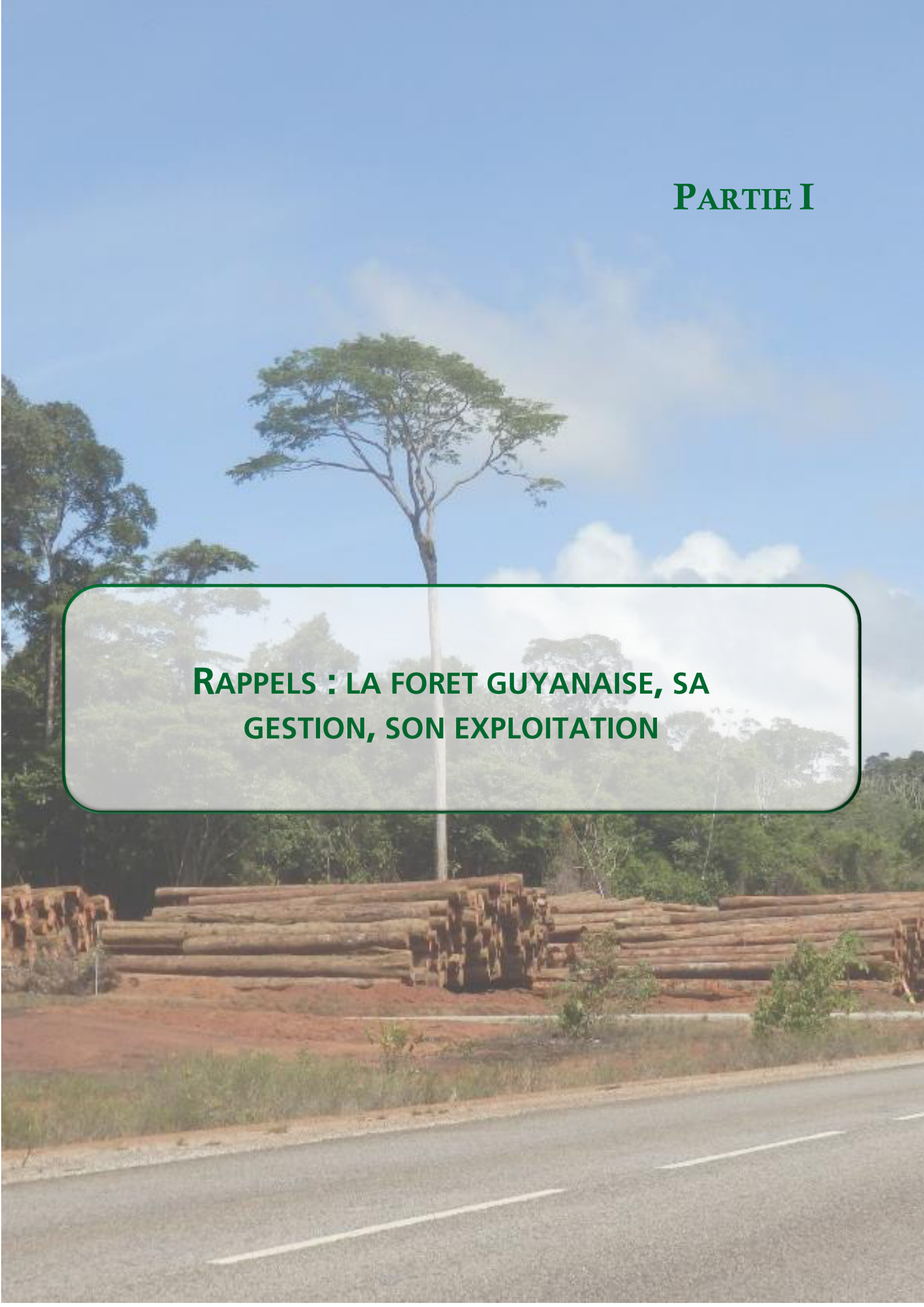
Il n'est pas ajusté en cours d'année et n'empêche pas des changements ponctuels de programmation. Son rôle est de fournir une vision à moyen terme de la mobilisation des bois en Guyane au sein des forêts dont le gestionnaire est l'ONF.

La gestion courante de cette mobilisation des bois est assurée par les unités territoriales (UT) de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni, en lien avec les autres services de la direction territoriale de l'ONF en Guyane (service bois et gestion durable, unité de production travaux (UP, en charge des inventaires de désignation). Les personnels des UT peuvent ainsi réarranger l'ordre des parcelles à exploiter ou à désigner en fonction des événements survenant au cours de l'année : aléa météorologique ou budgétaire, brusque variation de la demande client... Le programme est alors actualisé l'année suivante, au sein du programme régional de mise en valeur forestière (PRMV) qui succède au présent PRMV.

Contact PRMV : Aurélie CUVELIER, *responsable aménagement forestier*, aurelie.cuvelier@onf.fr

PARTIE I

RAPPELS : LA FORET GUYANAISE, SA GESTION, SON EXPLOITATION



Programme régional de la forêt et du bois Guyane

[Le PRFB Guyane](#), élaboré entre 2018 et 2020, a été approuvé par arrêté ministériel le 29 septembre 2020. Les objectifs de ce document-cadre, qui fixe les grandes orientations de gestion pour la filière forêt-bois pour les dix ans à venir, sont donc dès à présent intégrés au PRMV.

Un des objectifs (objectif 1.2) qui concerne directement le PRMV est l'augmentation de la récolte de bois d'œuvre à échéance 2030, passant d'un volume moyen annuel de 70 000 m³ grume environ, à 210 000 m³. Ce volume bois d'œuvre objectif a été proposé par Interprobois en fonction des estimations de la demande et des projections de besoins pour les années à venir.

Un autre objectif (objectif 2.1) du PRFB est la concrétisation des projets de centrales-biomasse permettant de valoriser, entre autres sources, les connexes d'exploitation : bois d'emprises des cloisonnements et pistes, dégâts secondaires provoqués par l'abattage des arbres à vocation bois d'œuvre, purges... Cet objectif est également traduit dans le PRMV.

Ces lignes directrices du PRFB sont suivies par le PRMV et déclinées sur le court terme en tentant de dresser une trajectoire d'évolution réaliste intégrant les limites des moyens de financement, les capacités maximales de mobilisation des bois des ETF, les demandes effectives de bois par les scieries.

Exploitation du bois d'œuvre

Afin de garantir une exploitation en cohérence avec les principes de gestion durable de la forêt guyanaise, [une charte de l'exploitation à faible impact \(EFI\)](#) a été signée en 2010, et actualisée en 2016, par les principaux acteurs de la filière bois. Elle constitue, désormais, une exigence minimale pour travailler dans le DFP. Les exploitations nécessitent des opérateurs, notamment bûcherons, formés aux techniques d'abattage contrôlé en milieu équatorial et un matériel adapté à chaque étape de l'exploitation : bulldozer équipé d'un treuil, skidder et également pelle hydraulique équipée d'un grappin tronçonneur, mais aussi manipulation et emploi de GPS. Les réseaux de débardage, permettant de tirer les bois hors de la parcelle jusqu'aux pistes forestières, sont implantés et utilisés de façon à minimiser les impacts sur les sols et sur les cours d'eau. La certification PEFC, obtenue en 2012 et conservée depuis, garantit également la gestion durable des forêts domaniales du DFP.

La ressource est ainsi mise à disposition pour répondre à la demande de la filière, tout en garantissant une durabilité de ces modalités d'exploitation et une bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Les trois quarts des coupes sont vendues sur pied à la mesure. S'agissant du quart restant, l'ONF reste maître d'ouvrage et les coupes sont directement exploitées en régie par un prestataire. La vente de bois aux scieurs est alors faite sous la forme de bois façonnés. L'ONF assure par ailleurs la gestion technique et administrative liée aux coupes et aux travaux d'investissement et d'entretien.

Chaque vente est précédée d'un inventaire parcellaire (désignation) et fait l'objet d'un suivi d'exploitation. Une étude de la desserte est réalisée en amont car la mobilisation de la ressource potentielle en bois exploitables ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où les parcelles forestières sont accessibles par une desserte routière. Ainsi, l'approvisionnement régulier de la filière bois dépend de la capacité à pouvoir créer cette desserte un à deux ans avant la mise en exploitation des coupes.

La rotation, temps de passage entre deux coupes, est actuellement fixée à 65 ans, et le taux de prélèvement moyen optimal est de l'ordre de 20 à 30 m³/ha exploités. La perturbation opérée par l'exploitation est ainsi fortement limitée en intensité et en durée de façon à garantir le renouvellement et le retour à l'état d'équilibre de l'écosystème forestier guyanais.

Ces opérations coûteuses sont réalisées avec l'aide de l'Etat et de l'Union Européenne (subventions FEADER et aides aux surcoûts).

Développement de la filière biomasse et autres projets

Deux nouvelles centrales énergétiques basées sur la biomasse ont vu le jour en 2020, à Cacao et à Saint-Georges. D'autres projets de centrales ont été validés dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), à Montsinéry et Kourou. L'approvisionnement de ces centrales bois-énergie s'appuie sur une triple origine :

- 📍 La défriche agricole ;
- 📍 Les rémanents d'origine forestière, issus de l'exploitation du bois d'œuvre (connexe d'exploitation, emprises des pistes) et de sa transformation (connexe de scierie) ;
- 📍 Les cultures énergétiques.

La mobilisation de la défriche agricole et les cultures énergétiques sont encore peu développées. La mise en production des deux premières centrales biomasses va solliciter à court terme la mobilisation d'environ 60 000 t/an d'origine forestière.

La mobilisation du bois énergie (BE) d'origine forestière à l'avantage de mobiliser des interlocuteurs bien identifiés, d'une bonne connaissance (quantité et localisation) de la ressource annuelle disponible, et d'un itinéraire technique déjà éprouvé par le résultat de chantiers pilotes. Son principal « point faible » réside dans l'éloignement de la ressource qui ira croissant et est bien au-delà de la distance optimale de la ressource à la centrale.

Le schéma de mobilisation de cette ressource consiste en la valorisation d'une tonne de bois énergie par m³ de bois d'œuvre exploité suivant les modalités introduites dans la charte d'exploitation à faible impact dans sa version 2016. Le rythme d'approvisionnement en BE d'origine forestière reste donc conditionné par le rythme d'exploitation du bois d'œuvre.

L'exploitation à venir des bois immergés du lac de Petit Saut permettra la mobilisation de BE supplémentaire. Cette source d'approvisionnement n'est pas intégrée au PRMV 2021 – 2025.

LES FORETS AMENAGEES EN GUYANE

En Guyane, les forêts gérées par l'ONF sont uniquement domaniales. Aucune collectivité n'a entrepris de démarche en vue de bénéficier du régime forestier au sein des forêts concernées par leur domaine communal depuis la mise en place du Code Forestier pour la Guyane.

Le domaine forestier permanent

Le domaine forestier permanent (DFP) est né de la loi forestière de 2005. Cet ensemble couvre 2,4 millions d'hectares et ses limites ont été définies en tenant compte, notamment au nord, des perspectives de développement. La loi forestière y est effective depuis la signature des décrets d'application suivants :

- 📍 N°2008-667 du 2 juillet 2008 délimitant les terrains à boisier et forêts de l'État en Guyane relevant du régime forestier ;
- 📍 N°2008-1180 du 14 novembre 2008 portant actualisation et adaptation du droit domanial, du droit foncier et droit forestier applicables en Guyane.

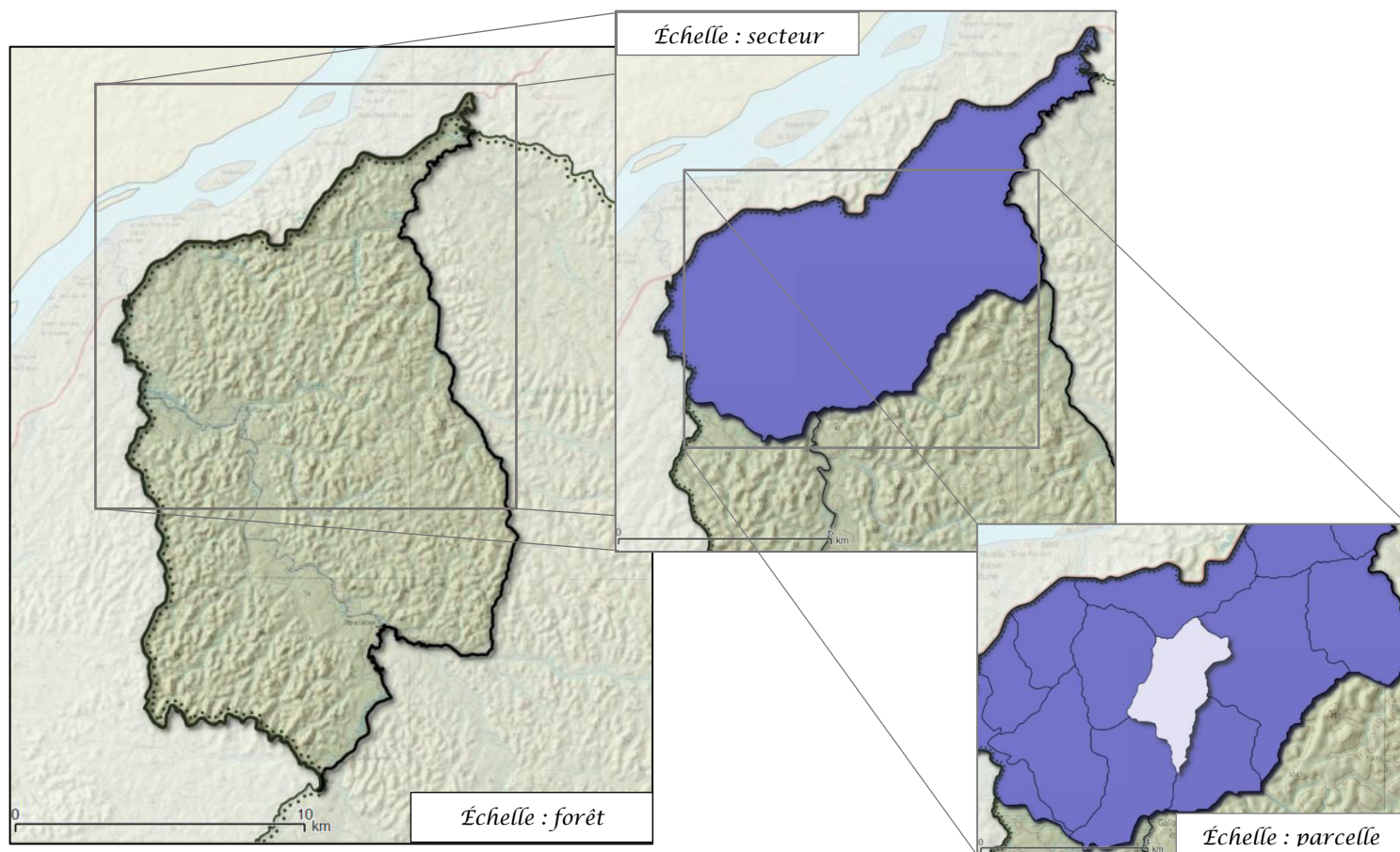


Figure 1 - Situation générale du DFP

Toutes les opérations envisagées sur le DFP doivent être compatibles avec la [directive régionale d'aménagement \(DRA\) pour la région Nord Guyane](#), validée par arrêté ministériel le 2 mars 2010.

Le DFP est divisé en forêts, qui correspondent à des unités d'analyse et de planification. Ces forêts sont progressivement aménagées, c'est-à-dire dotées d'un plan de gestion appelé « aménagement forestier ». À une échelle plus locale, les forêts sont de nouveau divisées en secteurs forestiers, qui correspondent à des unités géographiques cohérentes de 2 000 à 3 000 ha et qui permettent de se localiser rapidement dans des massifs qui peuvent faire plusieurs centaines de milliers d'hectares. Enfin en unités de gestion délimitées par des contraintes physiques et nommées parcelles, chaque parcelle ayant une surface de 400 ha en moyenne.

Figure 2 - Schéma de l'emboîtement des unités de gestion forestières



Les autres forêts domaniales

Plusieurs forêts gérées par l'ONF, sur la bande littorale ou dans les communes de l'intérieur, font l'objet d'exploitation forestière pour l'approvisionnement de micro-filières locales. Ces forêts, hors DFP, ne font pas l'objet de plan de gestion pour le moment en l'absence de cadre de gestion durable.

Cependant, ce cadre de gestion durable des forêts de l'intérieur et du Maroni est en cours de finalisation : il s'agit de la **DRA pour la région Sud Guyane**. Son approbation, initialement prévue pour 2020, est attendue prochainement. Les plans de gestion qui s'y rapporteront, également en cours d'élaboration, seront envoyés au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, **dès que la DRA aura été approuvée**, suivant la procédure d'un règlement type de gestion (RTG) adapté à ces forêts. En attendant, des coupes sont proposées au cas par cas afin de subvenir aux besoins des communes de l'intérieur. Ces coupes ne sont pas intégrées au PRMV, mais le seront dès l'approbation de la DRA concernée. Les procédures d'élaboration des plans de gestion de ces forêts sont quant à elles déjà intégrées au PRMV.

L'aménagement forestier

Les aménagements forestiers, propres à chaque forêt du DFP, sont des documents de gestion durable couvrant des périodes de 20 à 30 ans. Basés sur des analyses cartographiques et des inventaires de terrains, de même que sur une analyse des conditions abiotiques intrinsèques à la forêt, ils permettent de définir les séries de production et de protection et ainsi de donner les grandes lignes de la gestion future de chaque forêt. Pour ce faire, ils répondent à trois nécessités :

- 👉 Définir et zoner des objectifs prioritaires pour chaque forêt, en tenant compte notamment des fonctions de la forêt en termes de production de bois comme de services (protection des sols, de la faune, de la flore, des milieux aquatiques...) : c'est le zonage en séries ;
- 👉 Établir une planification des interventions, afin de combiner respect de la biodiversité, renouvellement de la forêt et besoins de la filière ;
- 👉 Adapter les modèles de sylviculture et les modes d'exploitation au contexte particulier et définir les règles applicables aux autres activités forestières.

Les séries évoquées au premier point sont principalement de trois types et répondent à différents enjeux :

- 👉 **La série de production**, avec un objectif principal de récolte de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers ;
- 👉 **La série d'intérêt écologique**, dont l'objectif est de protéger une grande diversité d'habitats et de conserver des milieux et des espèces remarquables ;
- 👉 **La série de protection physique et générale des milieux et des paysages**, avec pour objectifs principaux la protection des zones de captage d'eau, des berges des fleuves et des zones à forte pente (érosion).

Les différentes séries sont délimitées pour chaque forêt selon des études cartographiques, bibliographiques et de terrain approfondies. Par exemple, dans le cas de la série d'intérêt écologique, les aspects suivants sont intégrés : les zones présumées de refuges forestiers humides en cas d'épisode climatique plus sec, les zones à pluviosité moyenne supérieure, les régions sur sols argileux et profonds (diversité floristique plus grande), les affleurements rocheux et les « inselbergs », (très sensibles au feu et à fort taux d'endémisme), les forêts sur sables blancs (habitats très rares et très fragiles qui subissent de fortes dégradations anthropiques) et, plus généralement, tous les habitats forestiers remarquables décrits dans le catalogue des habitats forestiers.

À l'issue de ces analyses des facteurs du milieu, dans la plupart des cas, seules les parcelles potentiellement exploitables font l'objet de l'élaboration d'un schéma de desserte. Plus ponctuellement, la DRA pour la région nord Guyane n'interdit pas le passage d'une piste au sein d'une parcelle classée en série de protection physique et générale des milieux et des paysages, à la condition que la parcelle ne soit pas exploitée en dehors de l'emprise de la piste. Cette tolérance ne concerne en aucun cas les séries d'intérêt écologique.

La version publique des aménagements forestiers est [disponible sur le site internet de l'ONF](#).

PARTIE II

ELABORATION DU PRMV, DOCUMENT FONCTIONNEL LIANT AMENAGEMENT ET EXPLOITATION FORESTIERE



DESCRIPTION ET ELABORATION DU DOCUMENT

Les aménagements constituent une analyse fine des données forestières permettant de classer les différentes parcelles selon leurs enjeux de biodiversité, de protection des milieux ou encore de production. Ce sont des documents de planification à l'échelle d'un massif et à long terme.

Plus fonctionnel, le plan régional de mise en valeur forestière (PRMV), élaboré pour cinq ans, est révisé tous les ans. Ce document constitue l'application des aménagements à l'échelle de toutes les forêts susceptibles d'exploitation et est présenté en commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

Le PRMV est donc la déclinaison opérationnelle des aménagements forestiers.

Tableau 1 - Comparaison aménagement forestier / PRMV

AMENAGEMENT FORESTIER	PRMV
<p>Obligation juridique nationale Long terme (20 – 30 ans) État des lieux et zonage multifonctionnel de la forêt Schéma de desserte théorique Bilan financier global</p>	<p>Document de planification régional Court terme : 5 ans révisé tous les ans Planifie l'exploitation dans les zones en production Tracé précis des voies forestières. Optimisation des investissements</p>
<div data-bbox="248 1070 691 1451" data-label="Image"> <p data-bbox="124 1514 804 1576">Les séries sont définies et le schéma de desserte théorique est tracé dans la série de production (en marron)</p> </div>	<div data-bbox="876 1077 1433 1458" data-label="Image"> <p data-bbox="834 1480 1461 1603">Au sein des parcelles définies comme étant en production dans l'aménagement, les parcelles dont la balance impact écologique vs. volume de bois disponible est la moins intéressante (en rouge) sont exclues du PRMV</p> </div>

Apports du document

Le PRMV reprend, à l'échelle régionale et à court terme, l'ensemble des planifications prévues par les différents aménagements forestiers. Il permet en outre de planifier l'élaboration des aménagements forestiers eux-mêmes, suivant l'objectif fixé par PEFC d'atteindre 100% des massifs aménagés en 2025. Il est donc organisé autour de grands axes :

- ✎ **Prévision des futurs aménagements** : le PRMV établit la liste des forêts à aménager, leur surface, leur localisation et l'année indicative de leur rédaction ;
- ✎ **Choix des zones à survoler au LiDAR¹** : donnée de base pour établir les surfaces exploitables et les tracés de desserte optimaux, l'acquisition de données LiDAR doit être organisée car elle fait désormais partie intégrante de la planification et de l'exploitation forestière ;
- ✎ **Localisation de la ressource à exploiter** : le PRMV fournit une évaluation de la ressource en bois d'œuvre correspondant aux essences commerciales, par année, bassin d'approvisionnement, forêt et secteur forestier ; de même, par année d'ouverture à l'exploitation, il indique l'état des surfaces inventoriées ou à inventorier ;
- ✎ **Étude de la desserte** : le PRMV présente enfin la liste des opérations à réaliser, par année et par secteur forestier, en fonction des coupes à mettre sur le marché, en indiquant les localisations et les longueurs correspondantes de desserte. Les prévisions des entretiens de voie forestière sont également intégrées au document bien qu'ils soient difficiles à prévoir avant la fin de saison des pluies de l'année en cours.

Méthodologie d'élaboration

Le point d'entrée de la rédaction du PRMV est la demande en bois de la filière. Celle-ci doit être anticipée et stabilisée le plus tôt possible : en effet, c'est le volume demandé qui va calibrer, l'année précédant l'exploitation, la surface de parcelle à inventorier et, deux ans avant l'exploitation, le linéaire de desserte forestière à ouvrir pour desservir les parcelles concernées. Il est donc primordial pour les clients de définir clairement leur besoin à moyen terme, notamment via des contrats d'approvisionnements.

Les différents clients sont répartis au mieux dans différents massifs forestiers afin de rationaliser l'organisation des chantiers et le flux de grumiers sur les voies publiques. Aussi, chaque massif est exploité de proche en proche au rythme indiqué par le client. Une fois un massif terminé, le client est orienté vers un autre massif forestier.

Dans la configuration sylvicole actuelle (étendue du DFP, durée de rotation, taux de prélèvement, proportion de surface exploitable et forêt accessibles depuis la voie publique) le DFP a une capacité de production théorique (*possibilité*) de l'ordre de 90 000 à 130 000 m³/an. Le DFP est donc suffisant pour approvisionner à long terme les clients au rythme actuel. Au rythme ambitionné par le PRFB, le DFP accessible depuis la voie publique n'est pas suffisant et le développement d'alternatives, telles que les plantations ou l'ouverture de nouveaux axes routiers structurants pour le territoire, doit être envisagé. En 2021, l'ONF lancera par ailleurs une étude qui permettra d'affiner la possibilité du DFP.

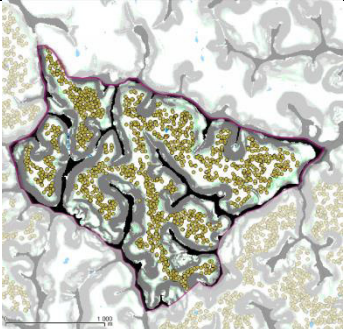
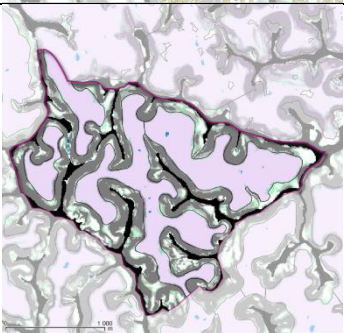
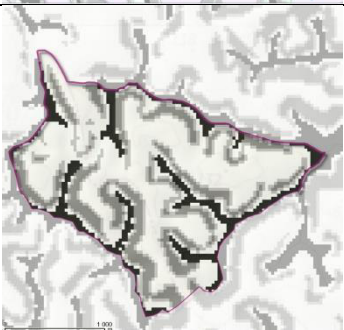
Afin d'estimer le nombre de parcelles à inventorier et donc le linéaire de desserte forestière à créer, le volume théorique de chaque parcelle est estimé et ces parcelles sont classées dans l'ordre de leur passage présumé en exploitation. Ainsi, la projection du volume nécessaire à la filière sur plusieurs années dessine de proche en proche le cheminement du parcellaire à desservir. Une marge de sécurité égale à 10 % est appliquée systématiquement sur les besoins des clients. C'est-à-dire que pour une

¹ LiDAR : *Light Detection And Ranging* ; il s'agit d'une technique de télémétrie basée sur le laser permettant de décrire numériquement un objet sous la forme d'un nuage de points, cf. partie III, sous-partie 2

demande client de 9 000 m³/an, le raisonnement est appliqué pour une demande fictive de 9 900 m³/an.

L'estimation du volume par parcelle est réalisée selon différentes méthodes dépendant de la précision des données disponibles. Ces méthodes sont détaillées ci-après.

Tableau 2 - Méthodes d'estimation des volumes disponibles

<p>Parcelle désignée</p>		<p>Le volume est donc le volume désigné, avec un rabais variable selon les secteurs correspondant à la proportion de bois habituellement rejetés (creux, avec défaut, etc). Dans le cadre du PRMV et dans un esprit de maintien de marges de sécurité, ce rabais est de 20 %.</p>
<p>Parcelle non désignée, avec LiDAR</p>		<p>La surface d'UP (<i>unité de production</i>, c'est-à-dire la surface finalement exploitable, hors bas-fond et forte pente – en rose sur la carte) est connue et multipliée par un volume d'arbre et un prélèvement moyens extraits des parcelles qui ont été exploitées à proximité.</p>
<p>Parcelle sans LiDAR (de plus en plus rare à l'échelle du PRMV)</p>		<p>La même méthode que précédemment est appliquée mais en s'appuyant sur le MNT issu du SRTM², disponible sur toute la Guyane en appliquant un facteur multiplicatif supplémentaire basé sur le ratio moyen entre la surface exploitable selon le MNT issu du LiDAR et celle selon le SRTM.</p>

Ainsi, pour chaque parcelle, un volume estimé est disponible. Ce volume est affiné au fur et à mesure des acquisitions LiDAR et des inventaires de désignation. Dans les tableaux du PRMV 2021 – 2025, la méthode employée est systématiquement précisée.

S'agissant de la desserte, un coût moyenné sur les dernières années est appliqué sur chaque secteur. Cela permet de différencier les types de desserte qui devront être mises en œuvre : terrassements nécessaires ou non, présence ou absence de grave latéritique à proximité, etc.

À l'amont de cette démarche de PRMV, des rencontres sont organisées :

- 👉 En externe, avec les clients, par le responsable commercial bois, les responsables des deux unités territoriales et le chef de service bois et gestion durable ;

² Données radar issues de la couverture complète de la surface terrestre menée par la NASA en 2000 et fournissant un MNT au pas de 30 m et à une précision effective de l'ordre de 10 m.

- En interne, avec l'ensemble des personnels impliqués dans la programmation outre le responsable aménagement forestier et PRMV dont, *a minima* : le responsable commercial bois, le technicien spécialisé dessertes forestières, les responsables des deux unités territoriales, le responsable de l'unité de prospection, le chef de service bois et gestion durable et la directrice territoriale.

Présentation des massifs forestiers concernés

Les résultats sont présentés par bassin d'approvisionnement, c'est-à-dire par unité de gestion de la forêt correspondant généralement à une voie forestière principale. À noter qu'il peut y avoir plusieurs bassins pour une même forêt (exemple en forêt domaniale de Régina – Saint-Georges).

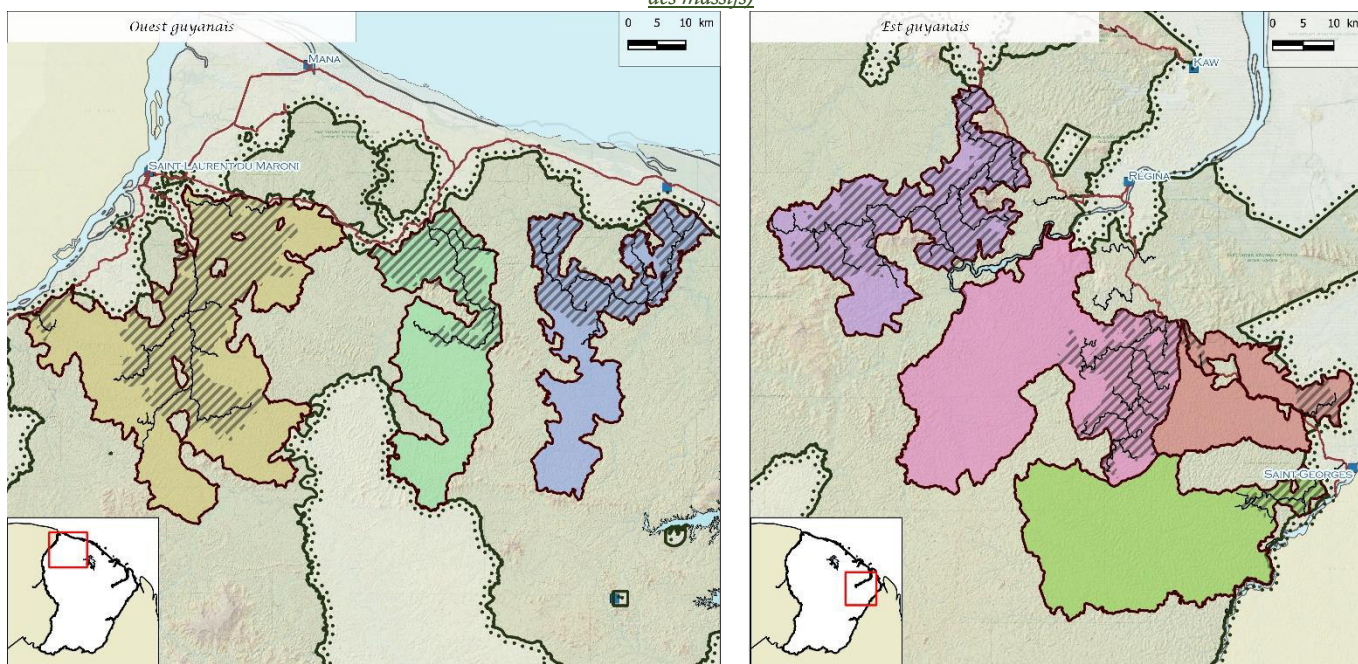
Ces différents bassins d'approvisionnement sont présentés dans le tableau suivant. Dans cette version du PRMV, seuls les massifs du DFP sont concernés. Dès approbation de la DRA sud Guyane, le PRMV intégrera les massifs hors DFP.

Tableau 3 - Surfaces et volumes présumés des différents secteurs forestiers concernés

Forêt domaniale	Nom du secteur	Surface cadastrale en production* (ha)	Surface cadastrale en production restante (ha)	Volume annuel actuel – perspectives (m ³ /an)
Mana Paul Isnard Sparouine	RN 1 – Saint-Laurent	192 300		1 000
	Montagne de Fer	66 700	13 100	9 000 – 15 000
	Counamama	61 000	6 500	9 000 – 10 000
	Bélizon	65 800		9 000
	Mataroni	109 400	83 300	
Régina – Saint-Georges	Armontabo	85 100	80 500	45 000 – 85 000
	RN2 – Saint-Georges	38 500	35 000	
Total				73 000 – 120 000

*cette surface comprend **toutes** les parcelles en production : non exploitées, non exploitables (pauvreté, relief...) et déjà exploitées.

Figure 3 - Localisation des différents secteurs forestiers concernés (les parcelles hachurées sont celles qui ont déjà été exploitées au sein des massifs)



Le massif forestier de la *Counamama* présente de forts reliefs dont l'opportunité du franchissement reste à valider dans le cadre du présent PRMV. S'agissant du massif forestier de la *Montagne de Fer*, une situation similaire se présente à plus long terme (échéance 10 ans au rythme actuel). Au niveau du précédent tableau, les parcelles au-delà de ces forts reliefs ont été exclues dans une logique de pire *scenario* (surfaces restantes **en rouge**).

Les massifs *Armontabo* et *Mataroni* sont extrêmement vastes. Si les forts reliefs y sont plus rares que dans l'ouest guyanais, la question de la distance à la ressource se pose. En effet, les parcelles les plus éloignées sont à plus de 50 km à vol d'oiseau. L'acceptabilité sociale de telles coupes doit être questionnée ainsi que des coûts de production, à la lumière de l'exemple actuel du fond du massif forestier de *Bélizon* (25 000 m³ disponibles à environ 70 km de piste forestière).

Le massif *RN1 – Saint-Laurent* est particulier. Composé de forêts pauvres en essences commerciales, il a été exploité pour sa majeure partie dans le cadre des permis forestiers. Les parcelles sont donc attribuées au cas par cas, selon la demande qui peut varier tous les ans et selon la localisation de la ressource restante et l'état de l'accès qui y mène.

Le massif *RN2 – Saint-Georges* est une directement accessible depuis la voirie publique. Il doit être conservé comme sécurité en vue d'assurer l'approvisionnement des clients en cas de souci d'accès majeur dans les autres massifs plus éloignés de la voirie publique.

Bilan global des cinq dernières années

Le tableau suivant fait état pour les six dernières années, des surfaces inventoriées en désignation, des kilomètres de voies créées et des volumes exploités (sur la base des décomptes d'exploitation uniquement).

Tableau 4 - Bilan des cinq dernières années

Année	Surface désignée ¹ (ha)	Voies créées ² (km)	Volume exploité ³ (m ³)
2016	8 220	65	62 260
2017	5 030	45	66 260
2018	7 610	30	52 470
2019	6 620	15	84 155
2020	5 830	40	89 280
Moyenne	6 360	40	75 500
Somme	19 080	195	301 960

¹surface cadastrale ²ne sont comptabilisés ici que les créations de pistes, et non les réfections généralisées de pistes (distance arrondie) ³les volumes exploités dans les forêts hors-DFP ont été comptabilisés.

Les volumes exploités sont les volumes qui ont été décomptés. Ils ne tiennent pas compte des grumes revendues en régie et il faut noter que les décomptes peuvent avoir été renseignés plusieurs mois après l'exploitation d'une parcelle. De ce fait, il peut exister un décalage temporel entre l'année considérée et l'année réelle de l'exploitation.

Le faible volume décompté en 2018 s'explique de deux manières. D'abord, il est la conséquence directe du retard pris dans la création de desserte lié aux mouvements sociaux de mars-avril 2017, qui ont entraîné un arrêt et report de certains chantiers. Ensuite, il s'explique également par le grand nombre de décomptes ayant été renseignés en 2019 au lieu de 2018, notamment au niveau du secteur Crique Comptable.

Les désignations se réalisent depuis 2019 à flux tendu du fait de l'absence d'avance au niveau de la desserte forestière. En effet, un accès en quad *a minima* est indispensable afin de se rendre au niveau des parcelles à désigner. De ce fait, tout retard pris dans la création de desserte se traduit par un retard pris au niveau de la désignation.

En 2019, le linéaire de voies créées est peu élevé du fait de la résorption des marchés des années précédentes (notamment, 2017).

Perspectives pour les années à venir

Afin de satisfaire la demande en bois d'œuvre pour les cinq années à venir, la priorité pour le gestionnaire est de retrouver une avance confortable au niveau de la desserte forestière : en effet, comme mentionné précédemment, toute l'avance accumulée en 2015 et 2016 a été perdue à la suite.

Ainsi, la situation est extrêmement inconfortable pour l'activité inventaire : il devient indispensable d'ouvrir des « pré-pistes » au fur et à mesure de la désignation afin que les parcelles soient accessibles en quad. **Là où une avance de deux ans est recommandée entre la création de la desserte et la vente de la parcelle au client, certains secteurs ne disposent même pas d'une année d'avance.** Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de récupérer au moins un an d'avance. Puis, le PRMV prévoira de récupérer jusqu'à deux ans d'avance afin de retrouver une situation sécurisante pour le gestionnaire comme pour le client.

PARTIE III

PRMV 2021 – 2025

Aménagements forestiers

Les plans d'aménagement forestier déjà approuvés par arrêtés ministériels sont ceux des forêts domaniales listées ci-dessous.

Tableau 5 - Forêts aménagées

	Forêt domaniale	Validité	Surface (ha)
1	Régina – Saint-Georges	2007 – 2027	372 318
2	Bélizon	2011 – 2031	121 796
3	Counamama	2014 – 2034	131 559
4	Paul Isnard	2018 – 2038	200 761
5	Montagne de Fer	2018 – 2043	110 638
6	Basse Mana	2018 – 2038	42 834
7	Mana	2018 – 2038	71 840
8	Sparouine	2019 – 2039	19 436
9	Kaw	2019 – 2044	38 705
RNN	Réserves naturelles nationales*	-	184 621
RB	Réserves biologiques**	-	66 015
	Total		1 358 924

**les trois réserves naturelles nationales superposées au DFP (i.e hors Kaw) étant dotées de plan de gestion en cours de validité, il n'est pas nécessaire de les doter d'un plan d'aménagement s'y superposant.*

***une partie de la RB intégrale des Petites Montagnes Tortues (RBP) est comprise dans l'emprise de la forêt domaniale de Bélizon (surface comptabilisée une seule fois)*

Certains aménagements sont en cours d'envoi à la direction générale au moment de l'élaboration du présent PRMV. Ils sont tous passés en seconde présentation à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) et ne nécessitent plus que les avis du Grand Conseil Coutumier et du Préfet (plus une commune de situation pour l'un d'entre eux, présentation reportée à la demande de la commune dans l'attente du second tour des élections municipales). Ils ont été transmis à la direction générale de l'ONF en vue de leur envoi au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Tableau 6 - Forêts en cours d'aménagement

	Forêt domaniale	Validité à venir	Surface (ha)
10	Deux Branches	2020 – 2039	118 709
11	Placers Tibourou	2020 – 2039	7 002
12	Saint-Jean	2020 – 2044	253
13	Malgaches	2020 – 2039	625
	Total		126 589

La planification pour la période 2021 – 2025 est la suivante (page suivante) :

Tableau 7 - Programme d'aménagement des forêts non aménagées

	Forêt domaniale	Années de rédaction	Surface (ha)
14	Egyptienne ¹	2020 – 2021	49
15	Mont Paramana ¹	2020 – 2021	31
16	Crique Petit Galibi ²	2020 – 2021	65 552
17	Montagne Soufflet ²	2020 – 2021	82 268
18	Balata – Saut Léodate	2021	51 893
19	Montagne Cacao	2021	7 023
20	Charvein	2021	127
21	Saint-Maurice	2021	287
22	Crique Fossée	2021	51 948
23	Nancibo	2021	32 525
24	Saint-Elie	2021 – 2022	100 730
25	Crique Kalaweli ³	2021 – 2022	11 803
26	Saut Grand Kanori ³	2021 – 2022	60 763
27	Montagne Bois Violet	2022 – 2023	74 381
28	Saut Lucifer	2022 – 2023	16 260
29	Coralie	2023	26 016
30	Régina*	2023	9 291
31	Lac de Petit Saut	2023	48 969
32	Montagne Patawa	2023	48 536
	Total		871 057

^{1,2,3}aménagements communs

*une partie de la forêt est concernée par la RBI des Petites Montagnes Tortue. Une scission de la forêt devra être faite avant le début de l'aménagement

Ainsi, l'intégralité du DFP (à l'exception des zones de droit d'usage collectif – ZDUC) sera aménagé en 2024 ou 2025 selon le délai d'approbation des derniers documents d'aménagement forestier. Les ZDUC postérieures au DFP n'ont pas été matérialisées sur la carte ci-après : leur arrêté préfectoral prévoit le maintien de la gestion par l'ONF et elles se superposent actuellement à des aménagements approuvés (Montagne de Fer et Counamama) ou en cours d'approbation (Placers Tibourou). S'agissant des ZDUC antérieures au DFP, un projet FEDER a été déposé par le CNRS, en partenariat avec l'ONF, en vue d'établir un modèle de cogestion pour les forêts domaniales concernées. Les premiers résultats devraient être disponibles début 2023 et seront intégrés aux PRMV suivants.

Plans de gestion de réserves biologiques

Trois cas de figure sont à considérer dans le cas des réserves biologiques (RB) (les lettres entre parenthèses font référence à la carte) :

- 📍 La réserve qui dispose d'un arrêté de création et d'un plan de gestion approuvé : la RBI (intégrale) des Petites Montagnes Tortues (RB-T) ;
- 📍 La réserve qui dispose d'un arrêté de création mais pas de plan de gestion approuvé : la RBI de Lucifer Dekou-Dekou (RB-L) ;
- 📍 Les réserves dont le principe de gestion a été acté mais qui ne disposent ni d'arrêté de création, ni de plan de gestion approuvé : les RBI des Trois Pitons (RB-P) et des Pitons Armontabo (RB-A) et la RBD (dirigée) de la Savane-Roche Virginie (RB-S).

Dans la mesure du possible, ces réserves ont été dissociées des forêts domaniales auxquelles elles se superposent. C'est le cas, par exemple, de Lucifer Dekou-Dekou. En revanche, pour la plupart des autres RB, les forêts domaniales concernées sont déjà dotées d'aménagement forestier. Dans ce cas, la forêt domaniale n'a pas été redécoupée mais un avenant a été annexé à l'arrêté de chaque aménagement concerné stipulant qu'une réserve y a été créée. Les plans de gestion des réserves biologiques sont prévus aux échéances sous-mentionnées.

Tableau 8 - Programme de rédaction des plans de gestion des réserves biologiques

	Nom de la réserve	Type de réserve biologique	Années de rédaction	Échéance	Surface (ha)
RB-S	Savane-Roche Virginie	Dirigée	2016 - 2018	2021	
RB-L	Lucifer Dekou-Dekou*	Intégrale	2019 - 2020	2021	63 000
RB-A	Pitons Armontabo	Intégrale	2019 - 2020	2022	156 800
RB-P	Trois Pitons	Intégrale	2020 - 2021	2023	25 800

**cette surface est déjà comptabilisée dans le 1^{er} tableau, ligne « réserves biologique » car l'arrêté de création de la réserve a déjà été publié, bien que le plan de gestion n'ait pas été rédigé*

Plans de gestion des forêts aménagées hors DFP

Ces plans de gestion ne suivront pas le schéma classique de l'aménagement forestier. En effet, les forêts domaniales concernées ne relevant pas du régime forestier, leur modalité d'approbation diffère. La directive régionale d'aménagement, qui encadre la démarche pour ces forêts hors DFP, est en cours de validation régionale en vue de son approbation. Le règlement-type de gestion qui en découle est quant à lui en cours d'élaboration au moment de la rédaction de ce PRMV.

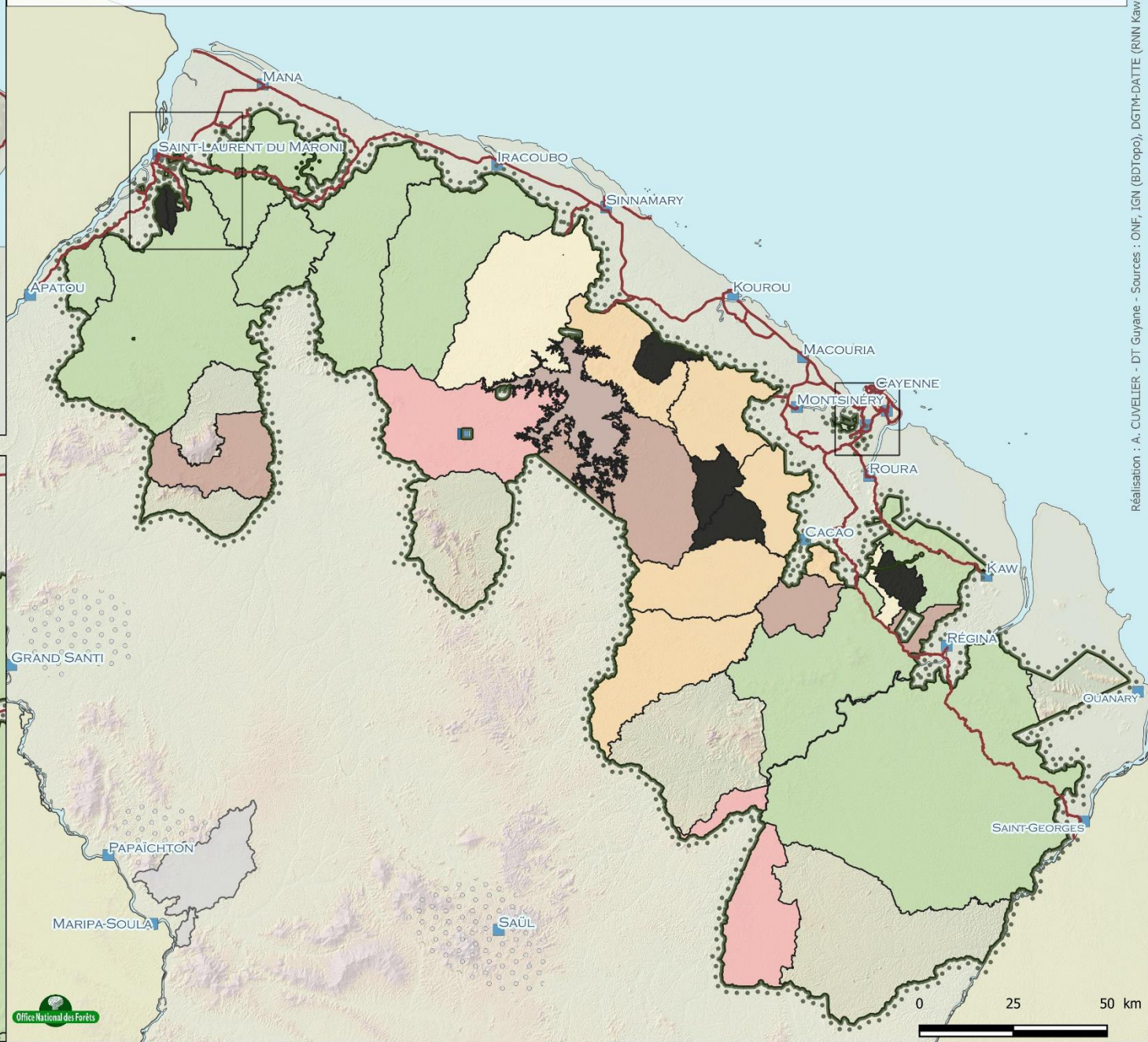
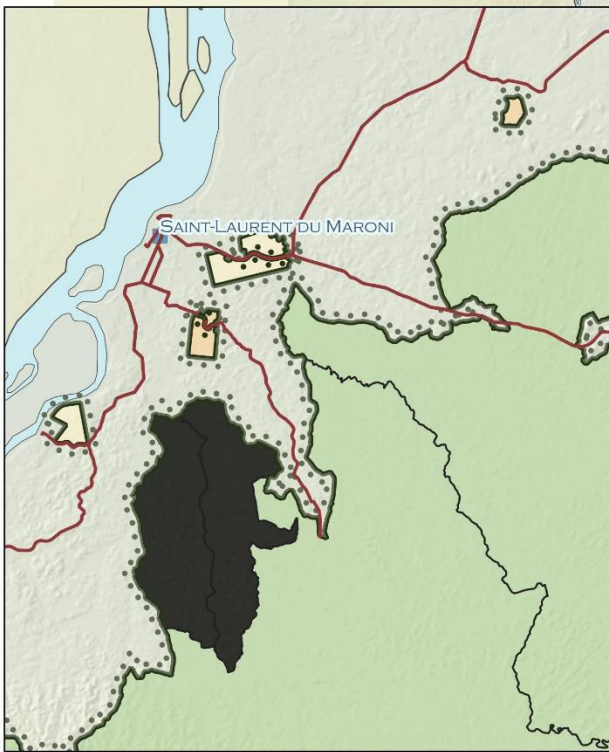
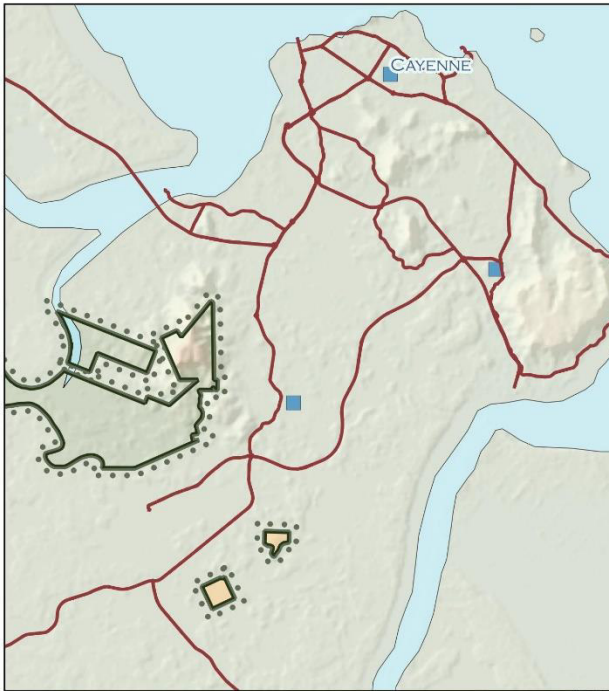
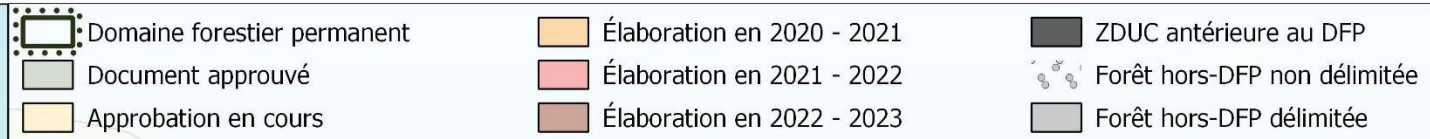
Leur approbation, ainsi que celle de la liste des forêts y étant attachée, était attendue pour 2020 afin de satisfaire la demande croissante en bois des communes de l'intérieur. Cette approbation a été reportée après le deuxième tour des élections municipales à la demande de la CTG co-présidente de la CRFB, afin que les nouveaux élus municipaux puissent s'approprier la démarche et les documents. Tous les élus des communes directement concernées ont été à nouveau consultés en 2020. Le processus est donc actuellement en attente de la tenue d'une nouvelle CRFB. Ainsi, le tableau suivant est à titre indicatif et devrait être plus concret au prochain PRMV.

Tableau 9 - Programme d'élaboration des plans de gestion des forêts hors-DFP

	Forêt	Années de rédaction	Surface (ha)
A	Maripa-Soula	2013 - 2018	51 400
B	Saül	2015 - 2021	À redéfinir – env. 50 000
C	Papaïchton	2013 - 2021	À redéfinir – env. 30 000
D	Grand Santi	2021 - 2023	À définir entièrement



Les surfaces des forêts concernées sont « à définir » car leur délimitation est établie au fur et à mesure en concertation avec les élus et usagers locaux. Seule celle de la commune de Maripa-Soula a été approuvée en conseil municipal, le 31 mai 2018.

La carte de la page suivante localise les échéances d'élaboration d'aménagements forestiers et de plans de gestion à venir ou en cours.






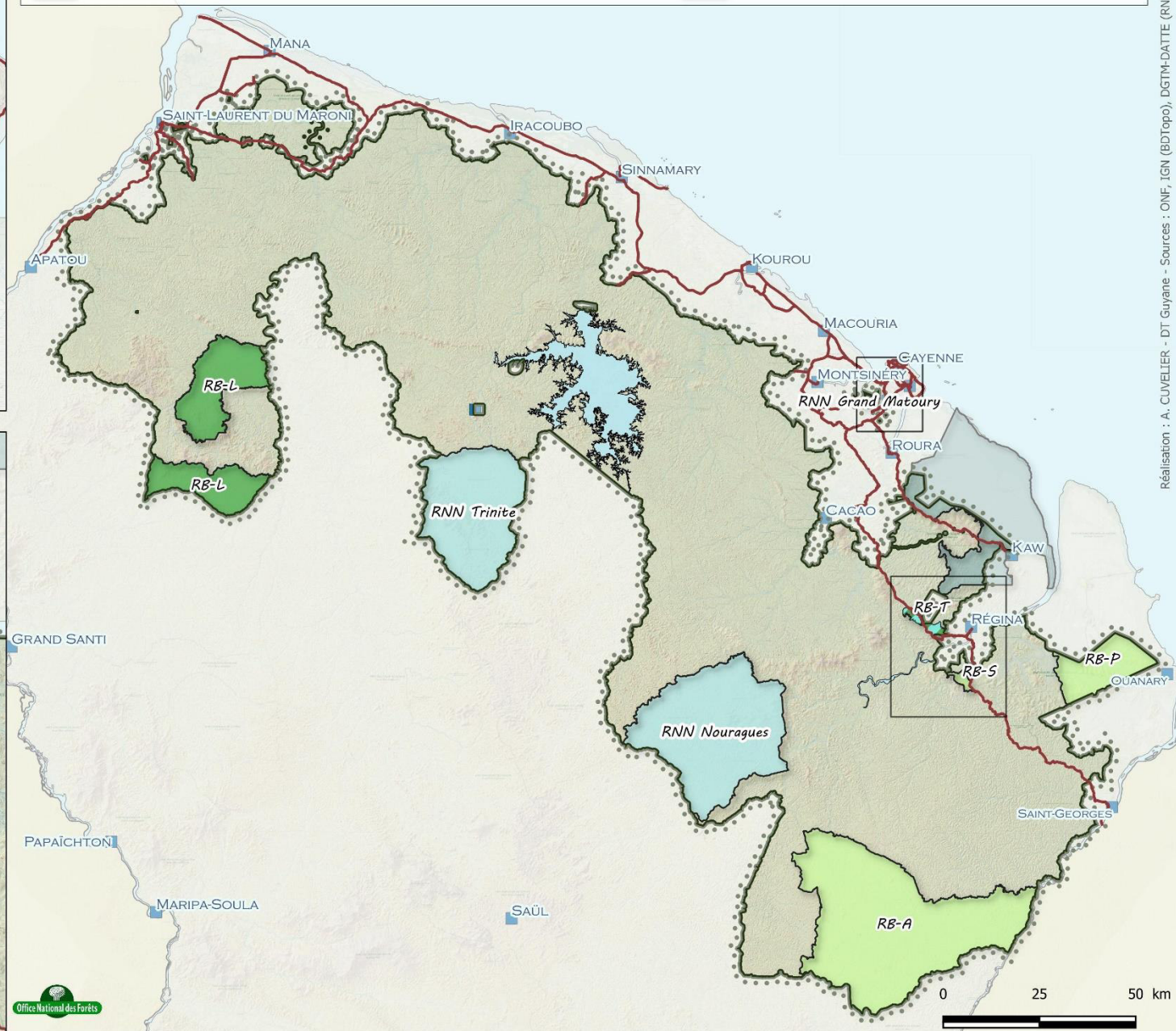
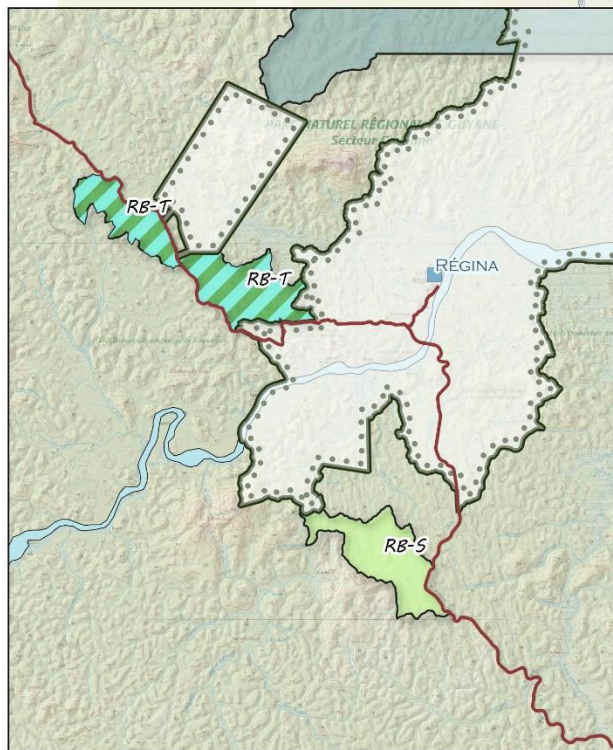
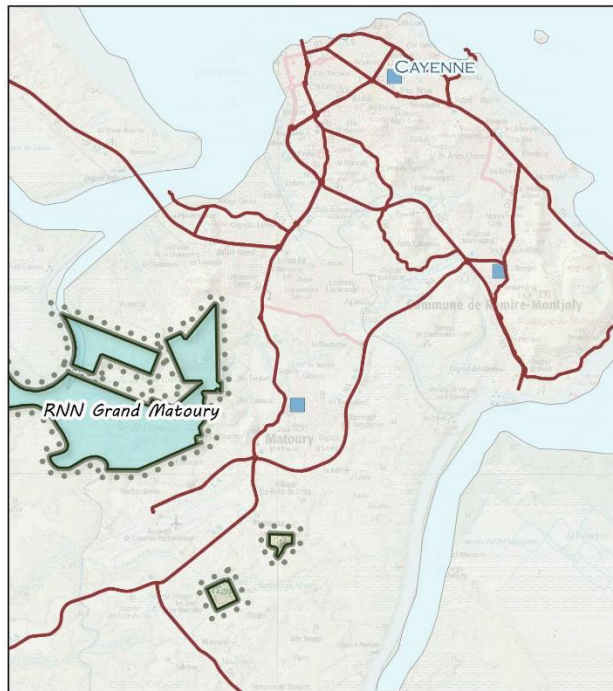
 Domaine forestier permanent

Réserve naturelle nationale (RNN) :

-  Gérée par l'ONF (seul ou cogestion)
-  Superposée au DFP mais non gérée par l'ONF

Réserve biologique (RB) :

-  Créée et plan de gestion approuvé
-  Créée, plan de gestion en cours d'élaboration
-  En cours de création



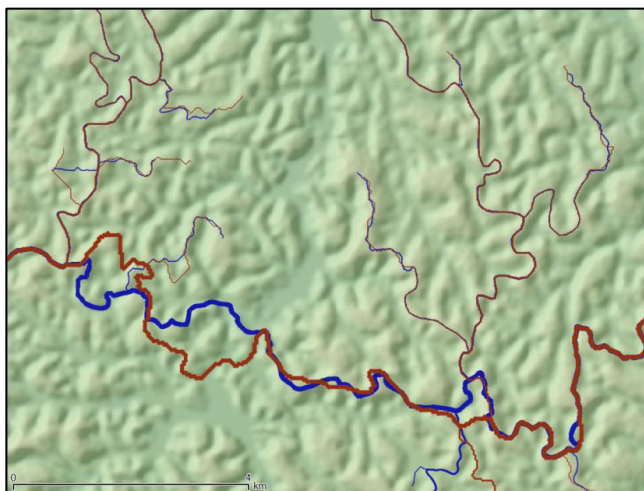
INVESTISSEMENT TRANSVERSAL : LE LIDAR AERIEN

Indispensable à toute mise en travaux de parcelle, le LiDAR aérien est systématiquement acquis en amont de l'exploitation depuis 2013. Il permet de préciser à la fois la topographie et la richesse des parcelles prévues à l'exploitation. La production de dérivés tels que les isolignes à 1 m et 5 m d'intervalle, ainsi que des modèles de pentes et de lignes de crêtes, permet d'optimiser le tracé de la desserte afin d'avoir le tracé le moins impactant possible. Ces dérivés sont également mis à disposition des exploitants pour la planification de leur chantier.

Figure 4 - Comparaison SRTM - LiDAR aérien au niveau des MNT

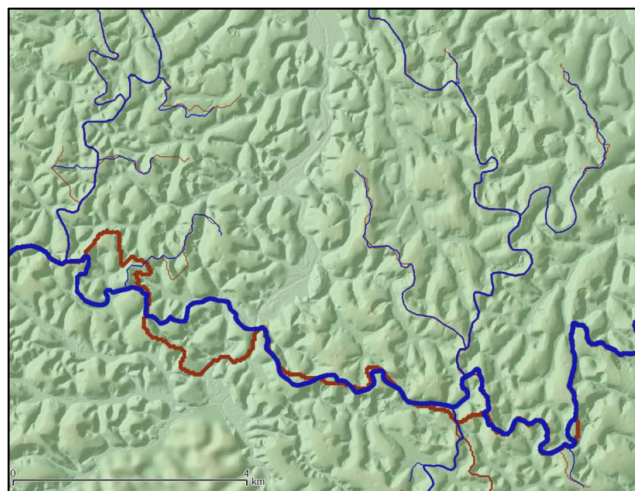
SRTM (NASA), résolution 30 m

Le modèle prédictif du futur tracé de la desserte figure en brun

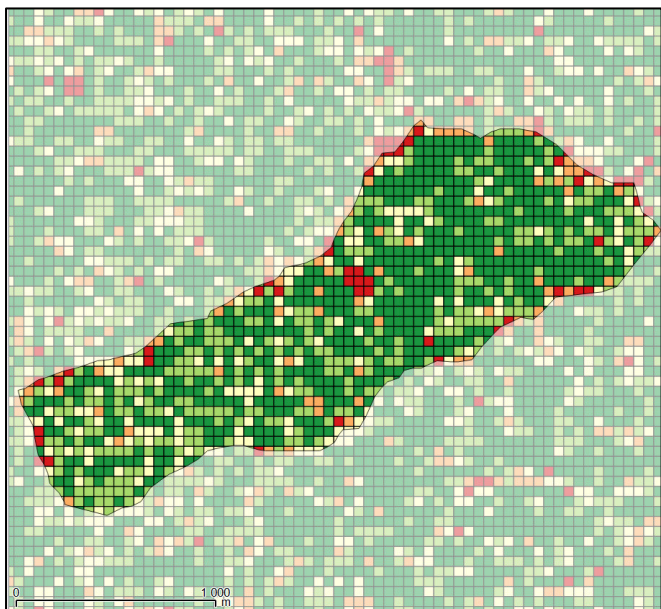


LiDAR aérien (ONF), résolution 5 m

Le modèle prédictif du futur tracé de la desserte figure en bleu



L'analyse des modèles numériques de hauteur de canopée permet d'orienter la pré-désignation (étude de terrain préalable à la désignation permettant de confirmer ou non la richesse d'une parcelle et certains points d'accessibilité compliqués tels que les cols) vers telle ou telle UP à vérifier.



Si les peuplements sont extrêmement bas (moins de 26-27 m de hauteur moyenne), l'UP ou la partie d'UP peut être éliminée car trop pauvre. Si la hauteur moyenne est plus grande, la pré-désignation permettra de confirmer la présence de ressource commerciale exploitable.

Figure 5 - Ci-contre, une parcelle avec des hauteurs moyennes de canopée (maille de 0,25 ha) globalement élevées (en vert > 30 m) avec quelques secteurs plus bas (en rouge < 22 m)

Sur la période 2021 – 2025, l’objectif principal est de conserver l’avance de l’acquisition « couverture LiDAR » dans le DFP. Cela suppose l’acquisition intégrale du massif de Régina Saint-Georges. Cela couvre des aires allant des zones les plus éloignées jusqu’aux abords de la RN2, afin de garder de la souplesse en création de desserte.

La seconde priorité est le survol des forêts domaniales hors-DFP qui permettent d’approvisionner les filières locales des communes de l’intérieur. Initialement prévus pour 2020, le début de ces vols LiDAR est reporté à 2022 en raison du report du processus de validation de la DRA sud Guyane par la CRFB. Les forêts concernées, à la topographie complexe et dont la composition est encore globalement méconnue, nécessitent absolument d’être survolées afin d’améliorer leur connaissance et leur gestion.

Les prévisions de commande LiDAR pour les années 2021 – 2025 sont détaillées ci-dessous. En prévision de la question du passage ou non de reliefs très contraignants en forêt domaniale de la Counamama à horizon 2024 – 2025, des acquisitions actuellement non spatialement définies ont été affichées pour 2023 et 2024. Ces survols concernent les forêts domaniales de Basse Mana et de Deux Branches et restent à ce stade hypothétiques et dépendront de l’émergence ou non d’autres projets susceptibles d’approvisionner la scierie concernée.

Tableau 10 - Prévision des surfaces et des dépenses en LiDAR aérien pour le PRMV 2020 - 2024

Année de la dépense	Étape du marché	Secteur	Surface (ha)	Dépense (€)
2021	Marché 2020 phase 2 ¹	Mataroni	8 425	8 400,00 €
		Armontabo	15 880	15 900,00 €
	Marché 2021 phase 1 ²	Mataroni	12 665	25 300,00 €
		Armontabo	49 725	99 500,00 €
		Gabaret	19 845	39 700,00 €
Total 2021³			82 235	188 800,00 €
2022	Marché 2021 phase 2	Mataroni	12 665	12 700,00 €
		Armontabo	49 725	49 700,00 €
		Gabaret	19 845	19 800,00 €
	Marché 2022 phase 1	Intérieur	20 140	40 300,00 €
Total 2022			20 140	122 500,00 €
2023	Marché 2022 phase 2	Intérieur	20 140	20 200,00 €
	Marché 2023 phase 1	Basse Mana	35 285	70 600,00 €
		Deux Branches	12 960	25 900,00 €
Total 2023			48 245	116 700,00 €
2024	Marché 2023 phase 2	Basse Mana	35 285	35 300,00 €
		Deux Branches	12 960	13 000,00 €
	Marché 2024 phase 1	À définir	30 000	60 000,00 €
Total 2024			30 000	108 300,00 €
2025	Marché 2024 phase 2	À définir	30 000	30 000,00 €
	Marché 2025 phase 1	À définir	30 000	60 000,00 €
Total 2025			30 000	90 000,00 €
TOTAL PRMV				626 300,00 €

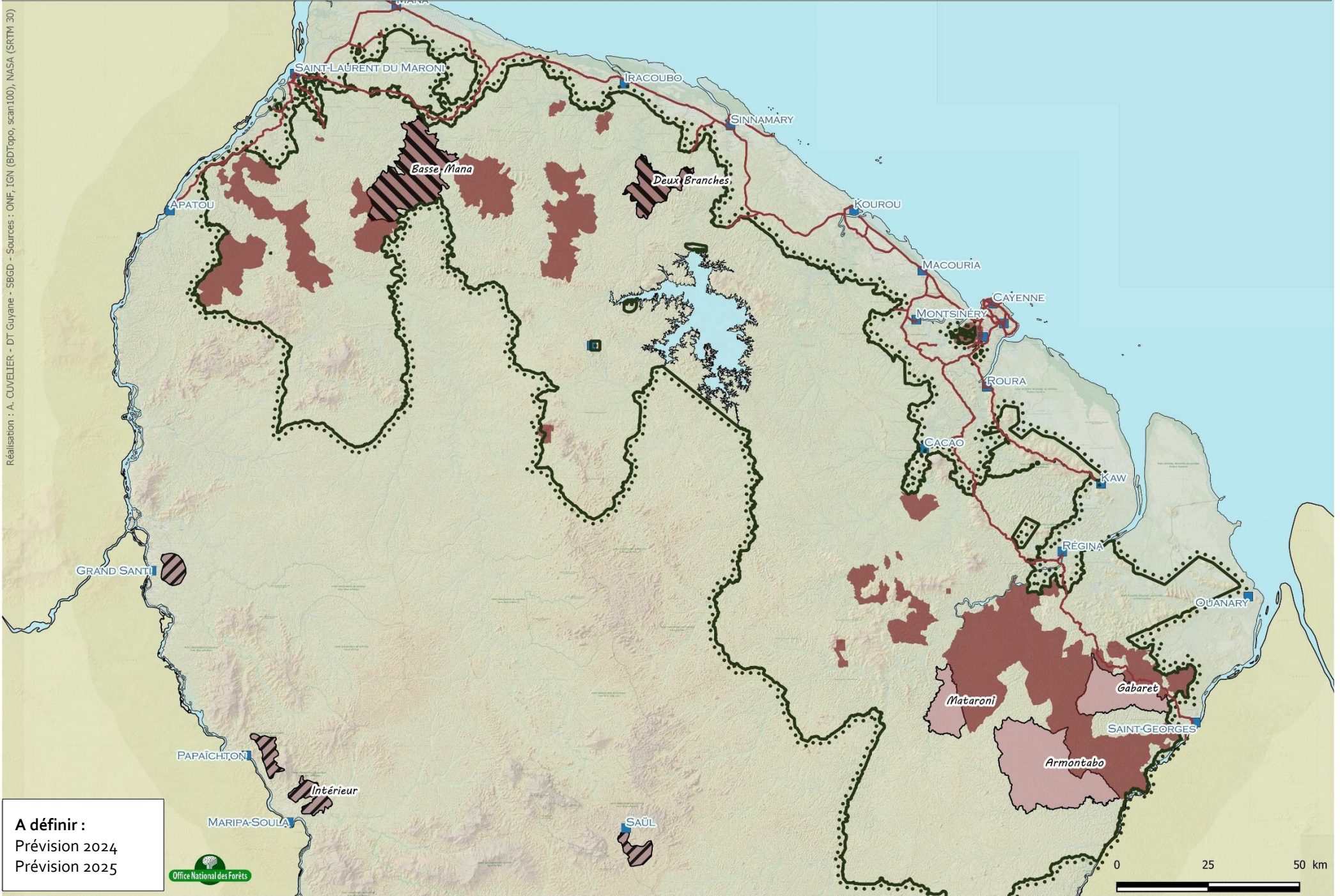
¹phase 2 : traitement des données, 1^{er} semestre année N+1 (env. 1 €/ha)

²phase 1 : vol d’acquisition, saison sèche, 4^{ème} trimestre année N (env. 2 €/ha)

³total de surface pour le marché publié l’année concernée uniquement (surface de la phase 1)



Réalisation : A. CUVELLIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (BDTopo, scan100), NASA (SRTM 30)



A définir :
 Prévision 2024
 Prévision 2025



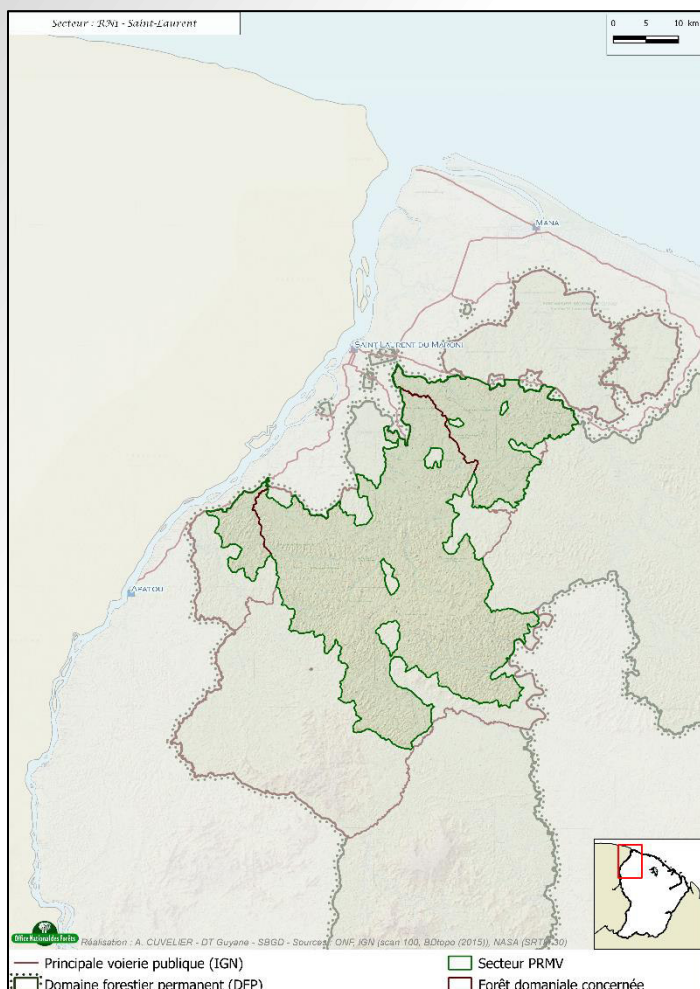
INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR

Les bilans par année et général sont donnés en partie 4. Dans toute cette partie 3, c'est le classement par secteur qui a été choisi afin d'avoir un rapide aperçu sur l'évolution géographique de l'exploitation forestière au fil du temps au sein de chaque secteur.

Attention, les bilans ne font pas apparaître les investissements en création de desserte (car amorti sur plusieurs années) ni les éventuelles aides que l'ONF peut recevoir pour la création de desserte et l'inventaire forestier dans le cadre du FEADER.

Bassin d'approvisionnement R N1 – Saint-Laurent

Carte de situation et enjeux



L'enjeu pour ce bassin d'approvisionnement est de **subvenir à la demande avec plusieurs petits clients en développement**, participant à l'approvisionnement d'une commune en plein expansion démographique : Saint-Laurent du Maroni.

Ce bassin permet donc à la fois de **pourvoir des emplois locaux**, mais aussi d'**approvisionner la commune en bois certifié PEFC** pour éviter l'importation du Suriname et compléter le transport de sciages depuis Kourou ou Cayenne.

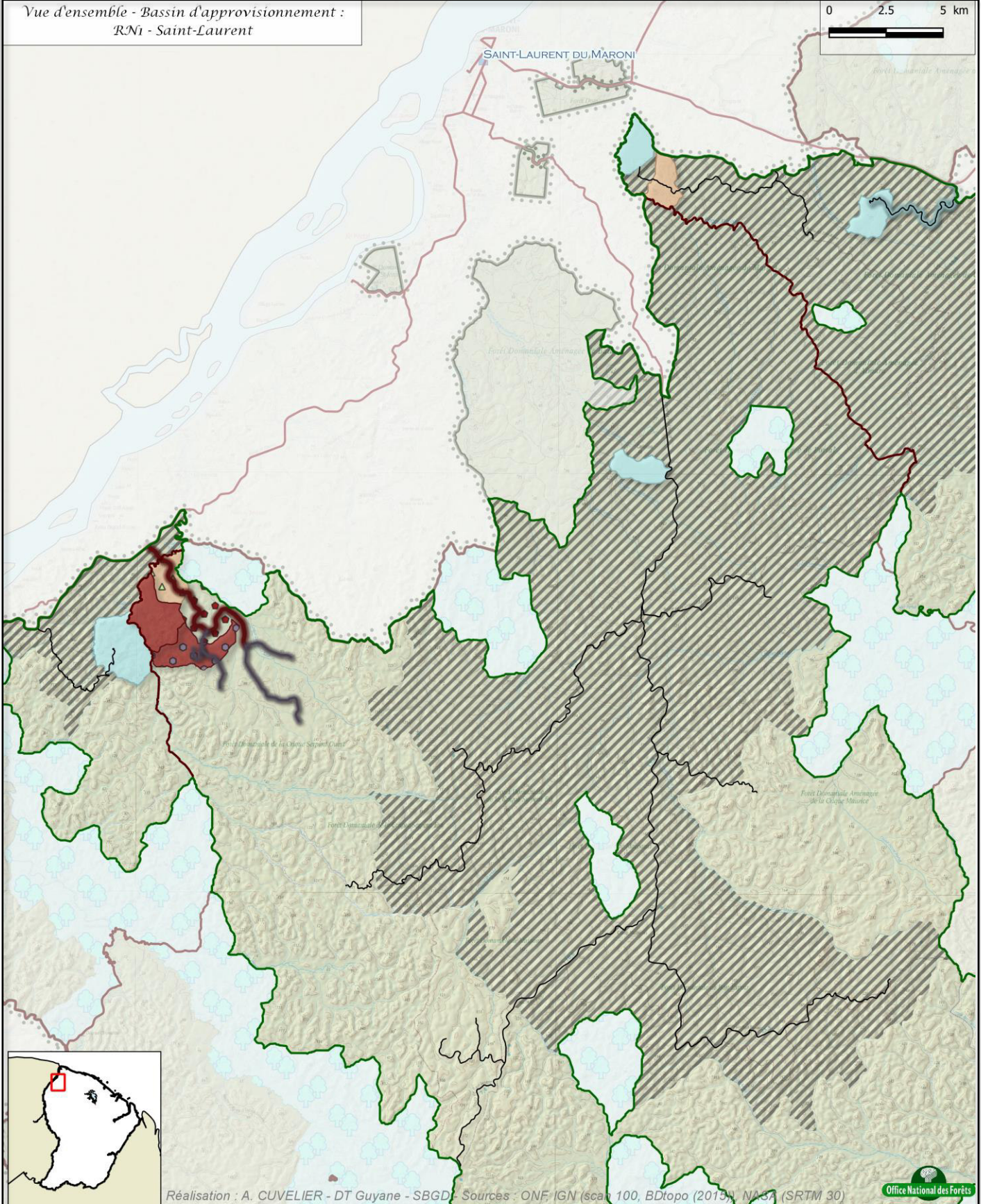
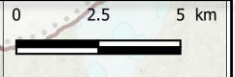
Les investissements à consentir se feront en milieu de période principalement, en vue de desservir les parcelles qui seront exploitées en 2026 – 2027, en tablant sur le développement attendu des petites scieries implantées sur Saint-Jean.

Au total, 20 150 m³ de bois d'œuvre devraient être mobilisés dans le cadre du PRMV 2021 – 2025.

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	260 200.00 €
Désignation	130 200.00 €
Entretien de la desserte forestière	130 000.00 €
Recettes bois dont :	175 000.00 €
Bois sur pied	175 000.00 €
Bois façonné	
Bois énergie	- €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	- 85 200.00 €
Investissements dont :	1 243 000.00 €
Création de desserte forestière	1 243 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	- 1 328 200.00 €

Vue d'ensemble - Bassin d'approvisionnement :
RN1 - Saint-Laurent



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD. Sources : ONF, IGN (sca : 100, BDtopo (2013)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

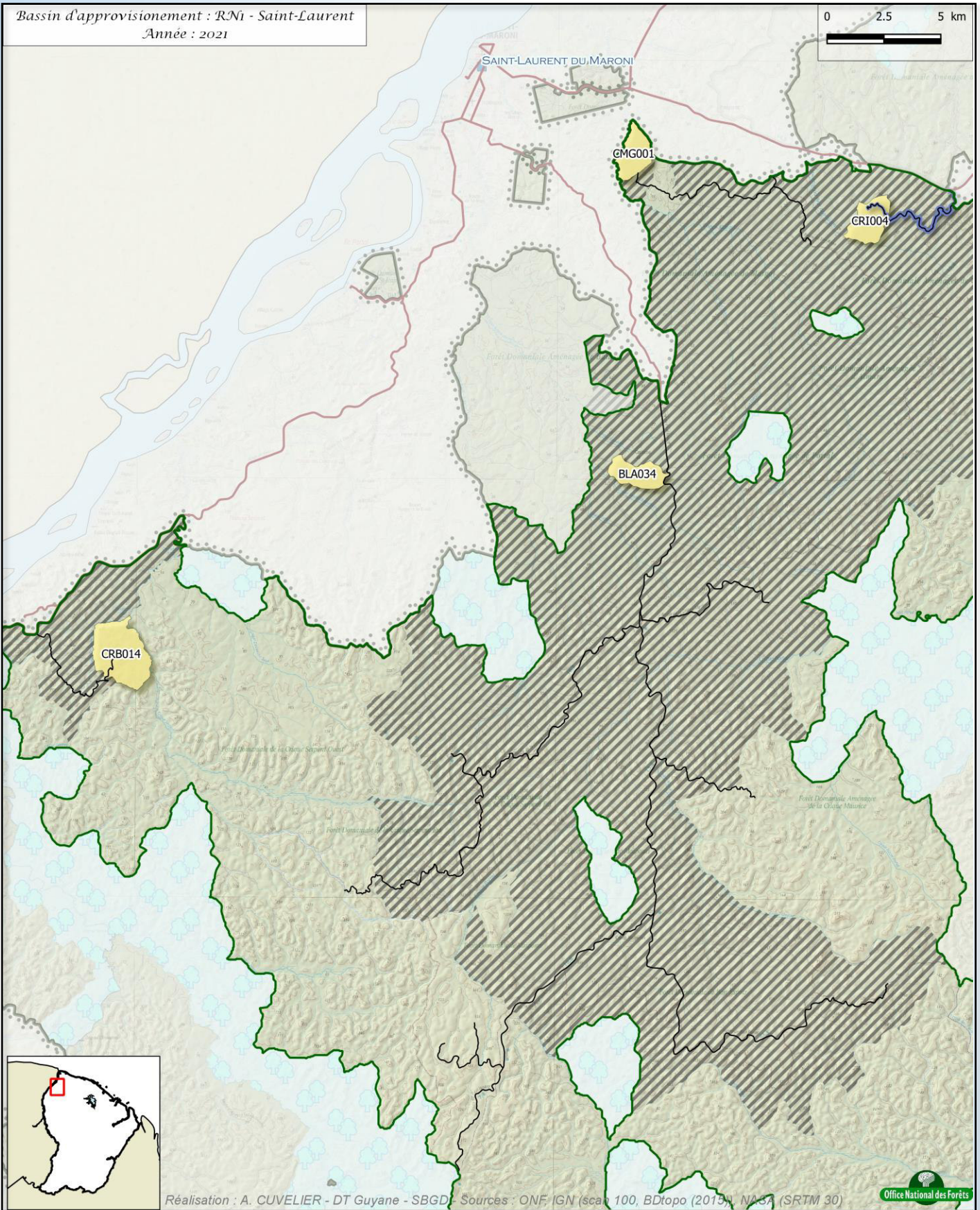
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD Sources : ONF, IGN (scale 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

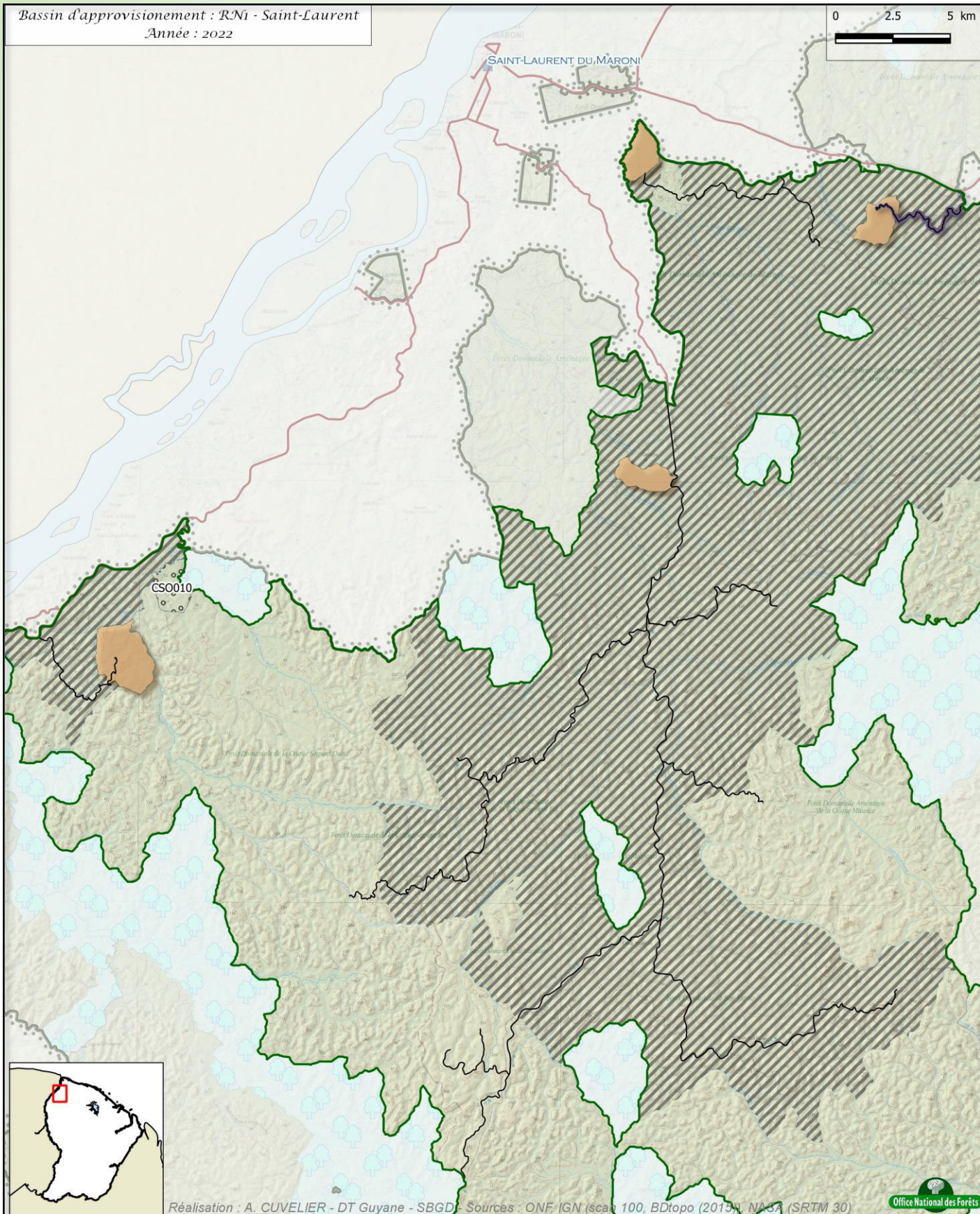
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :



- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV




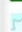
Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scale 100, BDtopo (2013)), NASA (SRTM 30)

Office National des Forêts



Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

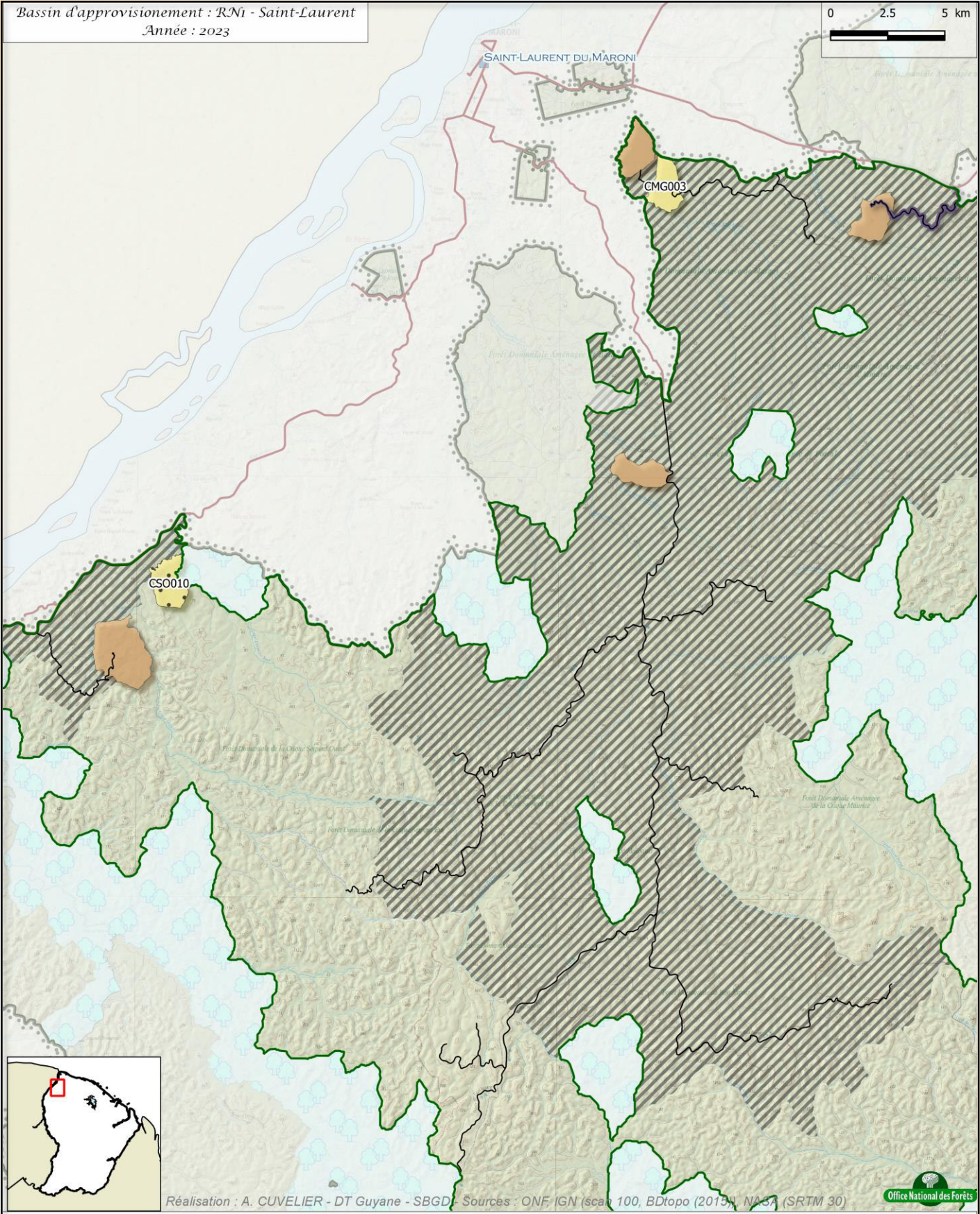
-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD. Sources : ONF, IGN (scale 100, BDtopo (2013)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

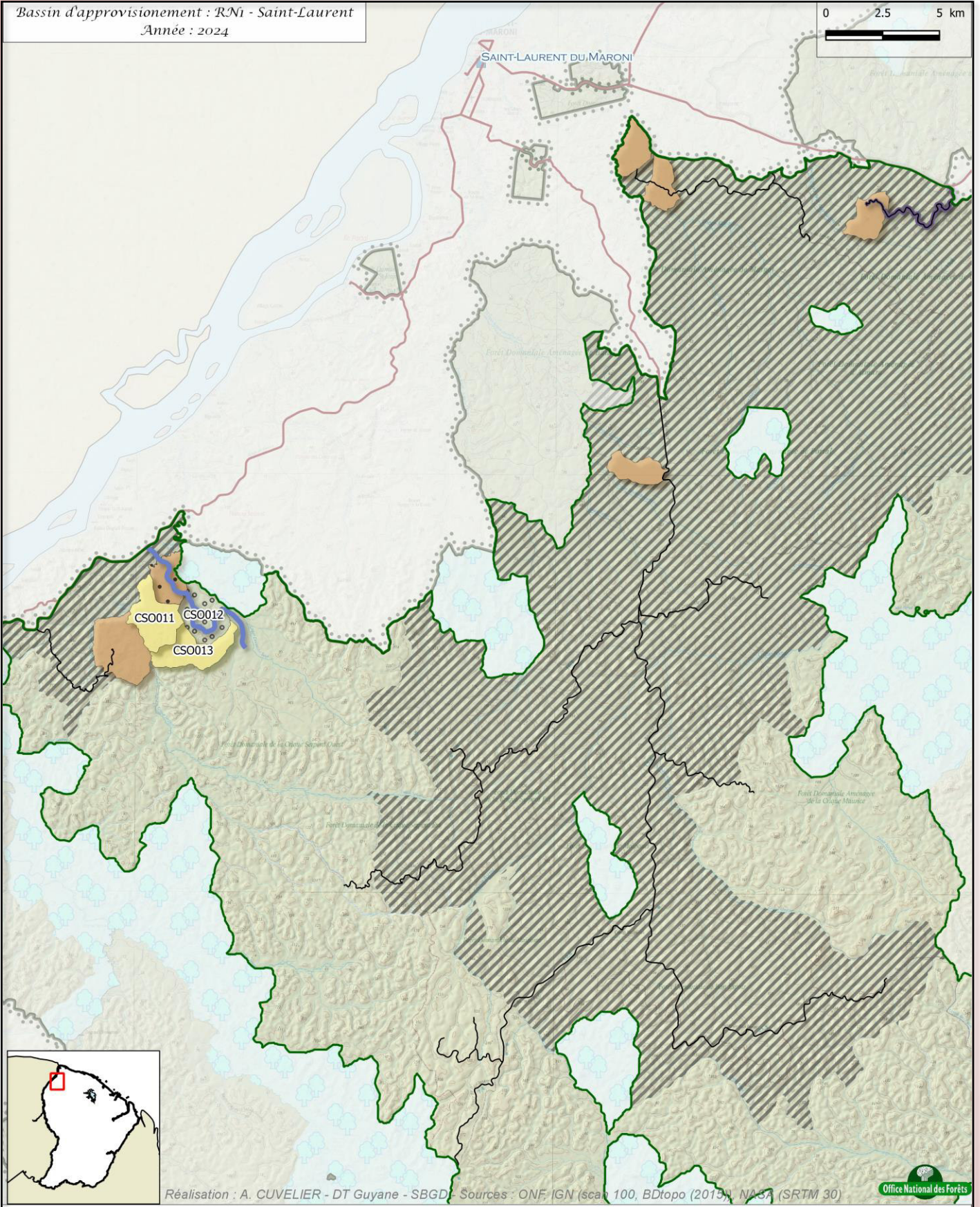
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scale 100, BDtopo (2013)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

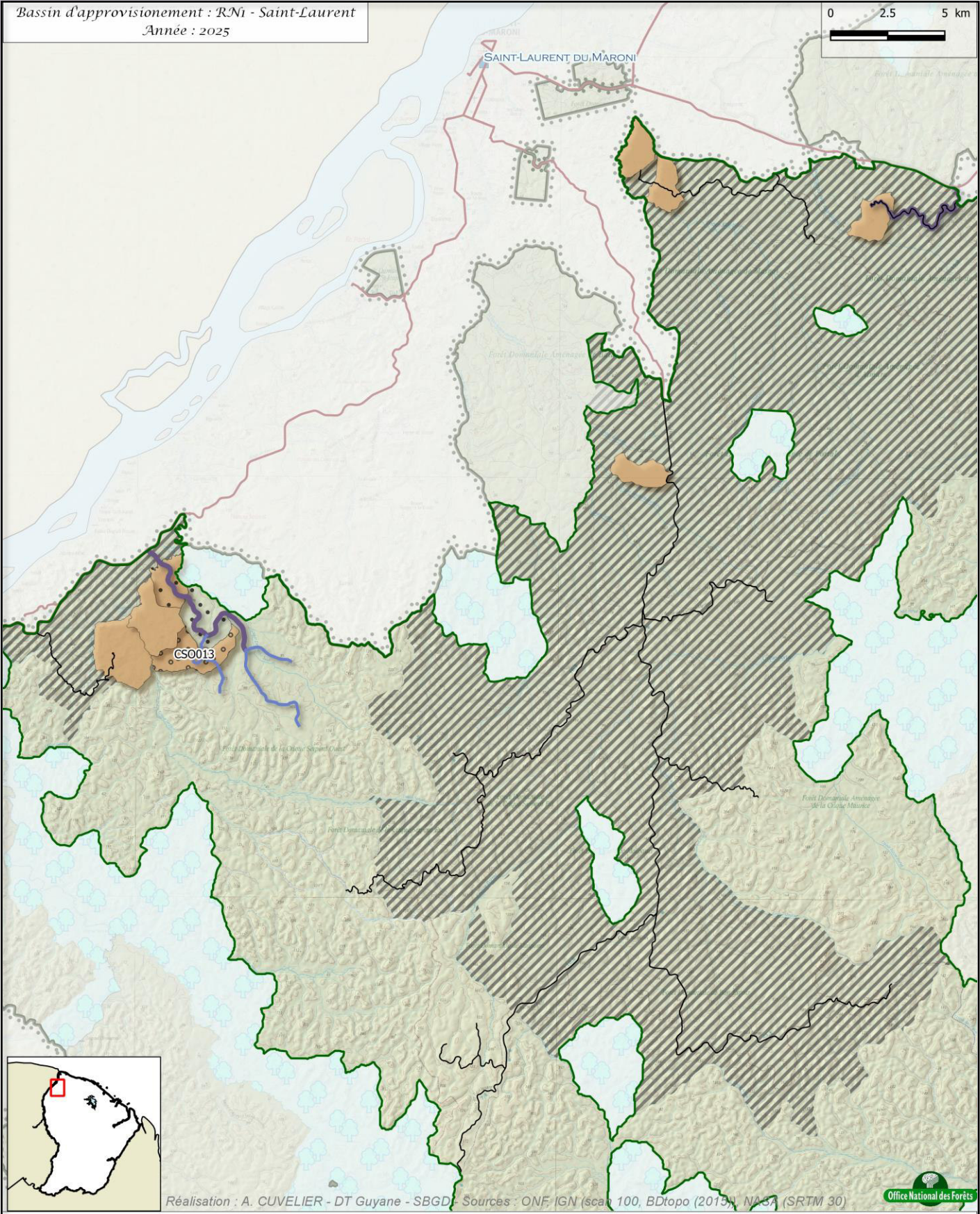
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scale 100, BDtopo (2013)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

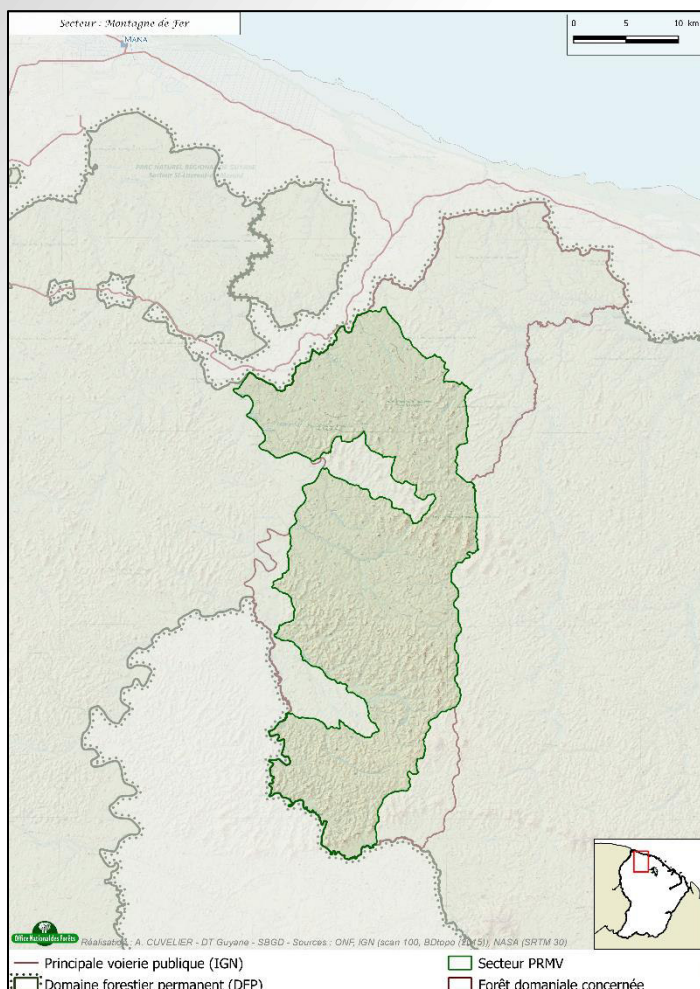
- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Montagne de Fer

Carte de situation



L'enjeu pour ce bassin d'approvisionnement est multiple.

D'un côté, il permet d'assurer un approvisionnement régulier en bois façonné de grosses unités de sciages et petits acheteurs.

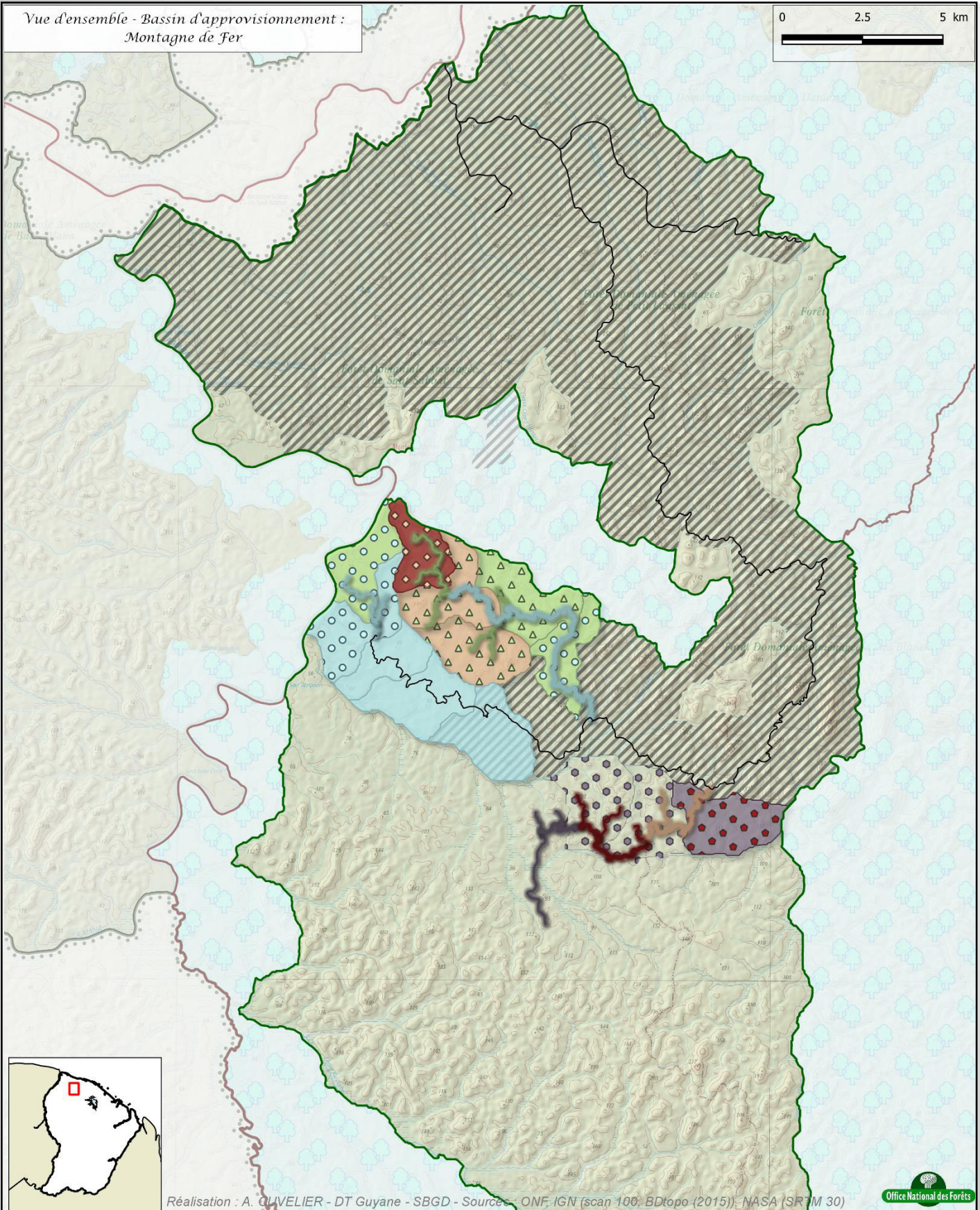
De l'autre, il permet de mettre à disposition un stock accessible toute saison pour éviter les ruptures d'approvisionnement en cas d'imprévu.

Le volume annuel est constant et le restera a priori jusqu'en 2025.

Le volume total qui sera exploité au sein de ce massif forestier est de **49 000 m³ de bois d'œuvre** en 2021 – 2025.

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	1 376 350.00 €
Désignation	351 850.00 €
Entretien de la desserte forestière	1 024 500.00 €
Recettes bois dont :	1 575 000.00 €
Bois sur pied	- €
Bois façonné	1 575 000.00 €
Bois énergie	- €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	198 650.00 €
Investissements dont :	1 915 000.00 €
Création de desserte forestière	1 915 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	- 1 716 350.00 €



Réalisation : A. CHEVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

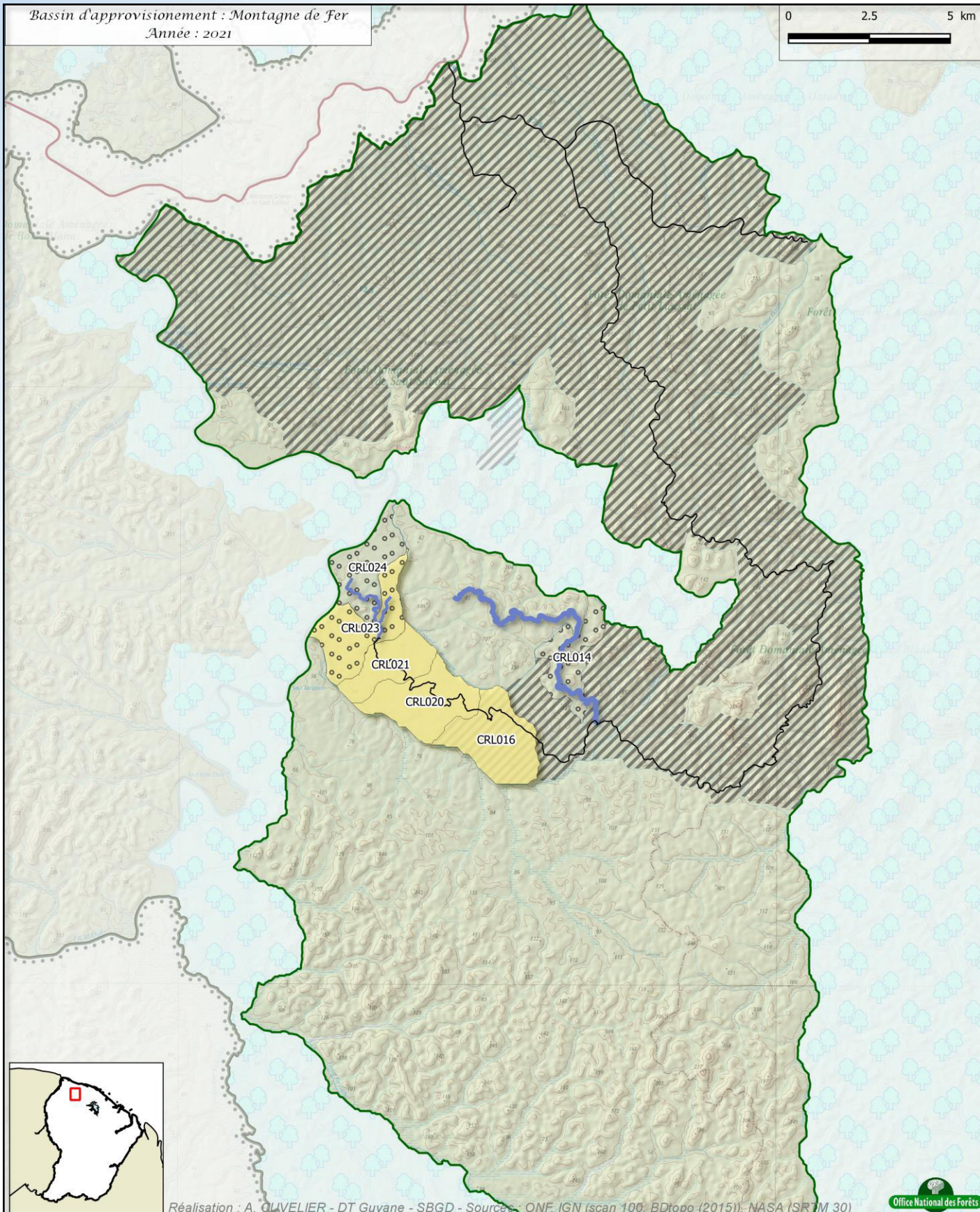
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. OLIVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

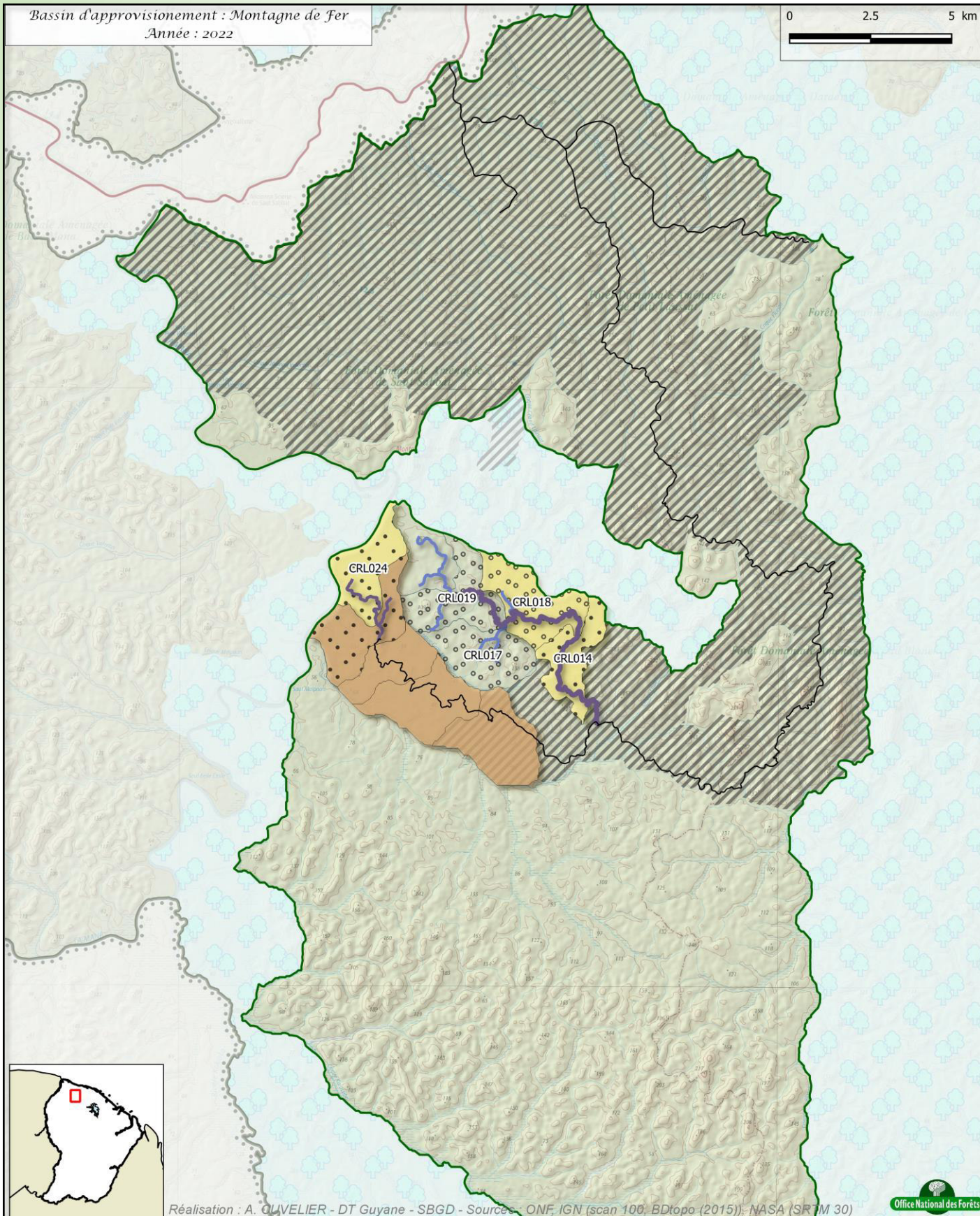
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :



- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV





Réalisation : A. OLIVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Office National des Forêts



Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

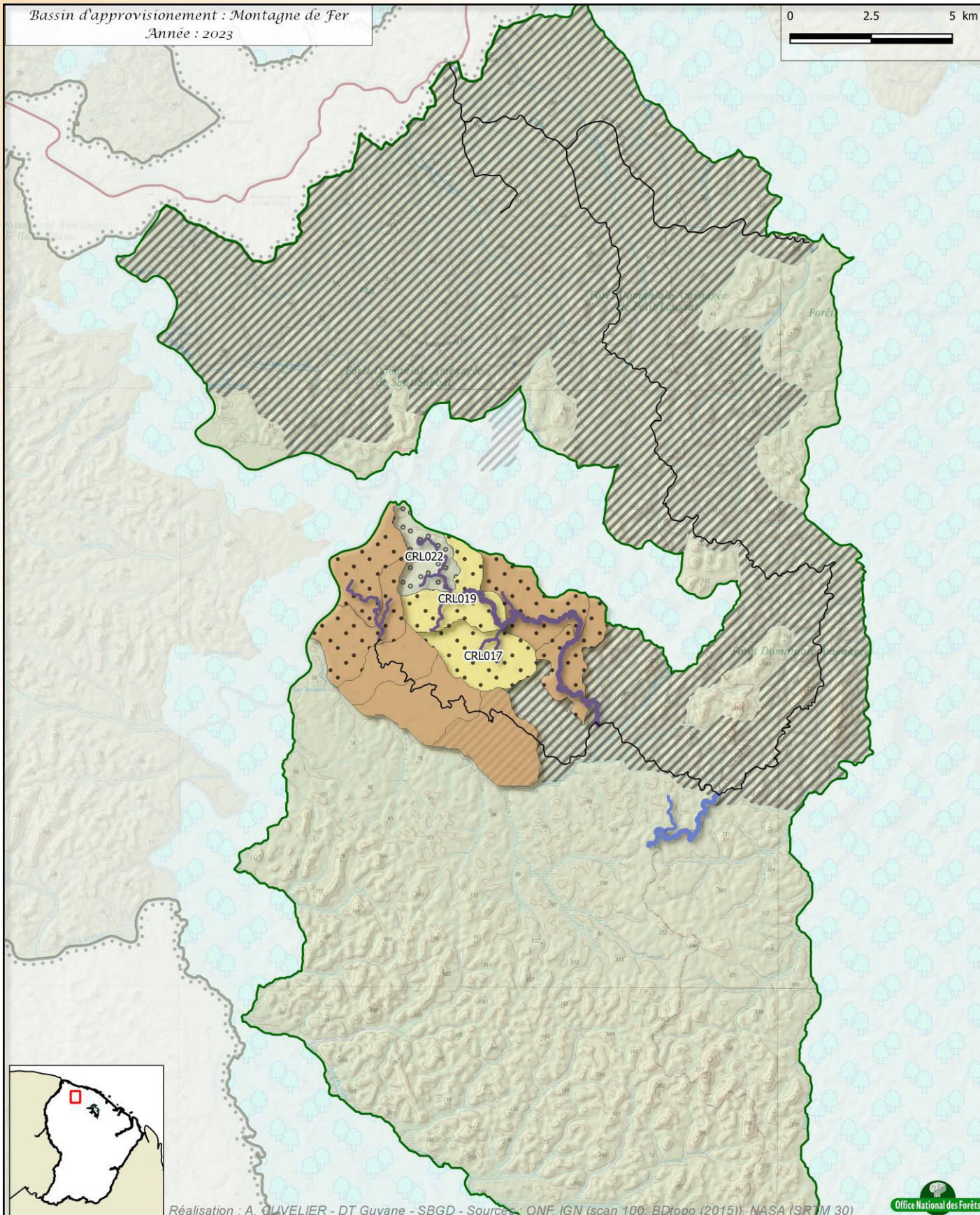
-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :



-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV




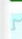
Réalisation : A. OLIVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)





Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

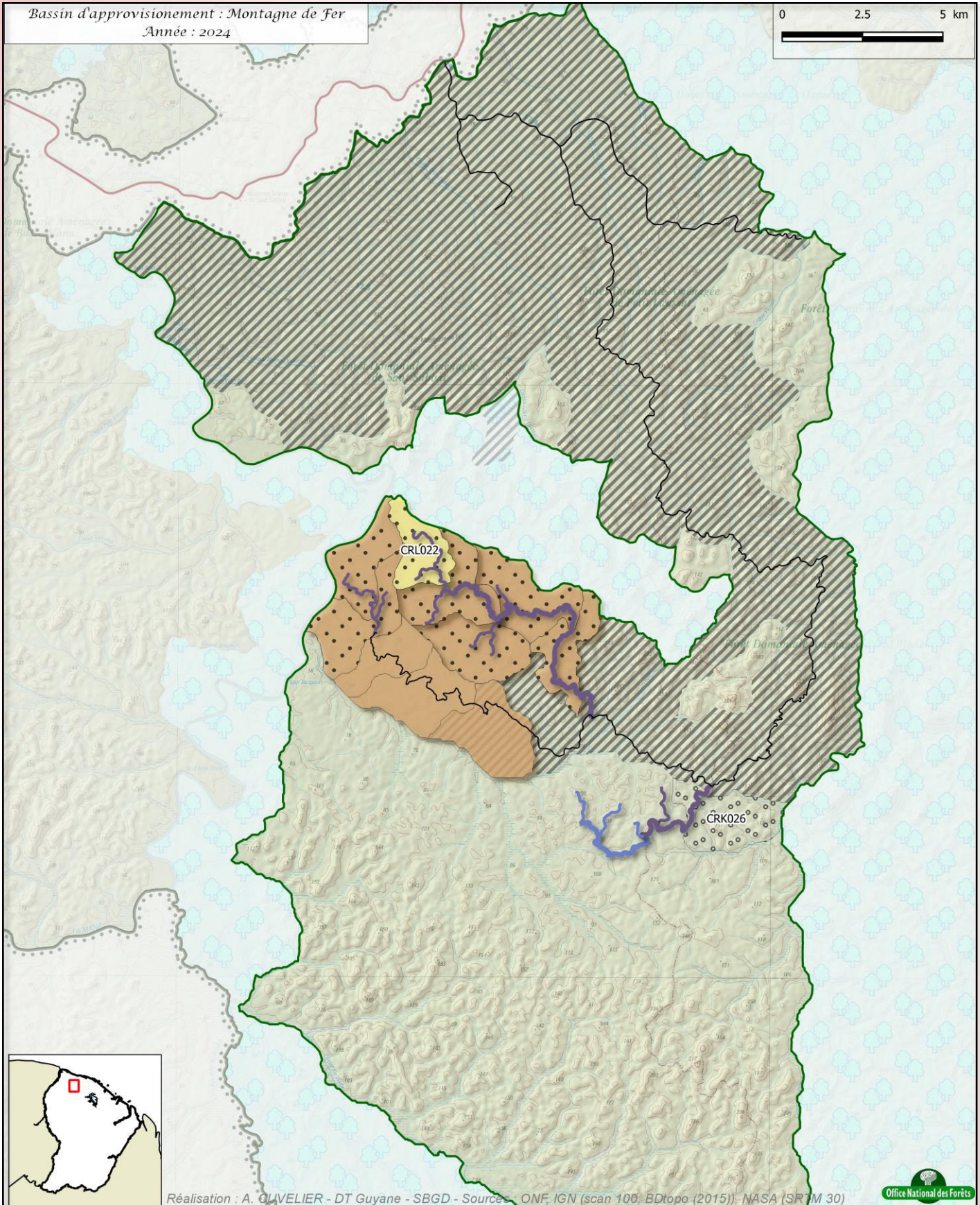
-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. OLIVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

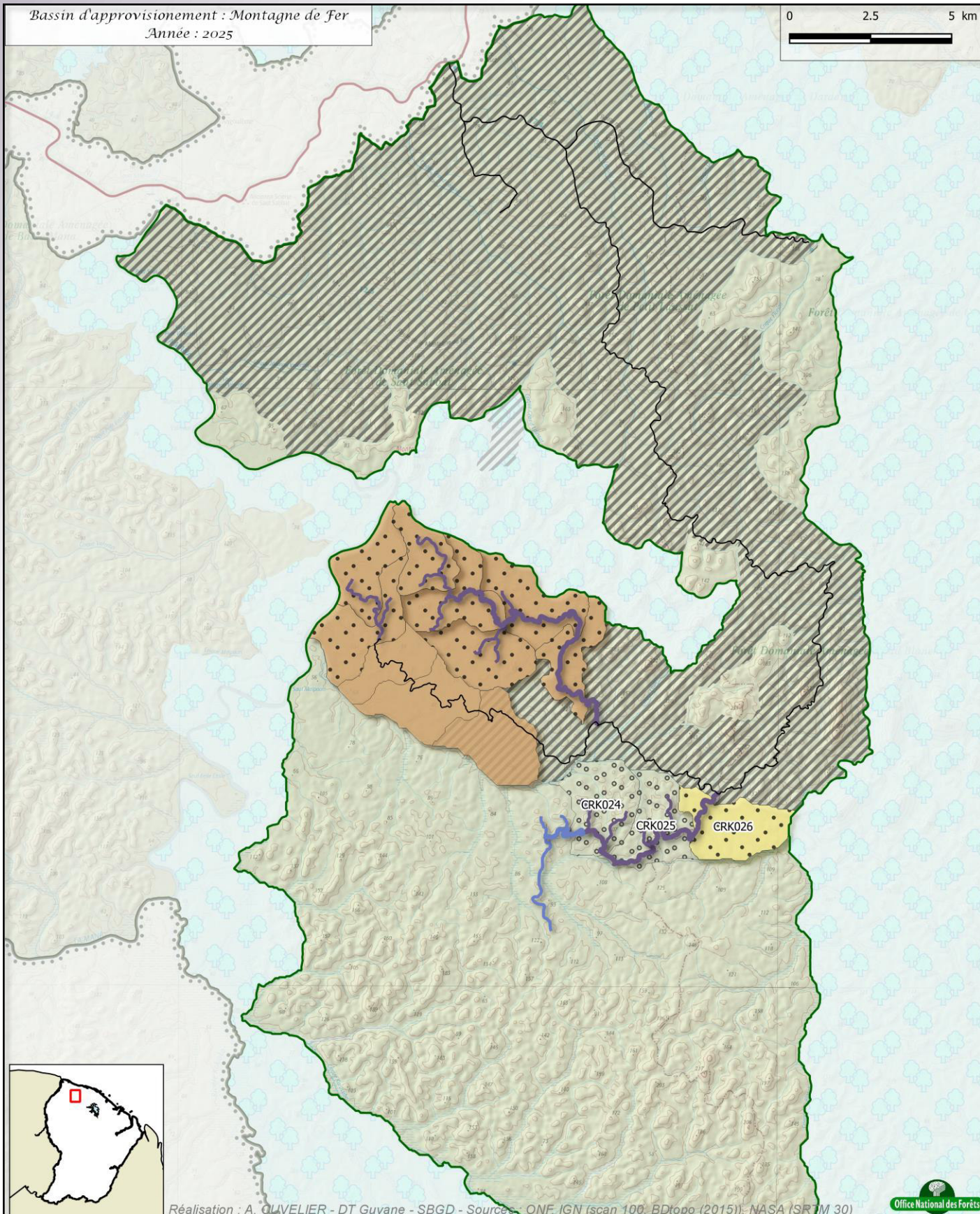
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :



- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV




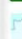
Réalisation : A. OLIVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Office National des Forêts



Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

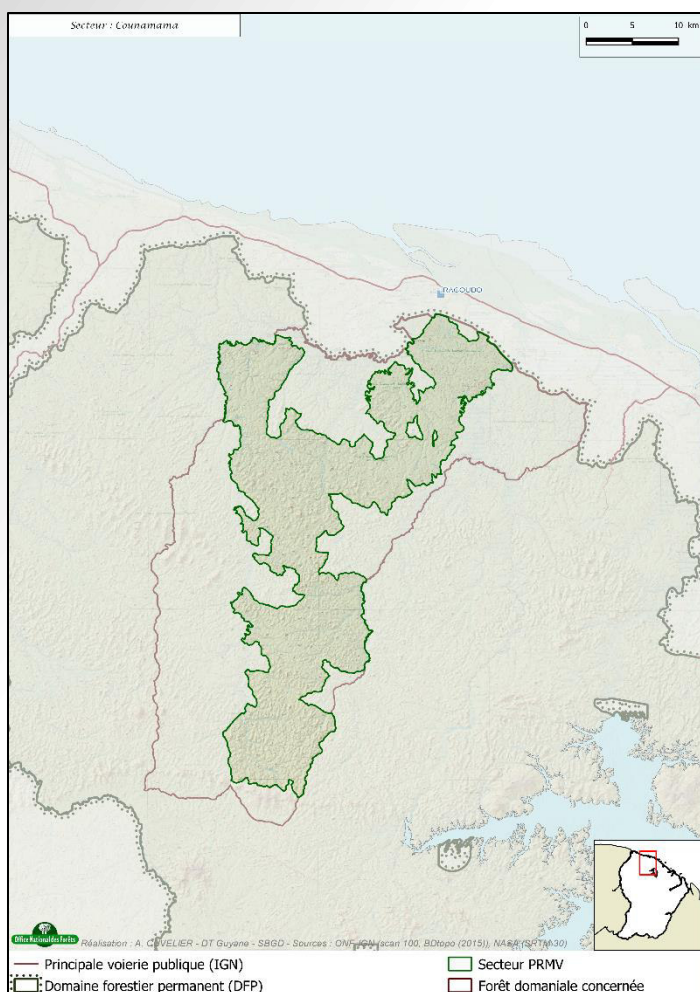
-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Counamama

Carte de situation



Le bois exploité au sein de ce bassin d'approvisionnement est uniquement du bois sur pied.

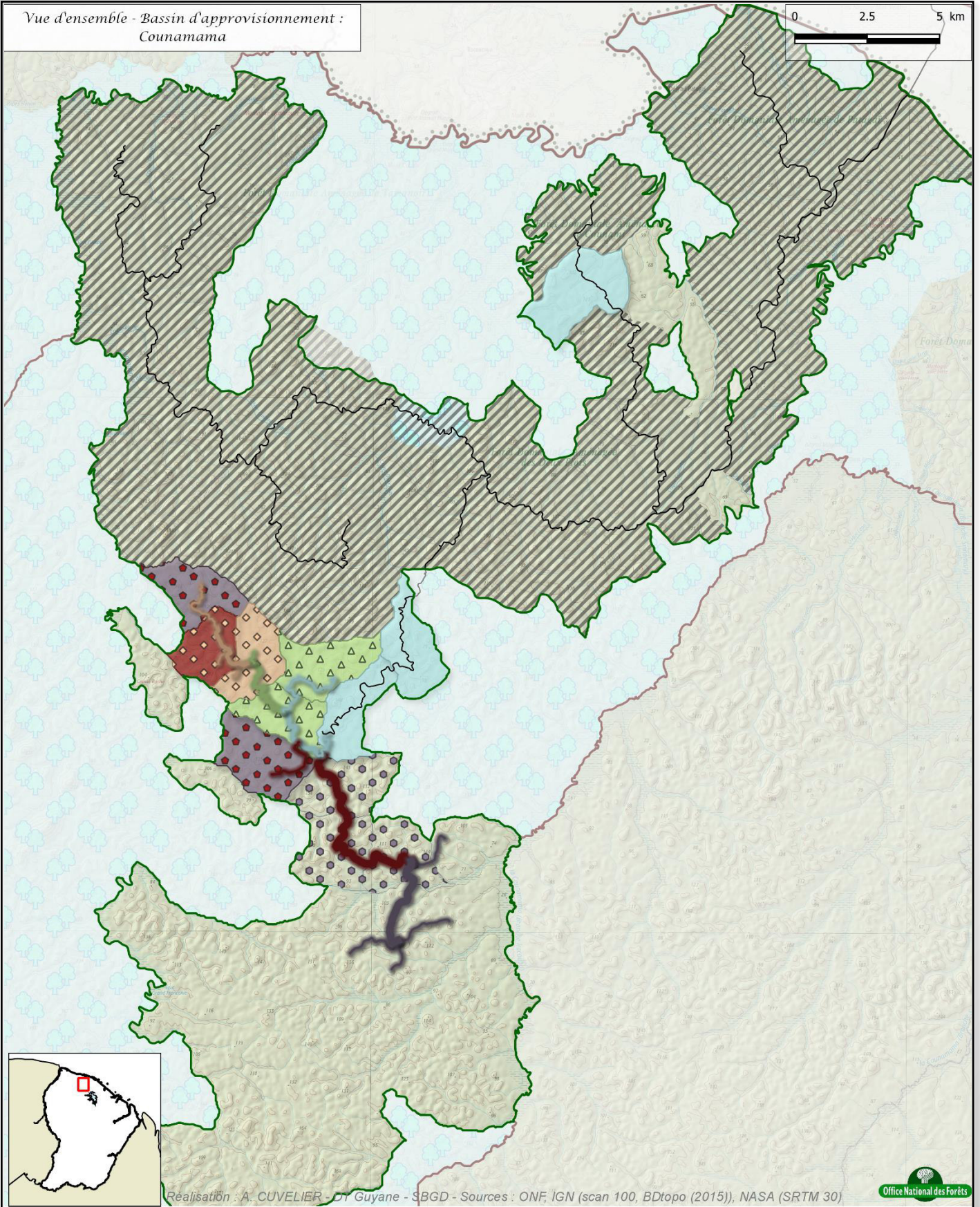
Le volume annuel est constant et le restera a priori jusqu'en 2025.

Le volume total qui sera exploité au sein de ce massif forestier est de **45 000 m³ de bois d'œuvre** en 2021 – 2025.

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	1 176 650.00 €
Désignation	252 650.00 €
Entretien de la desserte forestière	924 000.00 €
Recettes bois dont :	1 575 000.00 €
Bois sur pied	1 575 000.00 €
Bois façonné	
Bois énergie	- €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	398 350.00 €
Investissements dont :	2 085 000.00 €
Création de desserte forestière	2 085 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	1 686 650.00 €

Vue d'ensemble - Bassin d'approvisionnement :
Counamama



Réalisation : A. CUVELIER - D1 Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

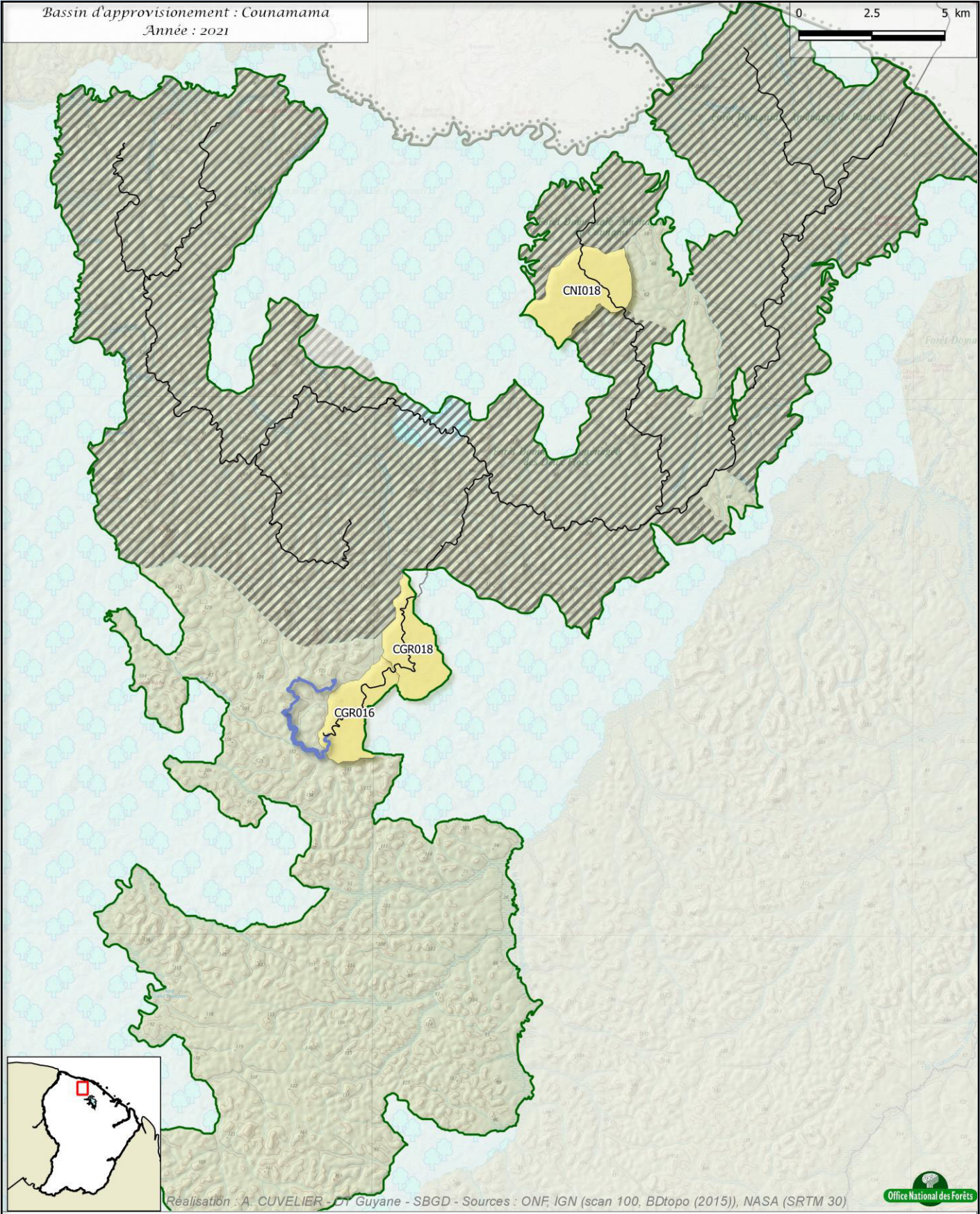
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

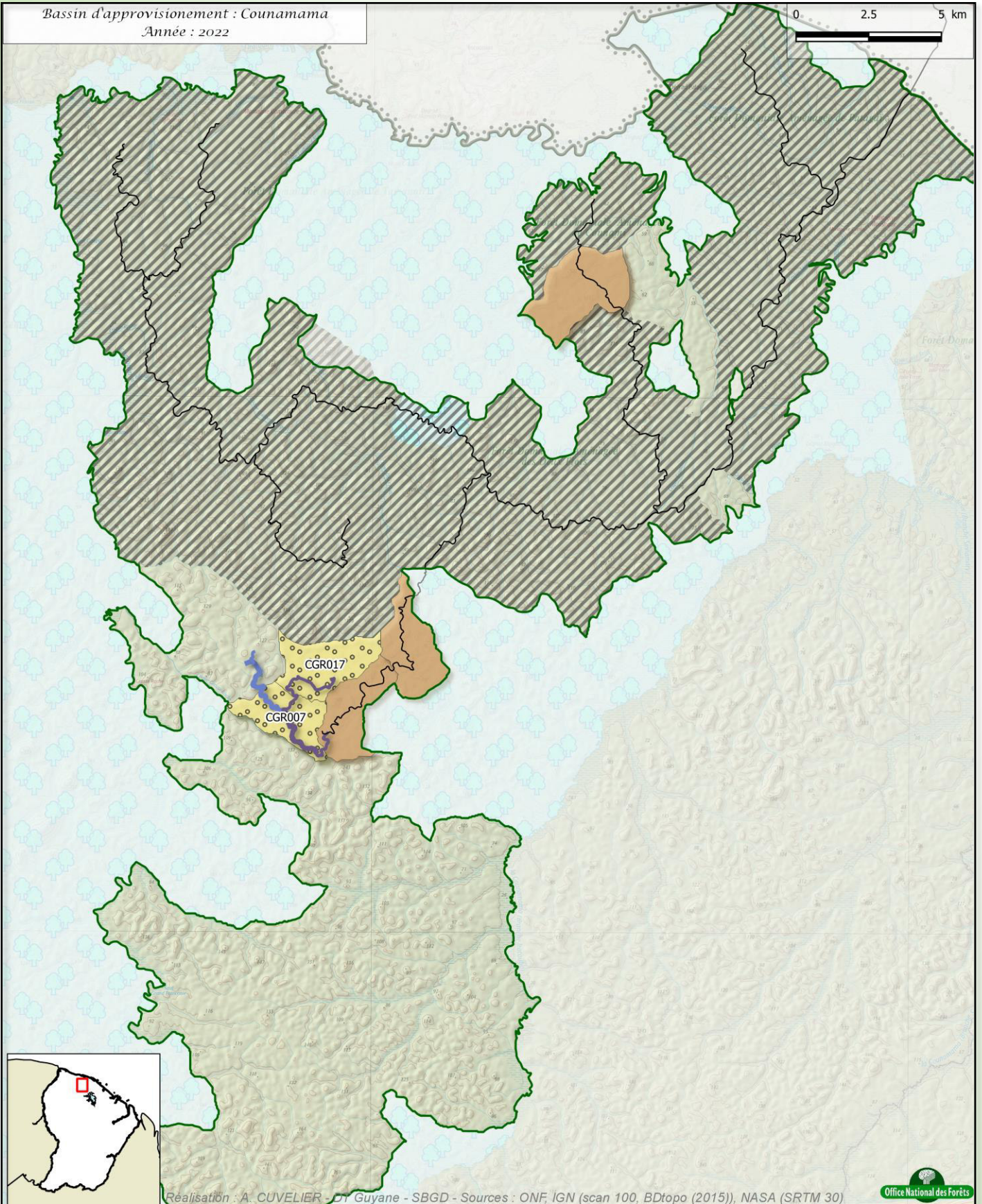
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

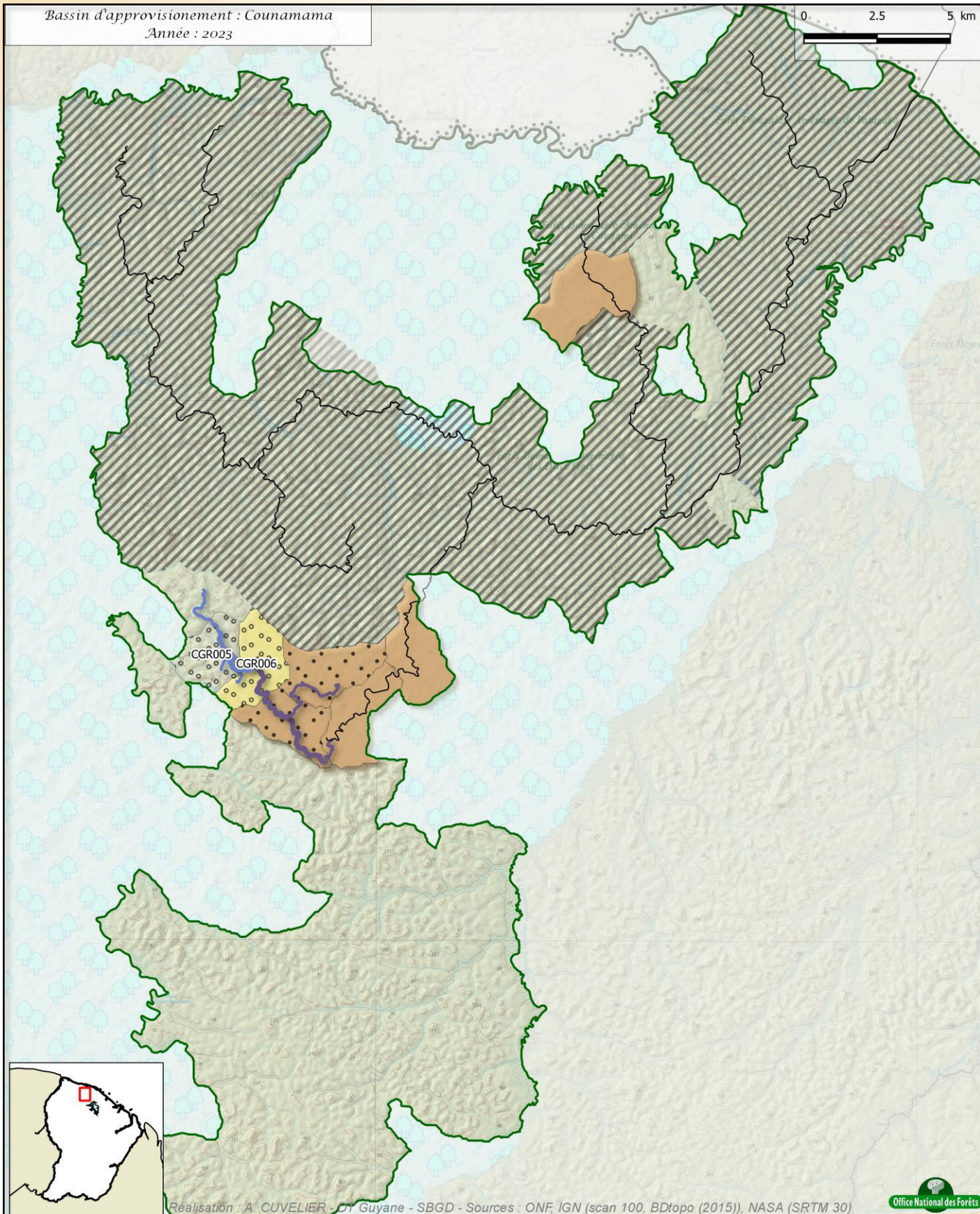
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

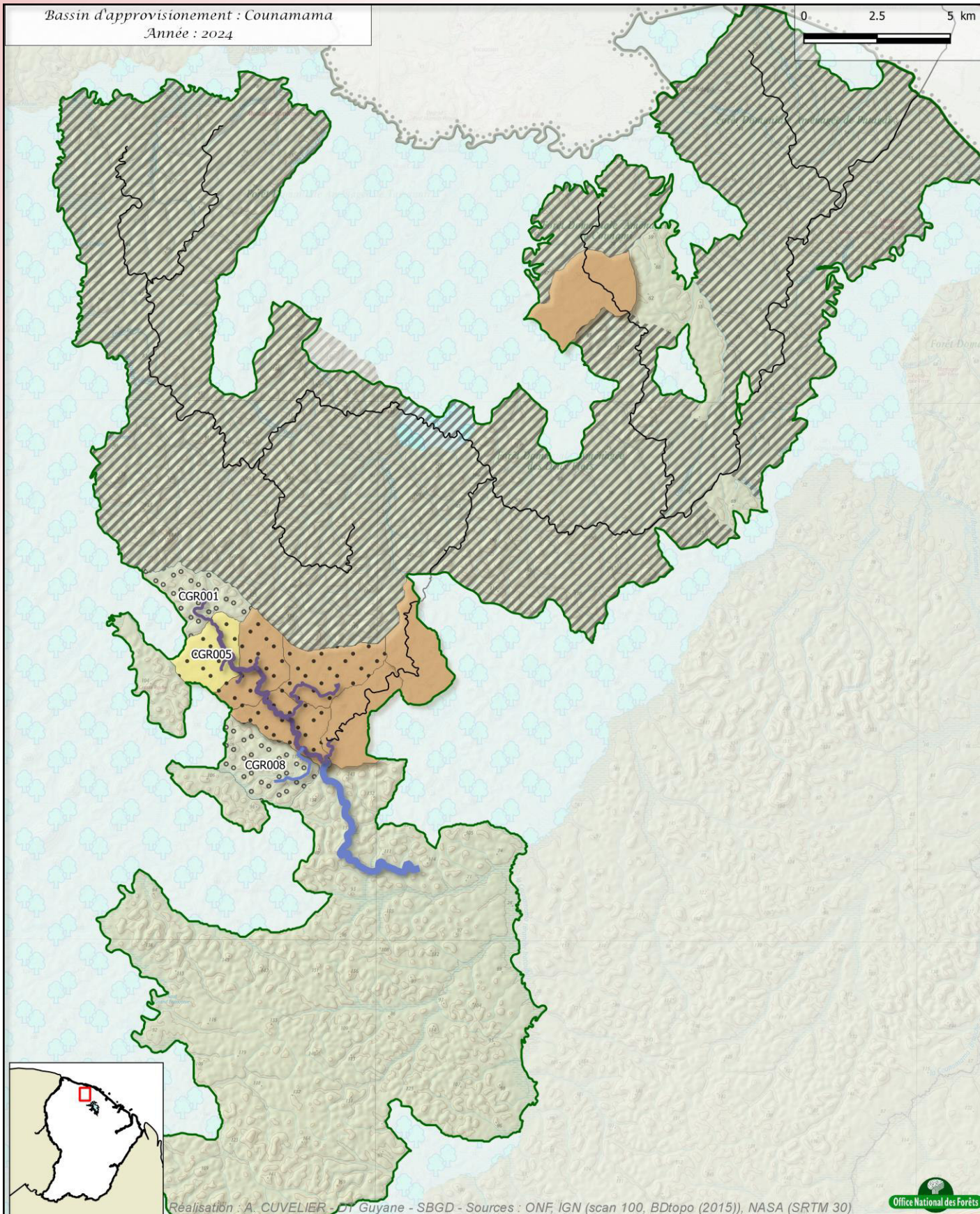
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

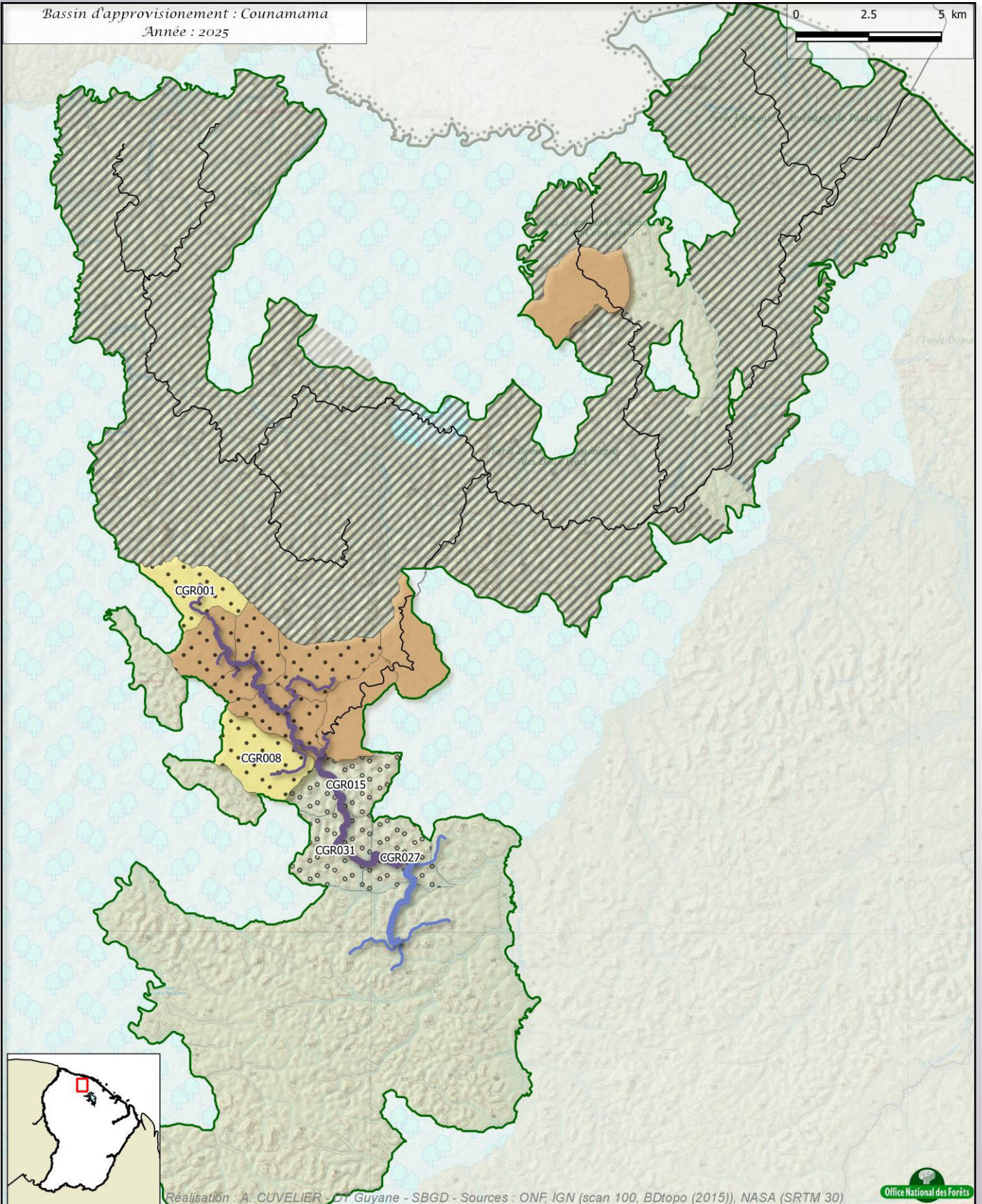
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :



- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV




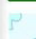
Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)





Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

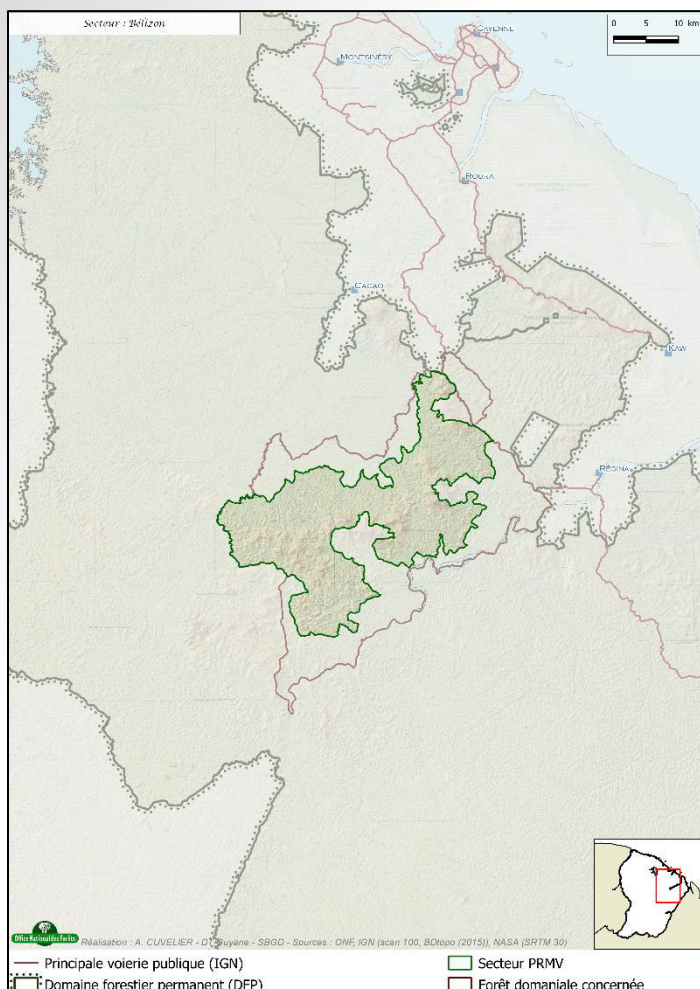
-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Bézizon

Carte de situation



Ce bassin d'approvisionnement est le **bassin « historique »** de l'exploitation forestière de la période après-permis forestiers.

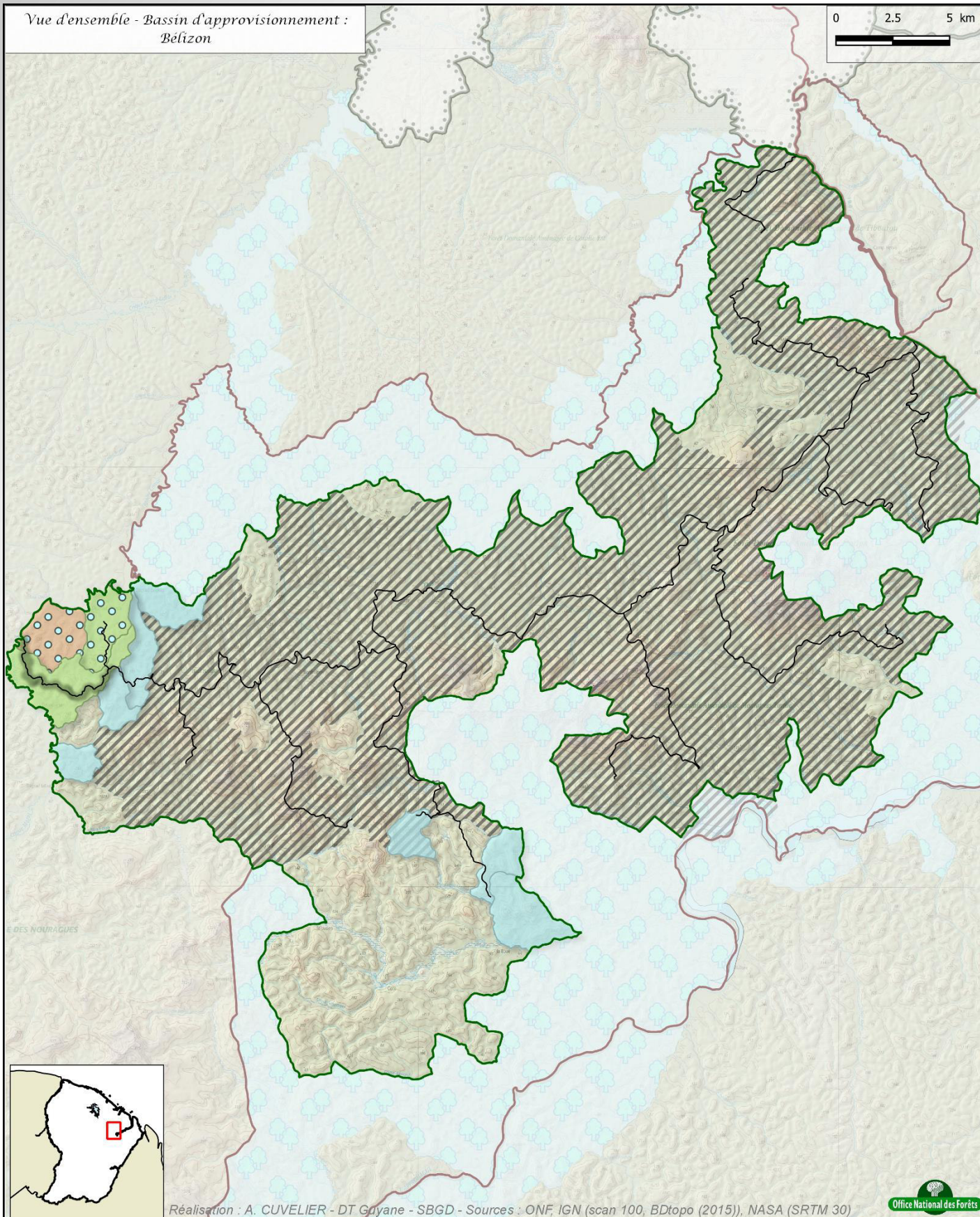
Actuellement, seules quelques parcelles à plus de 70 km de voie forestière restent à exploiter.

Le bois exploité est vendu façonné bord de route. **Il reste entre 25 000 et 30 000 m³ de bois d'œuvre**, qui seront exploités entre 2021 et 2023.

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	715 050.00 €
Désignation	79 050.00 €
Entretien de la desserte forestière	636 000.00 €
Recettes bois dont :	945 000.00 €
Bois sur pied	- €
Bois façonné	- €
Bois énergie	- €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	229 950.00 €
Investissements dont :	321 000.00 €
Création de desserte forestière	321 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	-

91 050.00 €



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

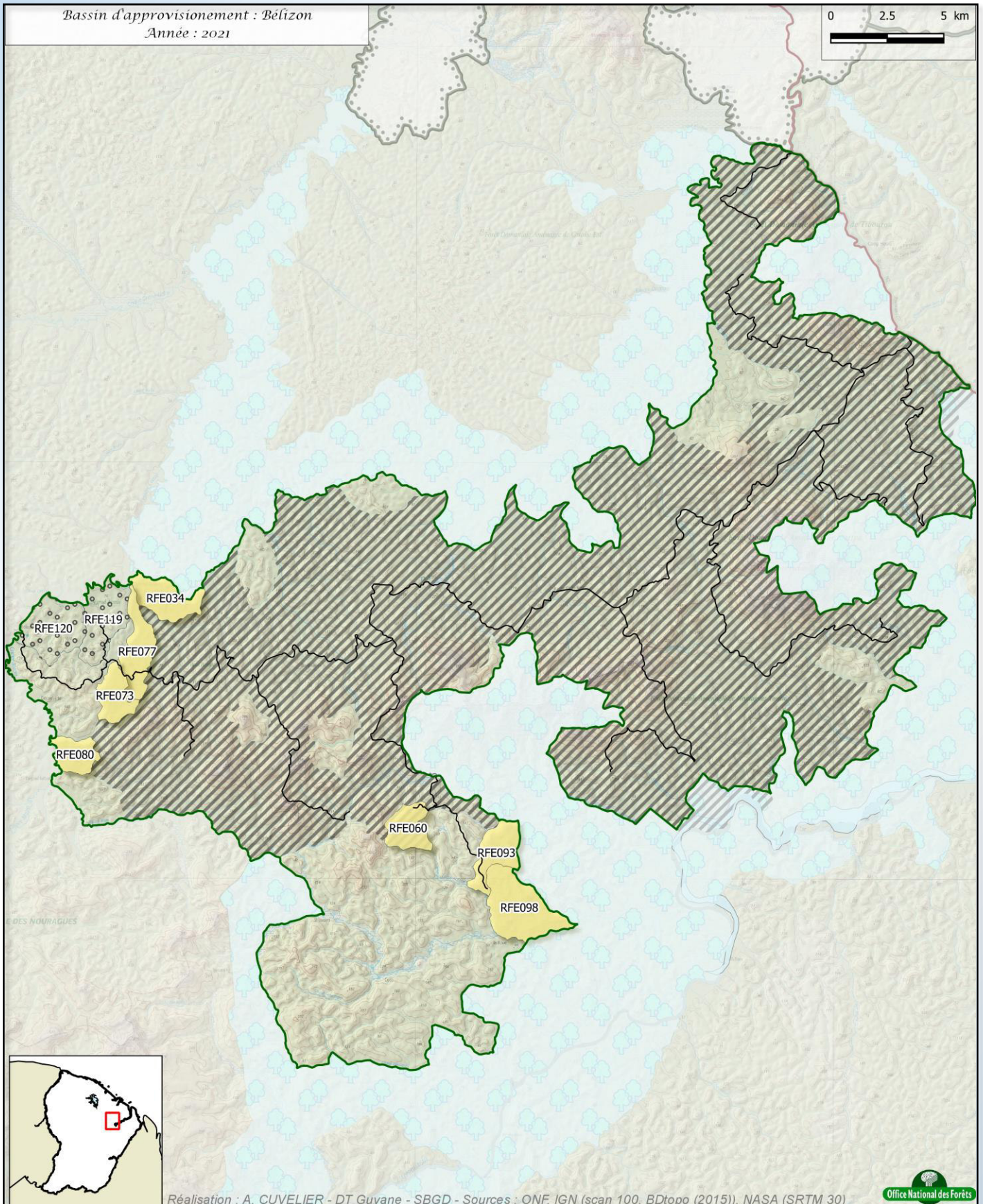
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

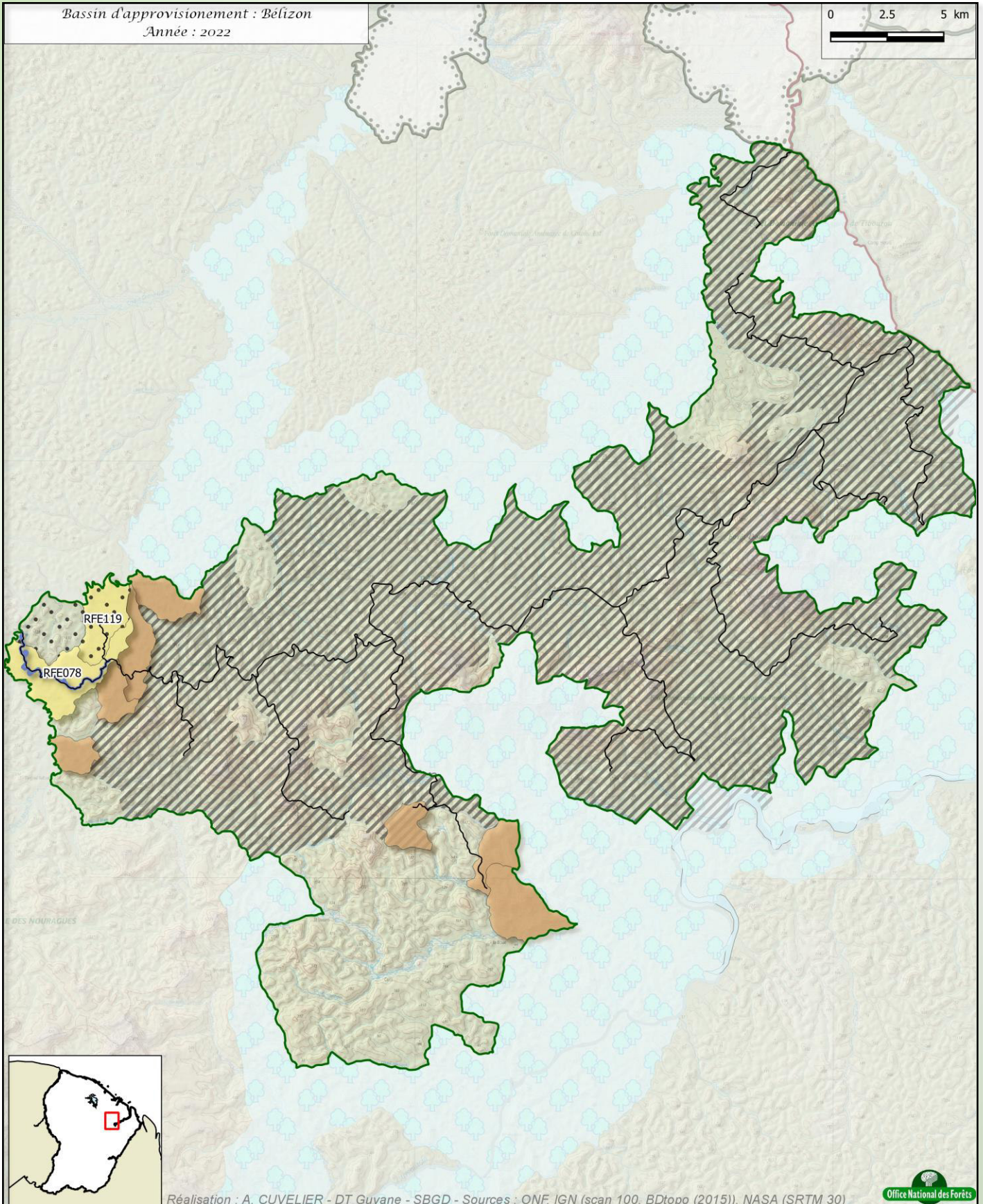
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :



- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV





Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Office National des Forêts



Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

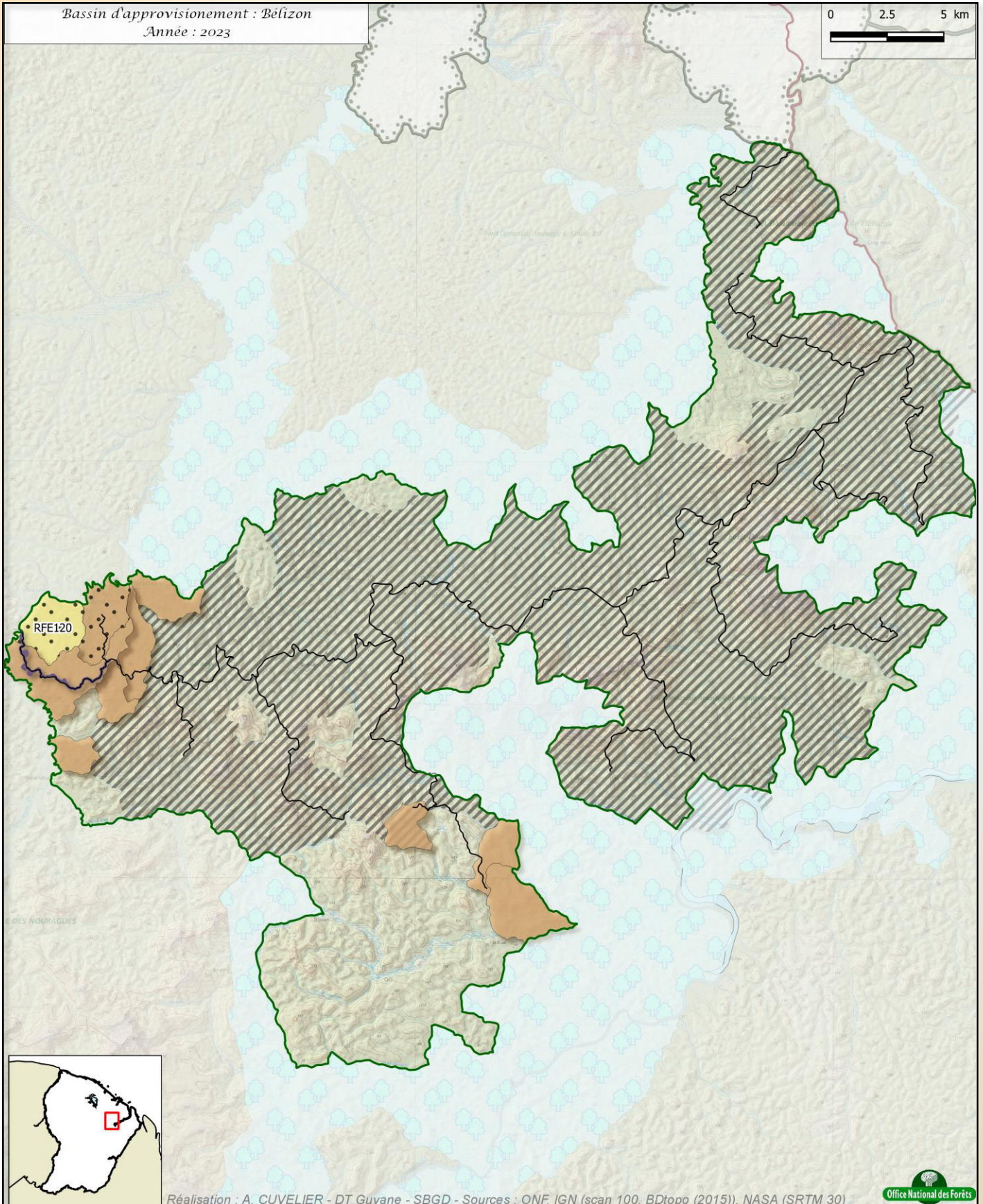
-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- ▭ Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- ▭ Délimitation du bassin d'appro.
- ▭ Parcelles en protection

Historique

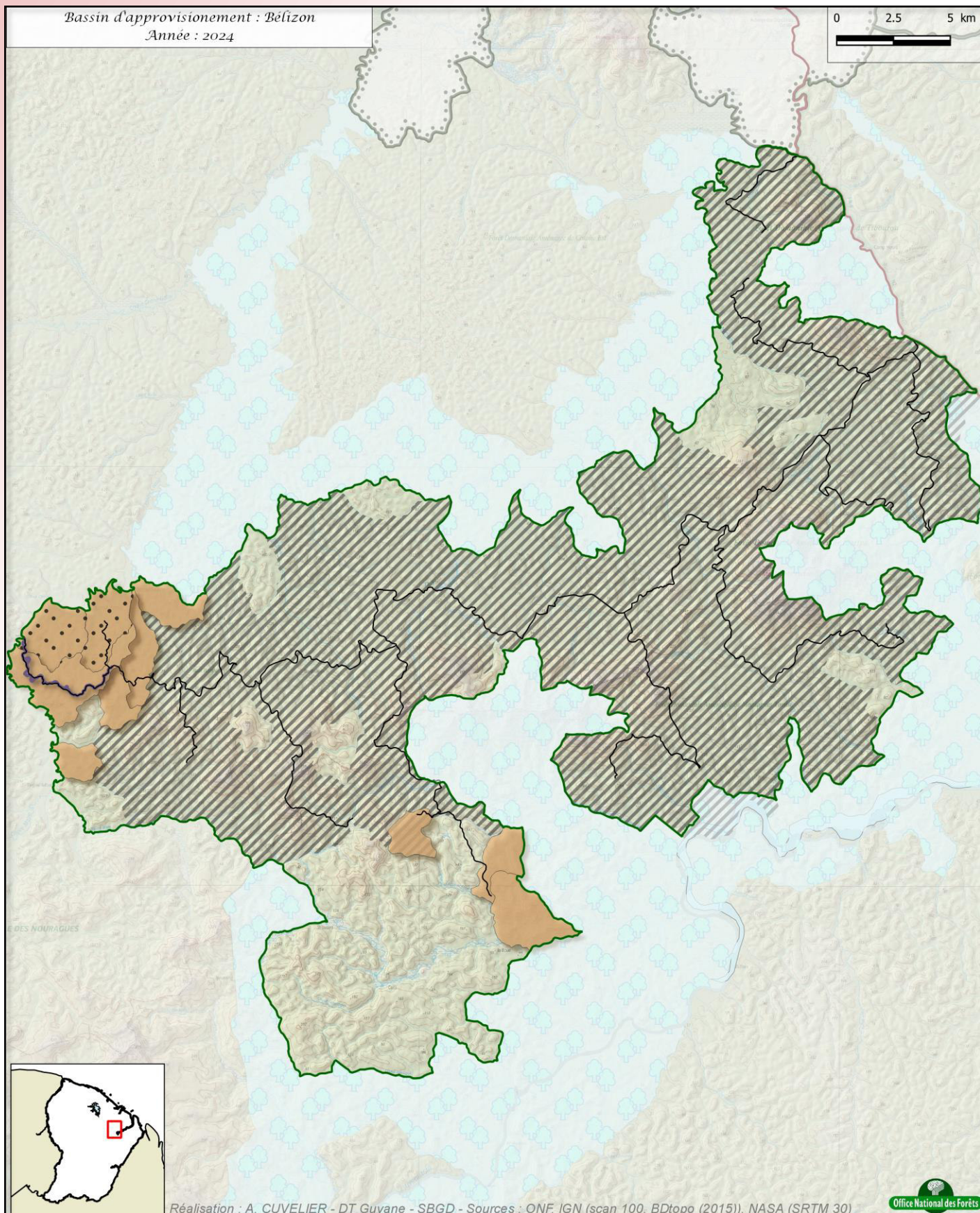
- ▨ Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- ▭ Exploitation de l'année
- ▭ Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- ◐ Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- ▭ Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- ▭ Délimitation du bassin d'appro.
- ▭ Parcelles en protection

Historique

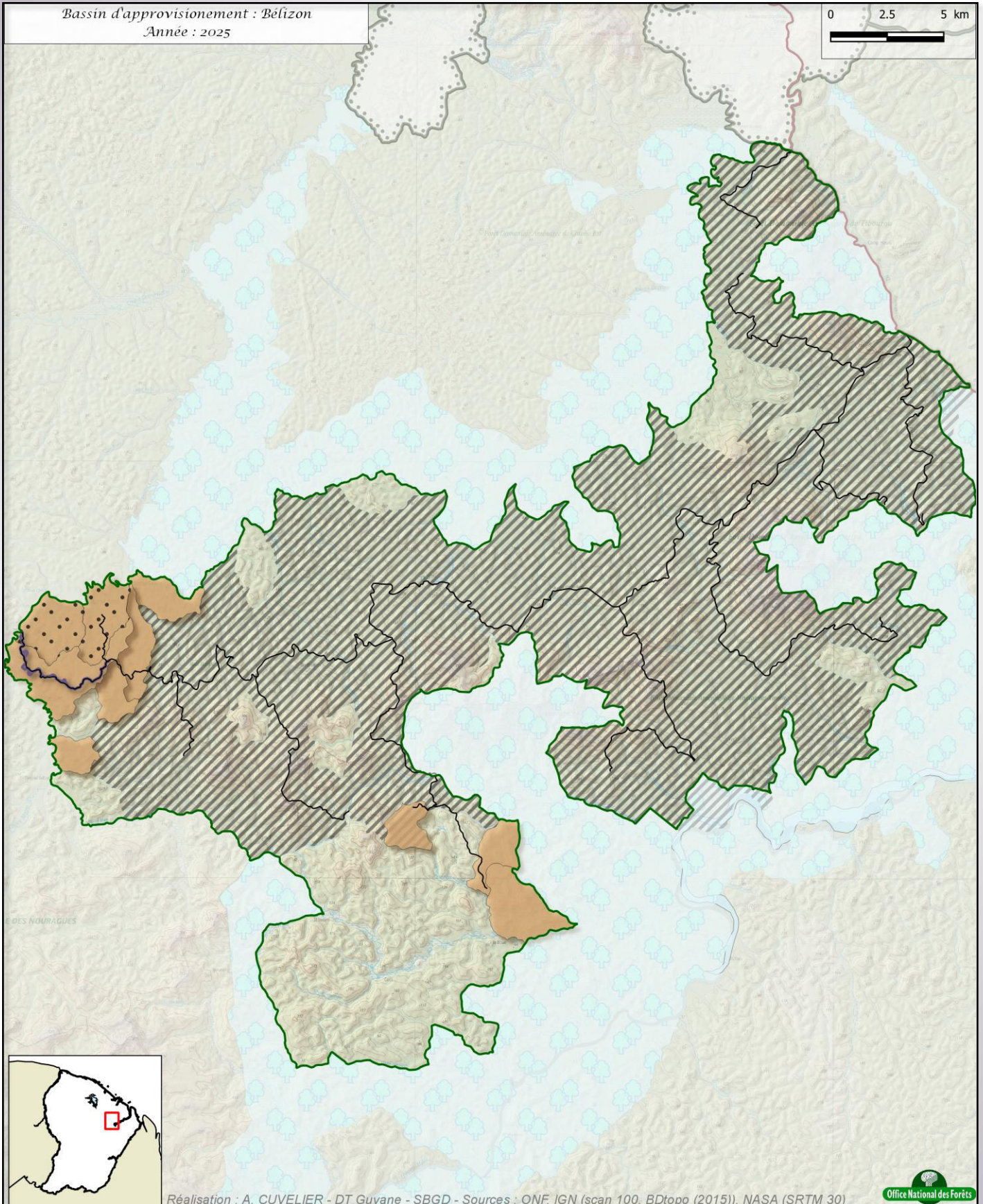
- ▨ Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- ▭ Exploitation de l'année
- ▭ Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- ◻ Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- ⊠ Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- ▭ Délimitation du bassin d'appro.
- ▭ Parcelles en protection

Historique

- ▨ Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

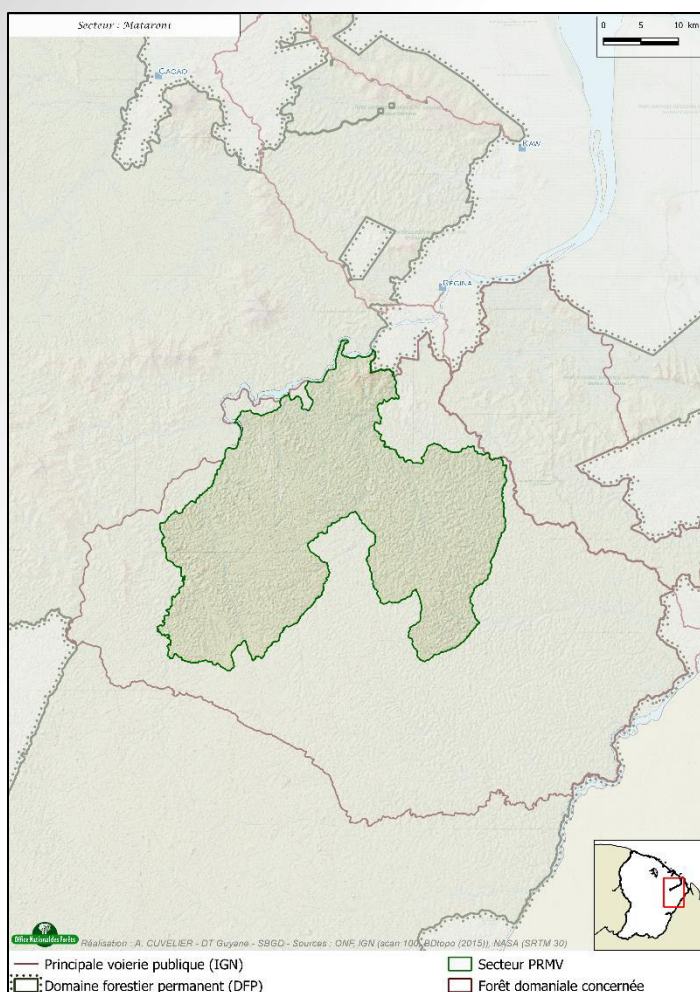
- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- ▭ Exploitation de l'année
- ▭ Exploitation passée durant le PRMV
- ⊙ Désignation de l'année
- ⊙ Désignation passée durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Mataroni

Carte de situation



Ce bassin d'approvisionnement est **actuellement le principal bassin** en Guyane. C'est de ce massif que sortent de 40 à 45 % du bois d'œuvre du domaine forestier permanent.

Au sein de ce massif, la **mobilisation de bois énergie**, connexe d'exploitation, est également prévue pour un ratio de 1 m³ de bois d'œuvre : 1 t de bois énergie.

Le développement de l'exploitation forestière au sein de ce massif est prévu et progressif entre 2021 et 2025, période au cours de laquelle le **volume à mobiliser devrait être multiplié par 1,5**.

Conséquemment, les travaux d'inventaire et d'infrastructure sont calibrés pour accompagner cette croissance.

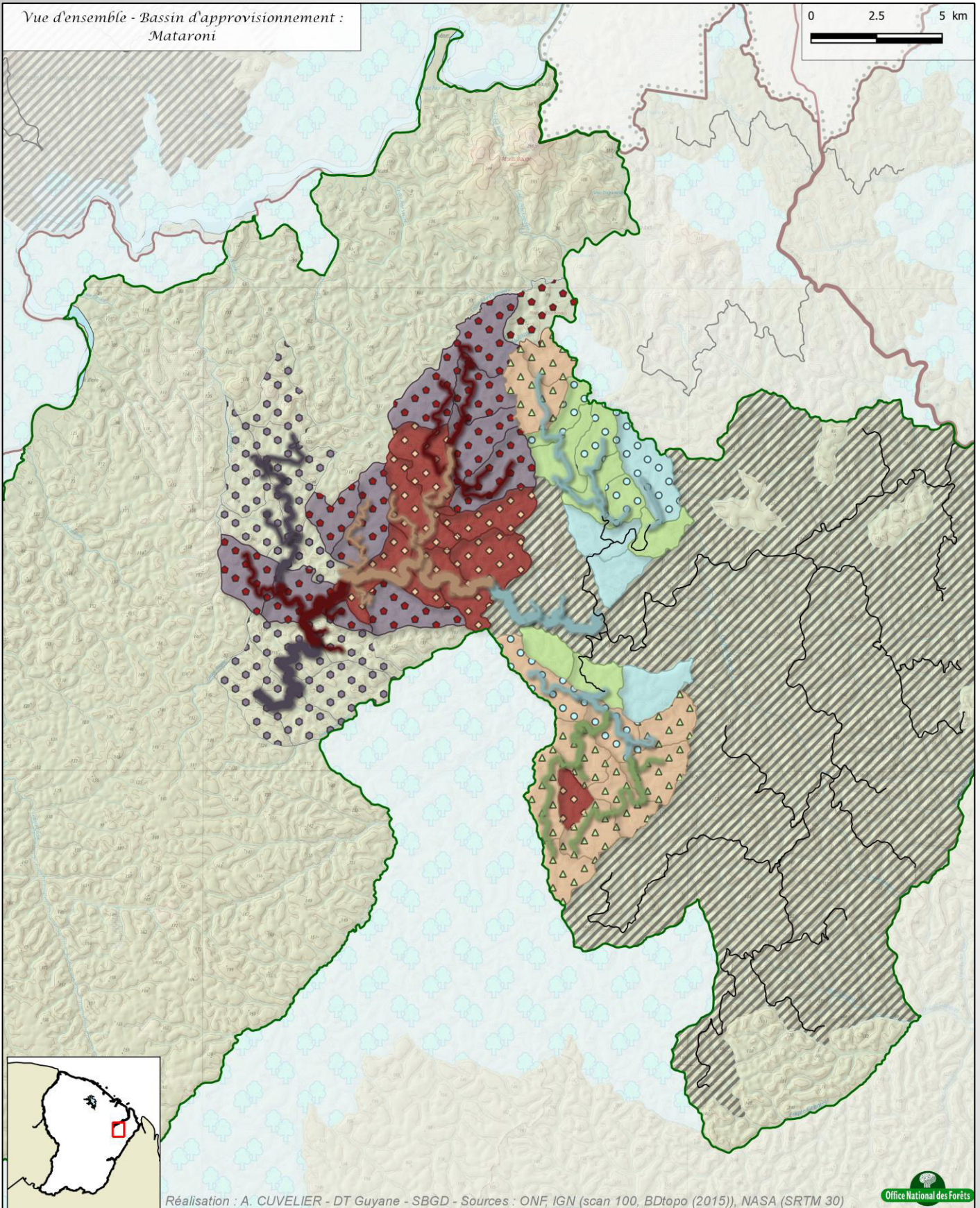
Pour la période 2021 – 2025, ce sont **200 000 m³ de bois d'œuvre et autant de tonnes de bois énergie** qui sont attendus de ce bassin d'approvisionnement.

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	4 393 650.00 €
Désignation	976 500.00 €
Entretien de la desserte forestière	3 417 150.00 €
Recettes bois dont :	8 656 500.00 €
Bois sur pied	6 965 000.00 €
Bois façonné	
Bois énergie	1 691 500.00 €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	4 262 850.00 €
Investissements dont :	6 762 000.00 €
Création de desserte forestière	6 762 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	- 2 499 150.00 €

Vue d'ensemble - Bassin d'approvisionnement :
Mataroni

0 2.5 5 km



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Office National des Forêts

Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

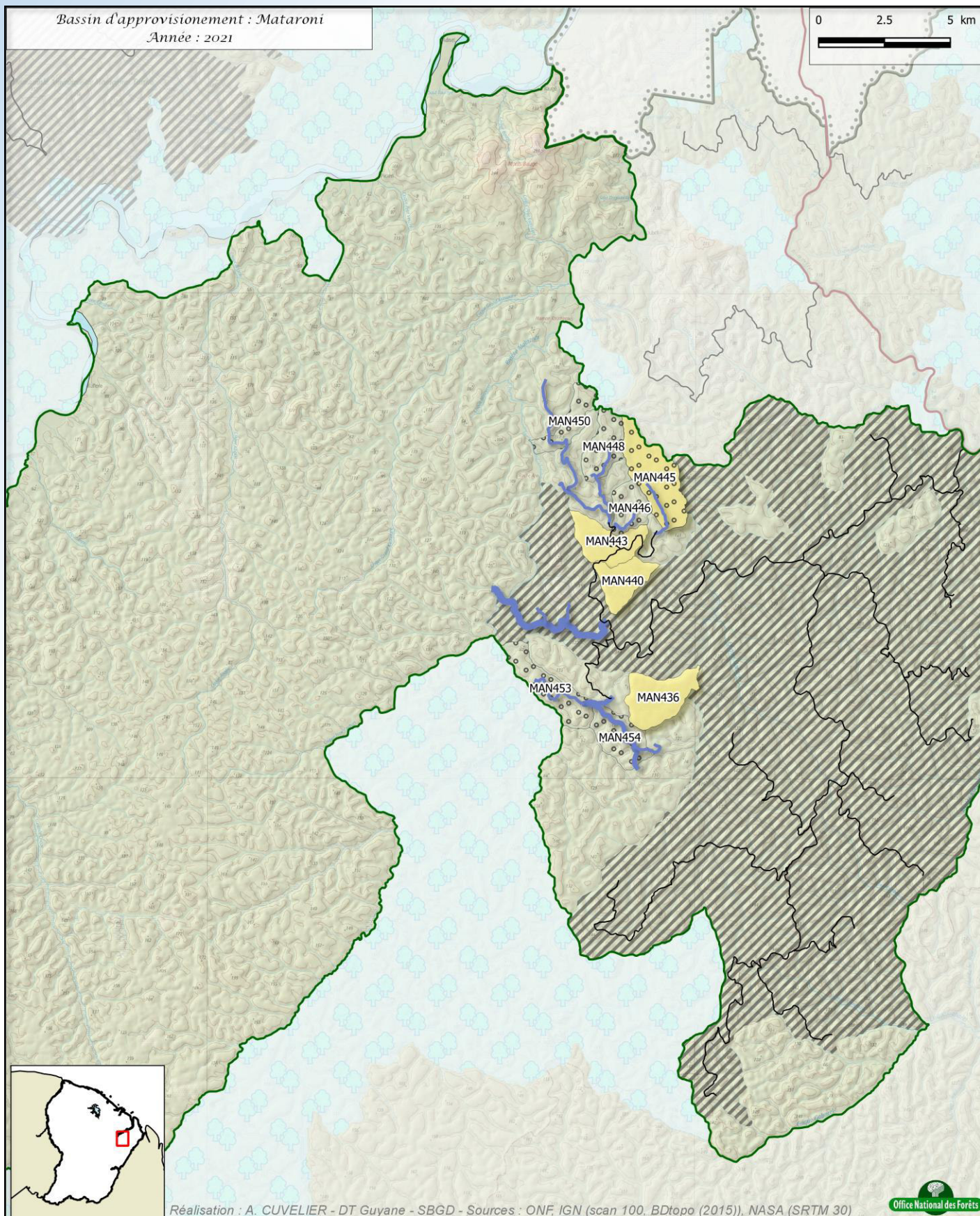
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtope (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

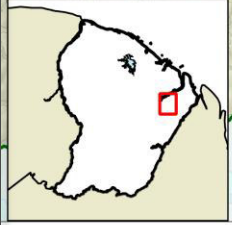
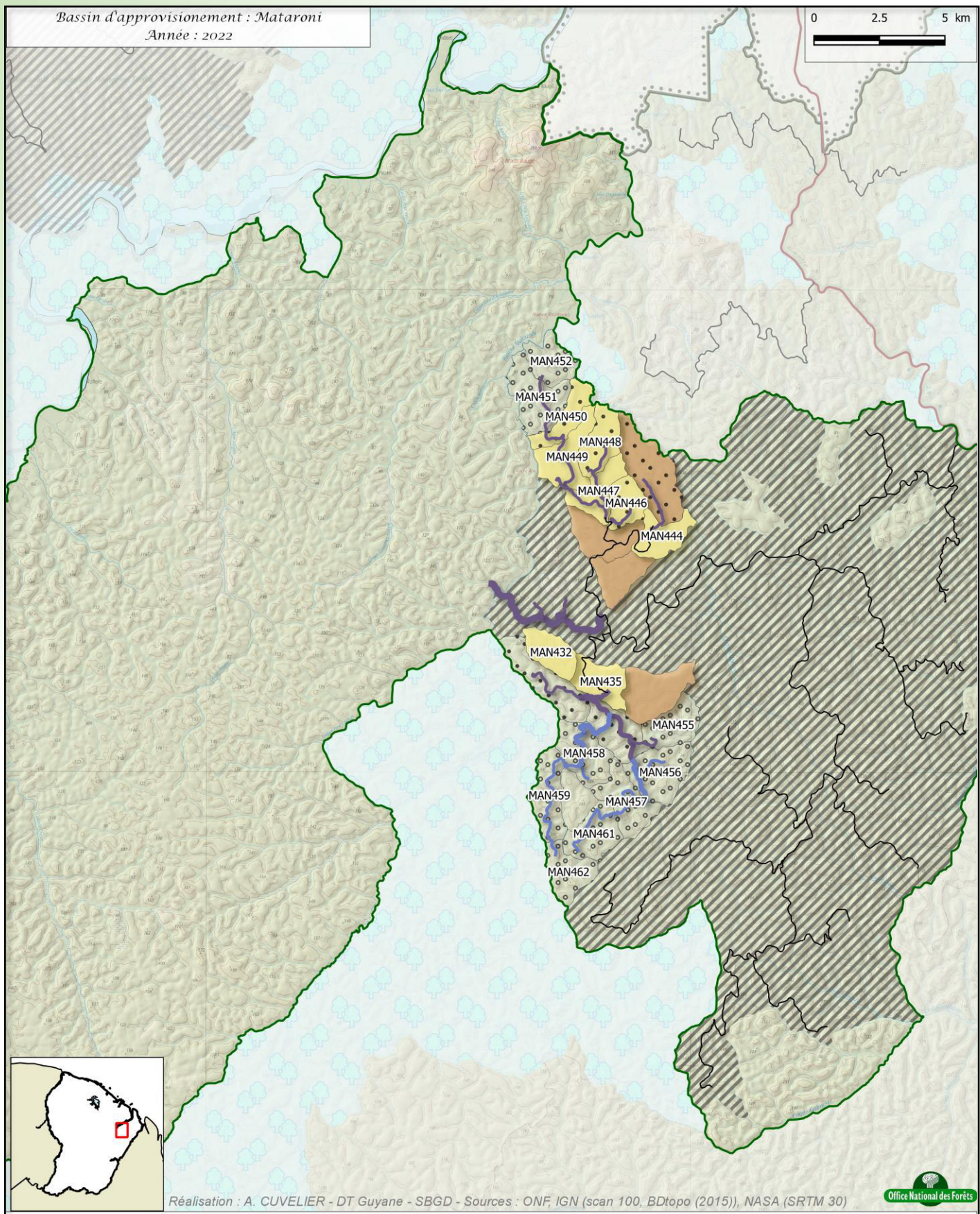
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

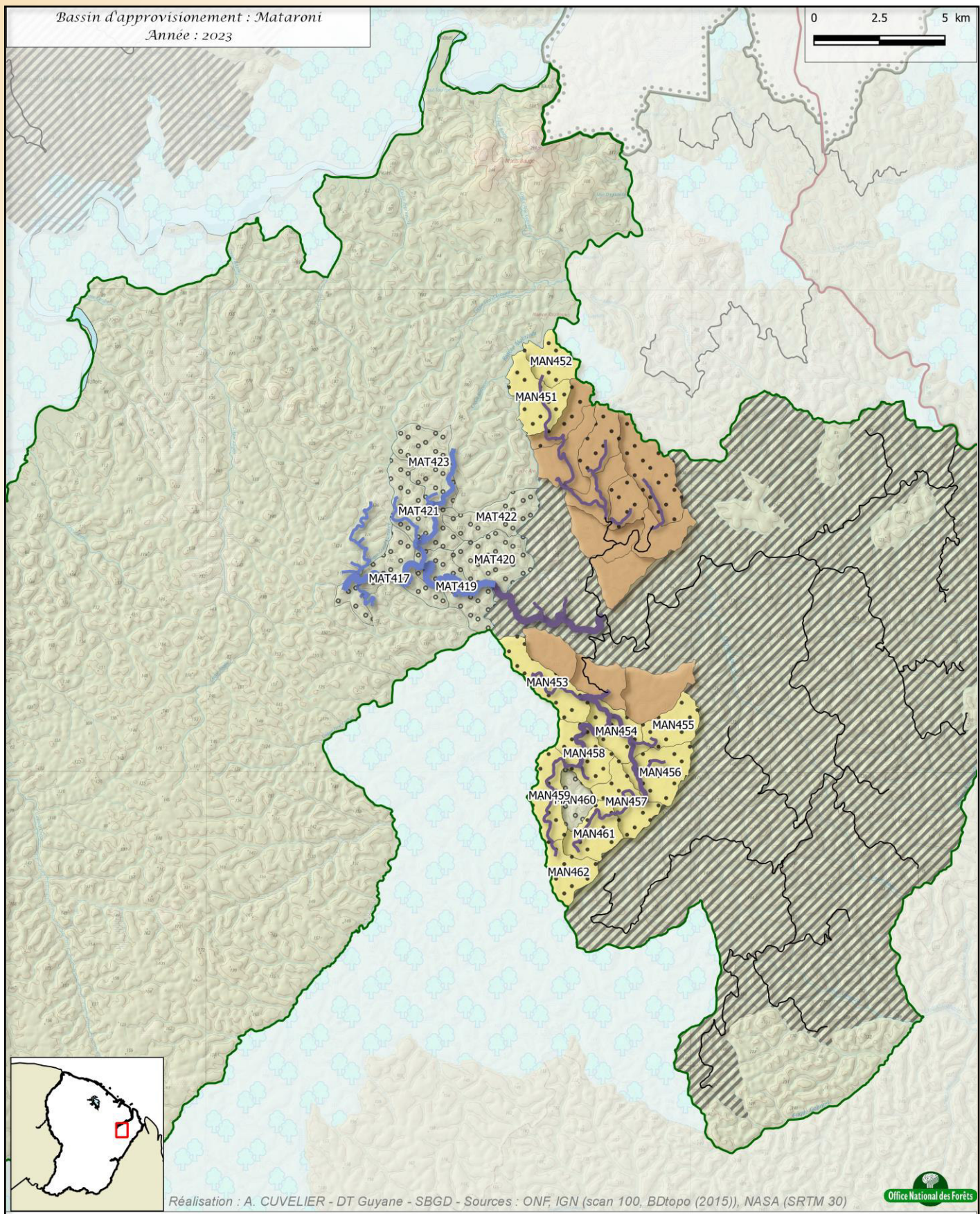
- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



<p>Données générales</p> <ul style="list-style-type: none"> Voirie publique (IGN, 2015) Domaine forestier permanent (DFP) <p>Données d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> Délimitation du bassin d'appro. Parcelles en protection 	<p>Historique</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation en cours ou terminée Principales routes forestières (état indet.) <p>PRMV - desserte :</p> <ul style="list-style-type: none"> Desserte de l'année Desserte créée durant le PRMV 	<p>PRMV - parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation de l'année Exploitation passée durant le PRMV Désignation de l'année Désignation passée durant le PRMV
---	---	---



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

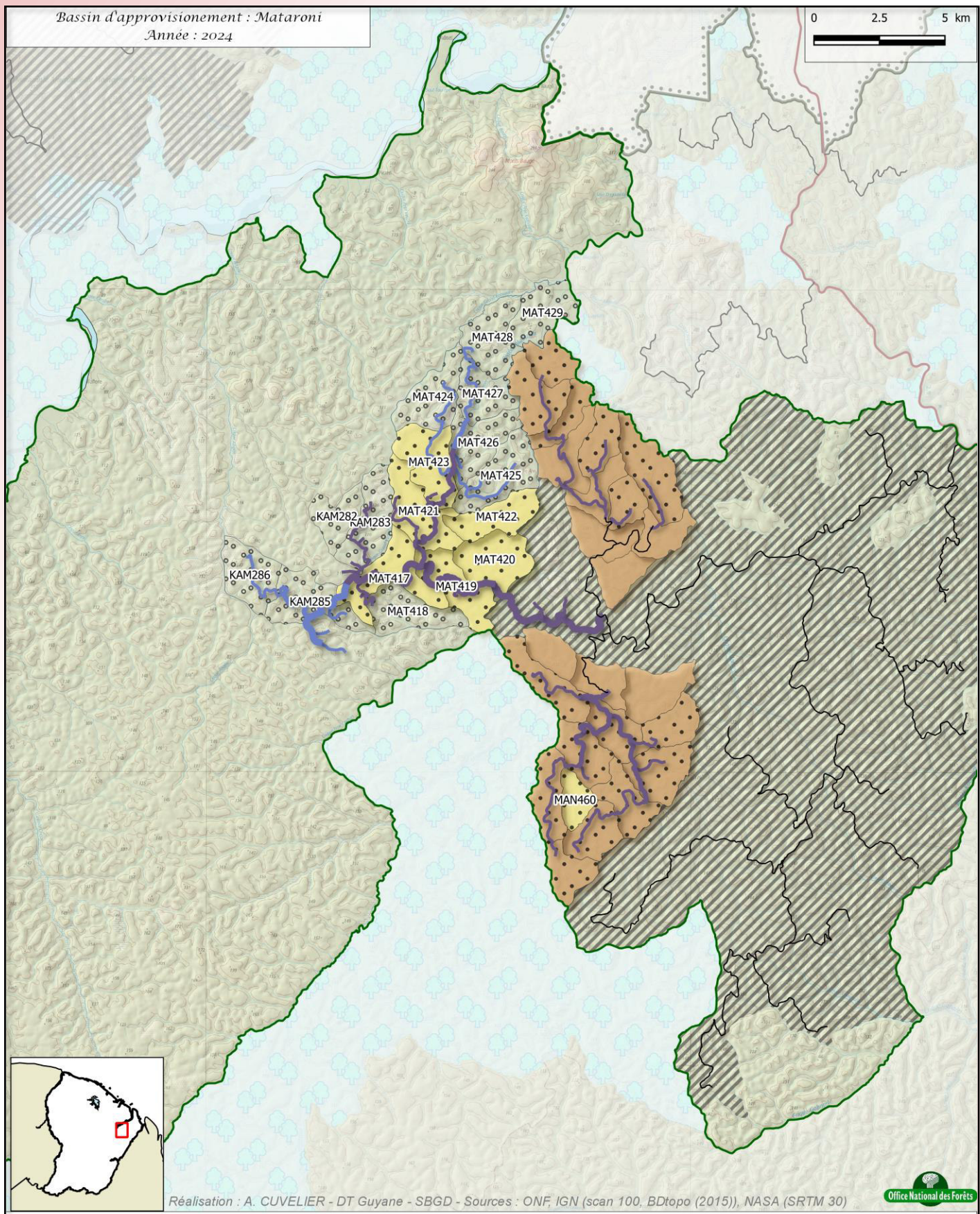
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

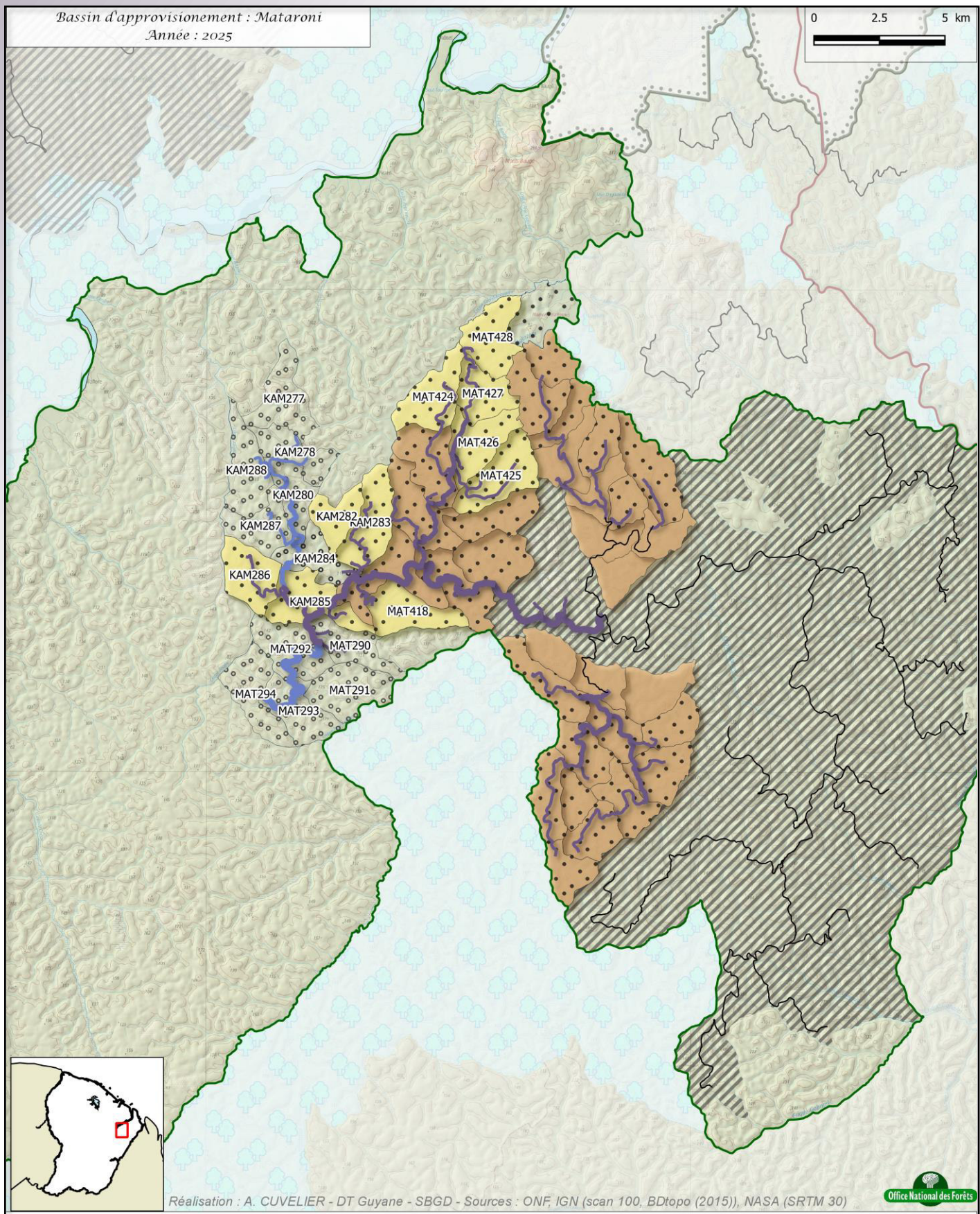
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

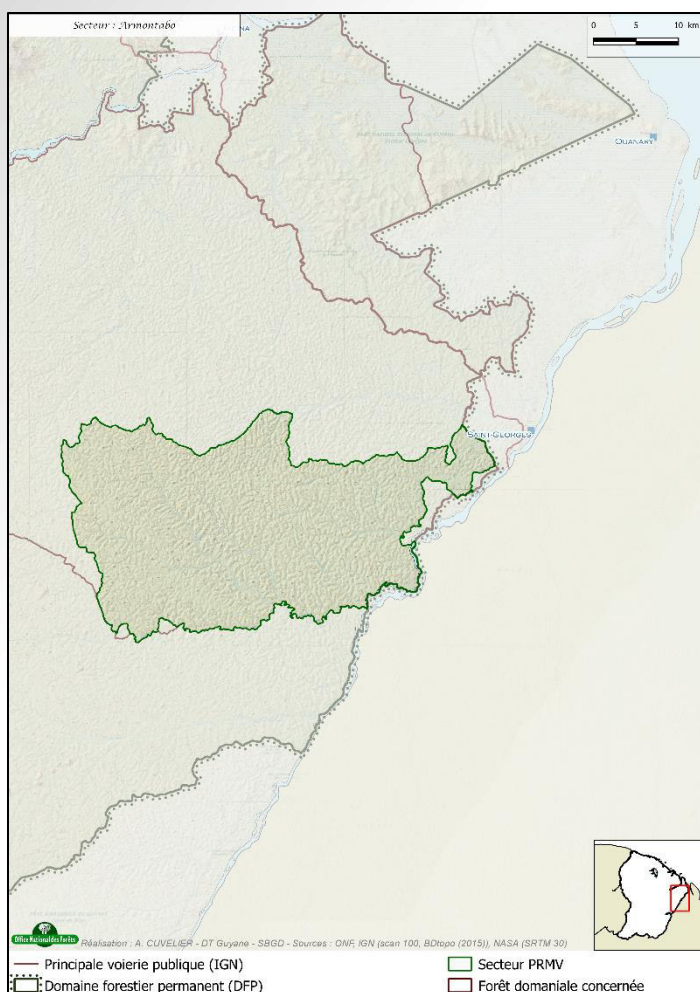
- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement Armontabo

Carte de situation



Au moment de l'élaboration du PRMV 2021 – 2025, la demande au sein du bassin d'approvisionnement Armontabo est constante. Cette donnée est a priori amenée à changer au prochain PRMV, avec un doublement progressif de la demande client sur ce massif entre 2022 et 2025.

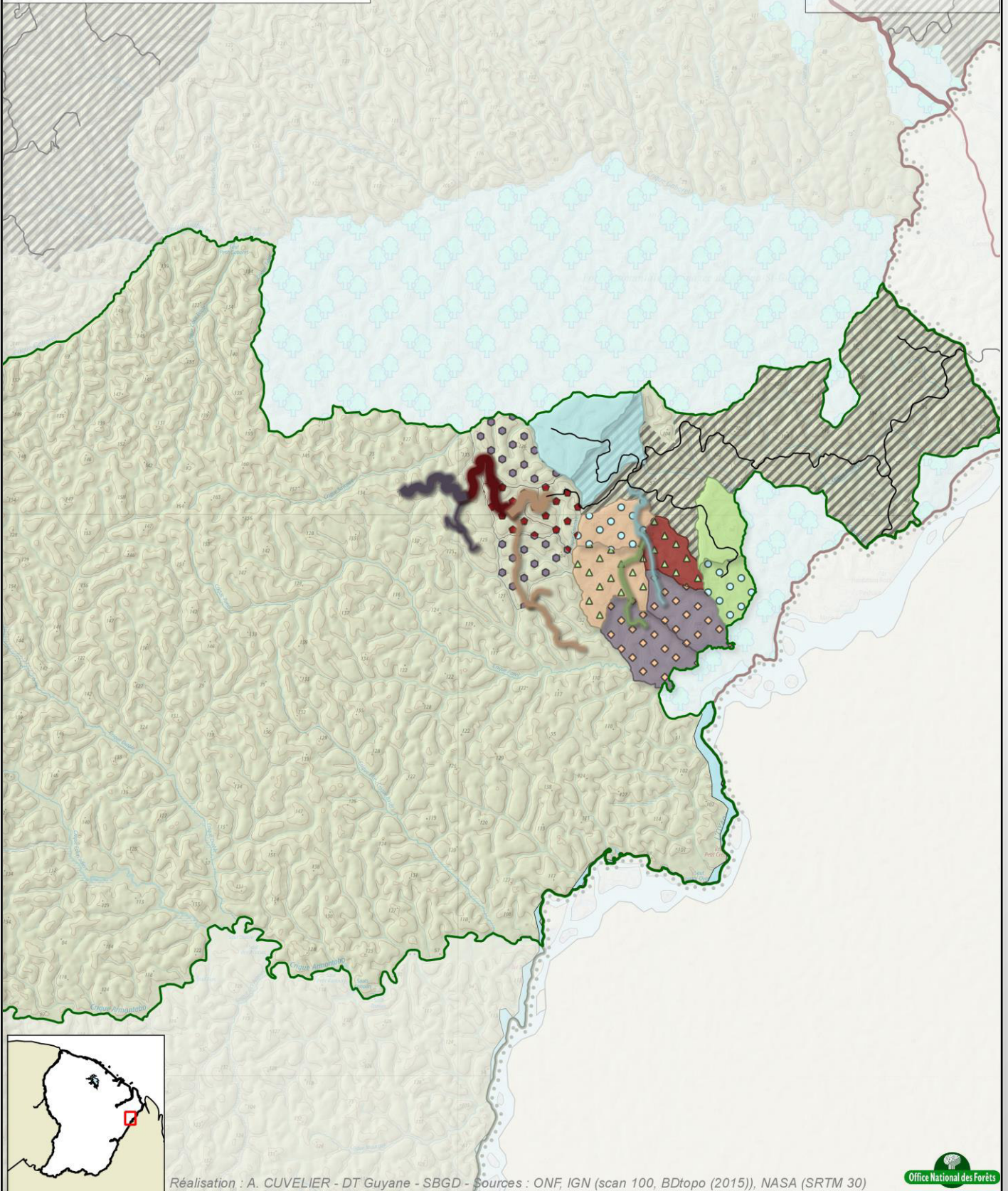
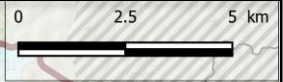
En attendant, les travaux d'infrastructure et d'inventaire sont constants.

Le volume qui sera exploité au cours de la période 2021 – 2025 est de **45 000 m³ de bois d'œuvre, accompagnés de 20 000 t de bois énergie.**

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	497 950.00 €
Désignation	- 20 050.00 €
Entretien de la desserte forestière	518 000.00 €
Recettes bois dont :	1 396 000.00 €
Bois sur pied	1 260 000.00 €
Bois façonné	
Bois énergie	136 000.00 €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	898 050.00 €
Investissements dont :	1 022 000.00 €
Création de desserte forestière	1 022 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	- 123 950.00 €

Vue d'ensemble - Bassin d'approvisionnement :
Armoutabo



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

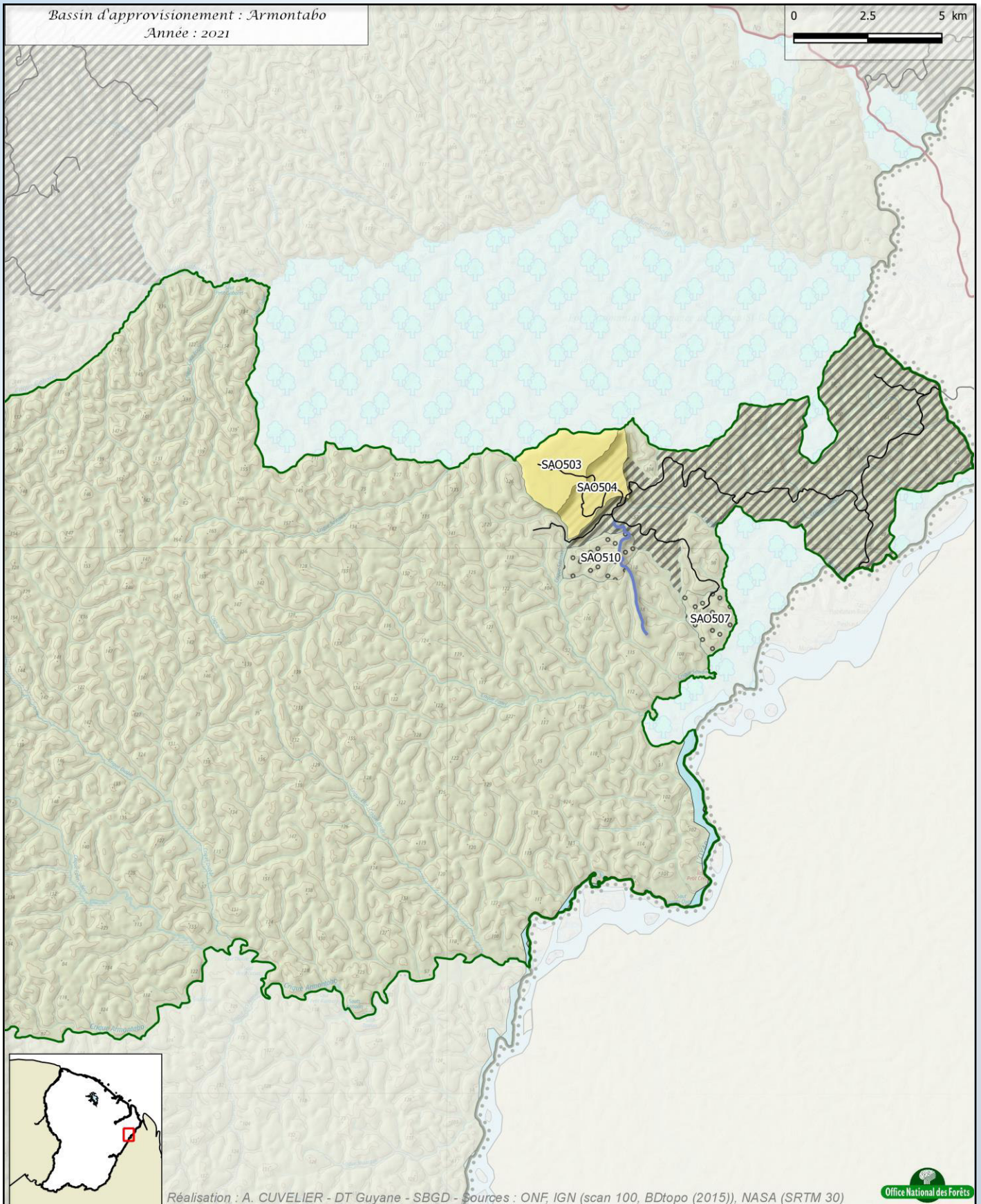
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

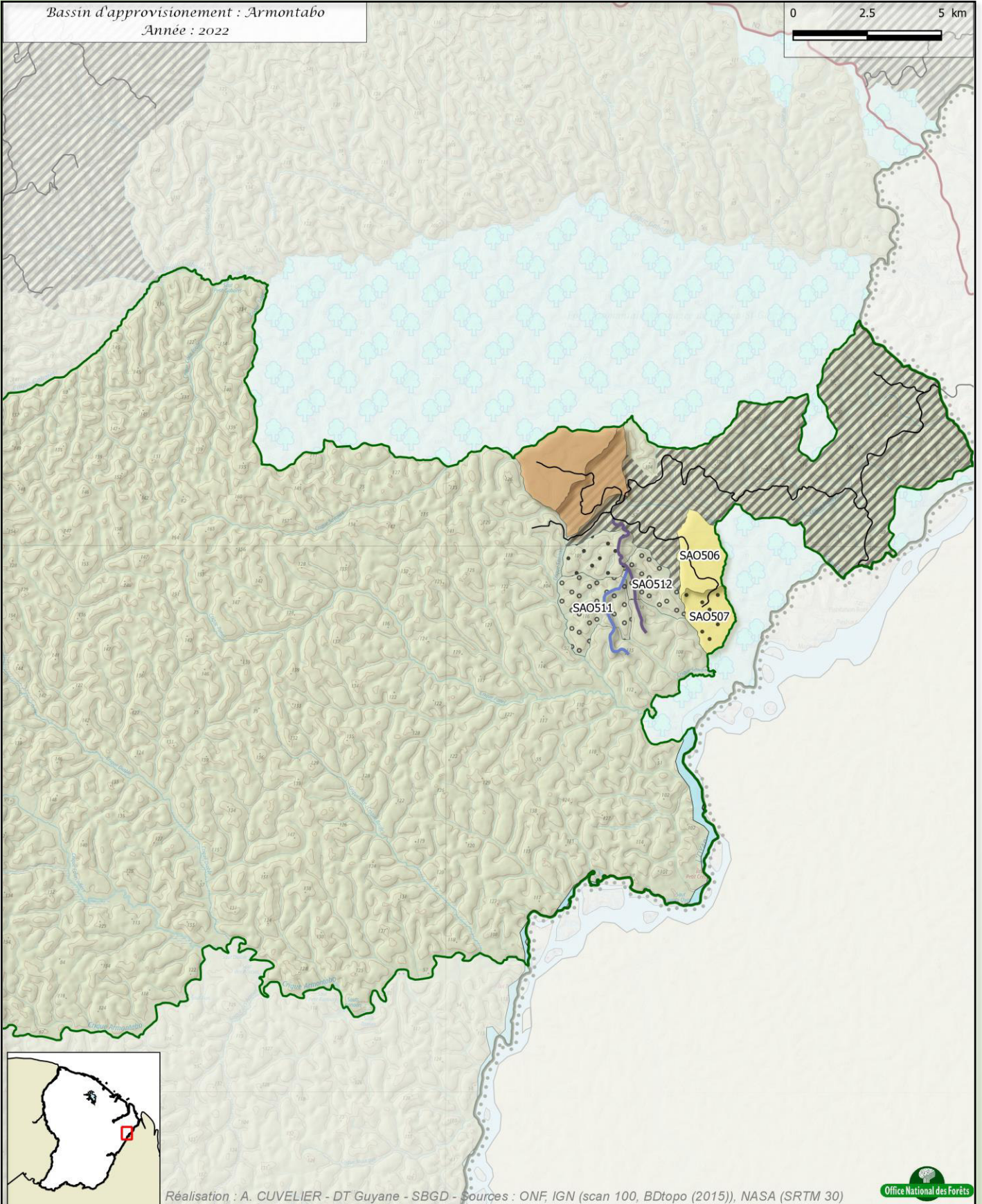
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- ▭ Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- ▭ Délimitation du bassin d'appro.
- ▭ Parcelles en protection

Historique

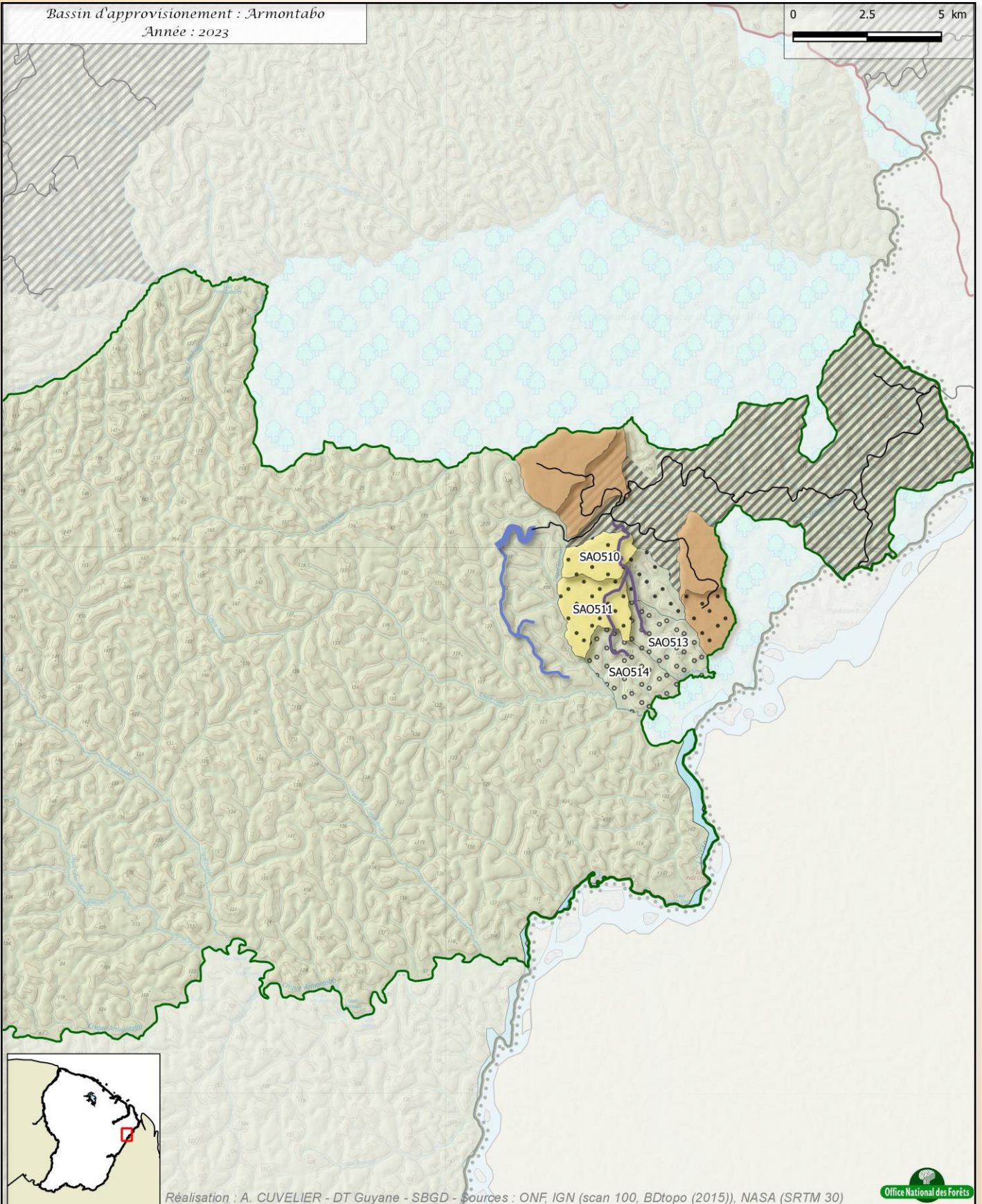
- ▨ Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV


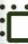
PRMV - parcelles :

- ▭ Exploitation de l'année
- ▭ Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- ◐ Désignation passée durant le PRMV





Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

-  Voirie publique (IGN, 2015)
-  Domaine forestier permanent (DFP)



Données d'aménagement

-  Délimitation du bassin d'appro.
-  Parcelles en protection





Historique

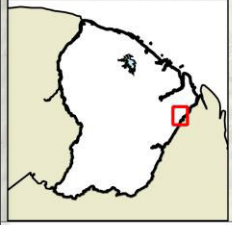
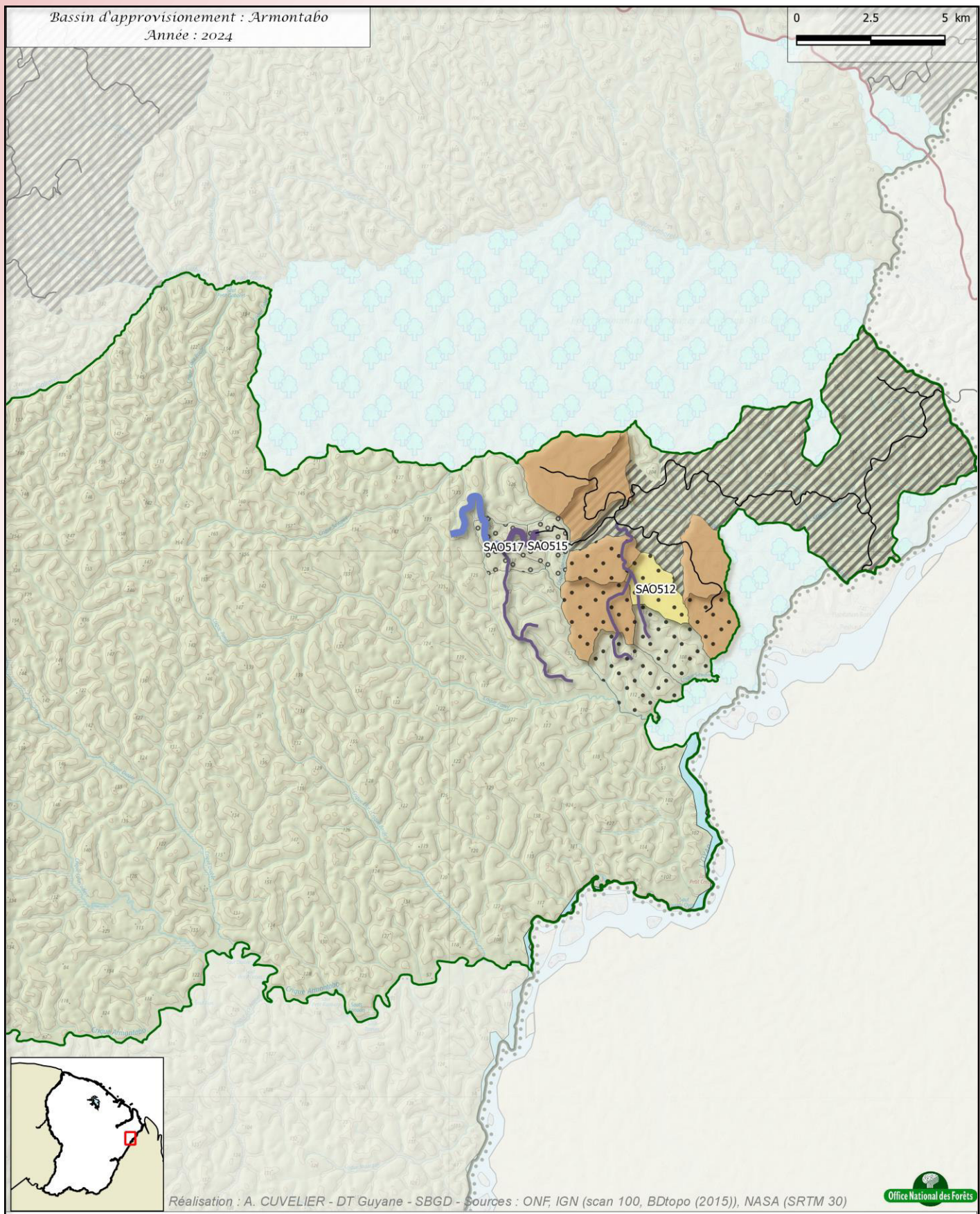
-  Exploitation en cours ou terminée
-  Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

-  Desserte de l'année
-  Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

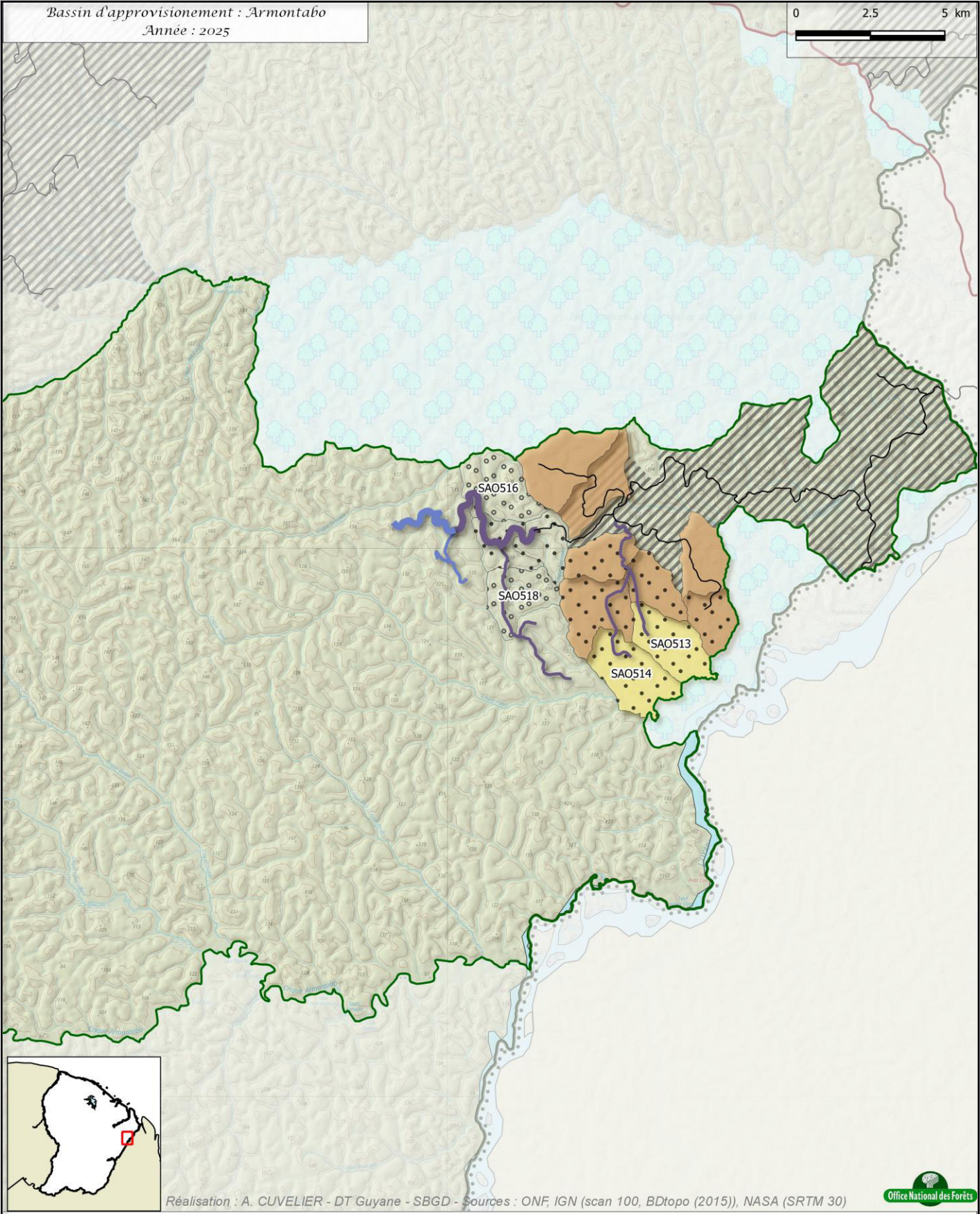
-  Exploitation de l'année
-  Exploitation passée durant le PRMV
-  Désignation de l'année
-  Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



<p>Données générales</p> <p>— Voirie publique (IGN, 2015)</p> <p>▭ Domaine forestier permanent (DFP)</p> <p>Données d'aménagement</p> <p>▭ Délimitation du bassin d'appro.</p> <p>▭ Parcelles en protection</p>	<p>Historique</p> <p>▨ Exploitation en cours ou terminée</p> <p>— Principales routes forestières (état indet.)</p> <p>PRMV - desserte :</p> <p>— Desserte de l'année</p> <p>— Desserte créée durant le PRMV</p>	<p>PRMV - parcelles :</p> <p>▭ Exploitation de l'année</p> <p>▭ Exploitation passée durant le PRMV</p> <p>○ Désignation de l'année</p> <p>◦ Désignation passée durant le PRMV</p>
---	---	--



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

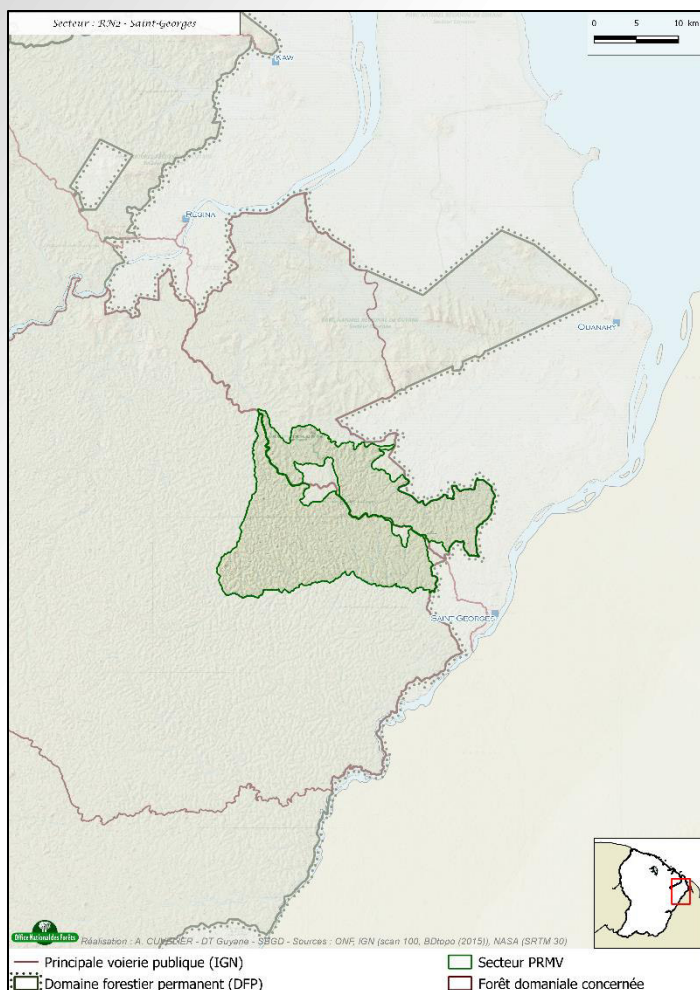
- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV

Bassin d'approvisionnement RN2 – Saint-Georges

Carte de situation



L'exploitation de ce bassin d'approvisionnement n'est pas régulière.

Ce massif est en effet priorisé lors d'imprévus de travaux majeurs sur d'autres bassins d'approvisionnement : aléa météorologique ralentissant la réalisation des travaux, temps d'arrêt lié à la construction d'un long pont, changement brutal de la demande ou des modes d'exploitation ...

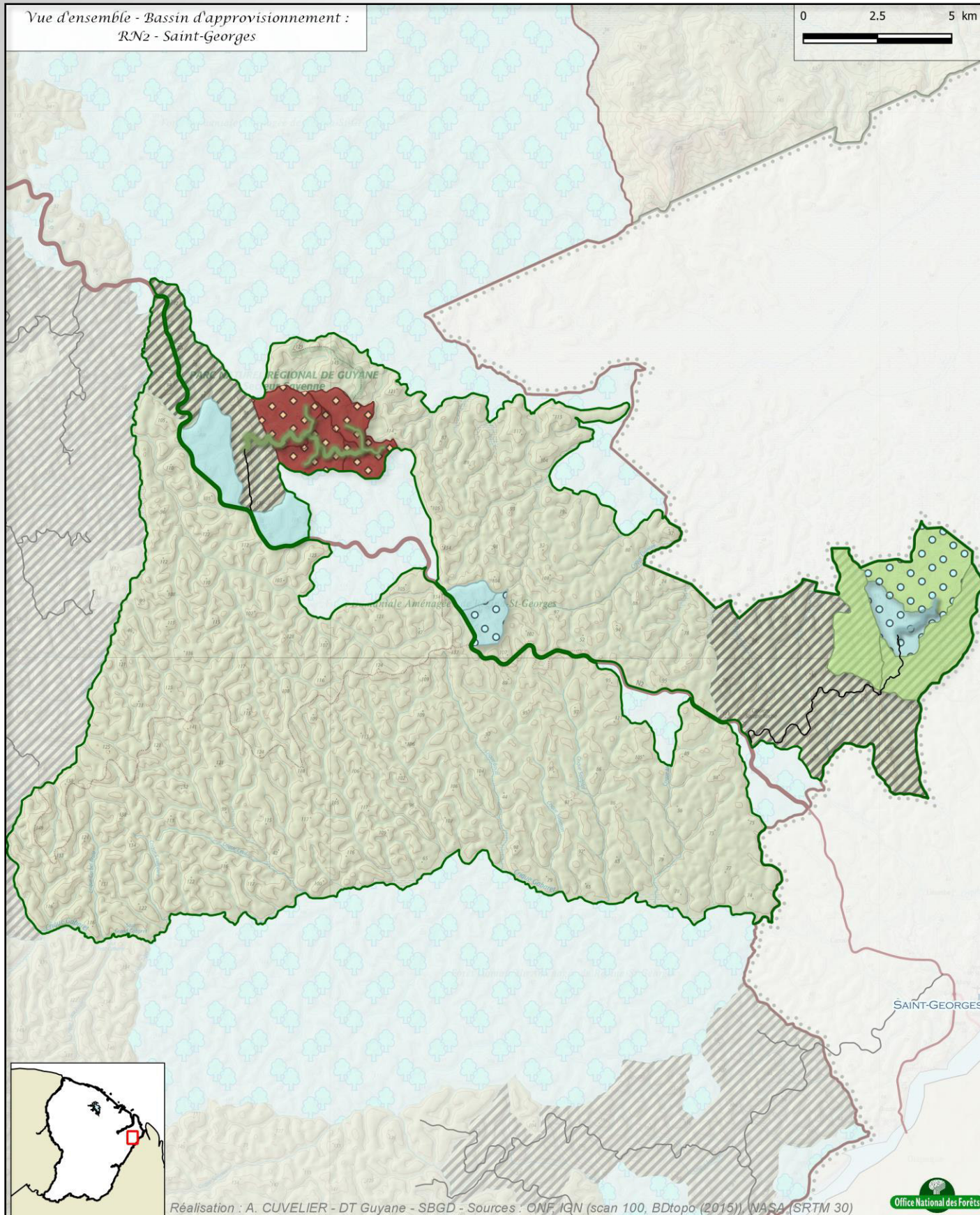
Afin d'anticiper ces événements – prévus ou non – et de réserver quelques parcelles prêtes à être vendues dès 2023, des parcelles seront desservies et inventorier en début de PRMV.

Il résulte de cela un PRMV irrégulier sur ce massif, avec certaines années fortement concernées par l'investissement routier, et d'autres par l'exploitation des bois et les recettes qui en découlent. **Ces prévisions sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de profonds changements.**

Ainsi, le volume attendu au niveau de ce massif sur la période est de **48 000 m³ de bois d'œuvre et tout autant de bois énergie.**

Bilan général du PRMV

Dépenses hors investissement dont :	828 400.00 €
Désignation	167 400.00 €
Entretien de la desserte forestière	661 000.00 €
Recettes bois dont :	1 680 000.00 €
Bois sur pied	1 680 000.00 €
Bois façonné	
Bois énergie	- €
Total hors investissement (recettes - dépenses)	851 600.00 €
Investissements dont :	529 000.00 €
Création de desserte forestière	529 000.00 €
Total global (recettes - dépenses - investissements)	322 600.00 €



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement et d'historique

- Délimitation du secteur PRMV
- Parcelles en protection
- En cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

Desserte :

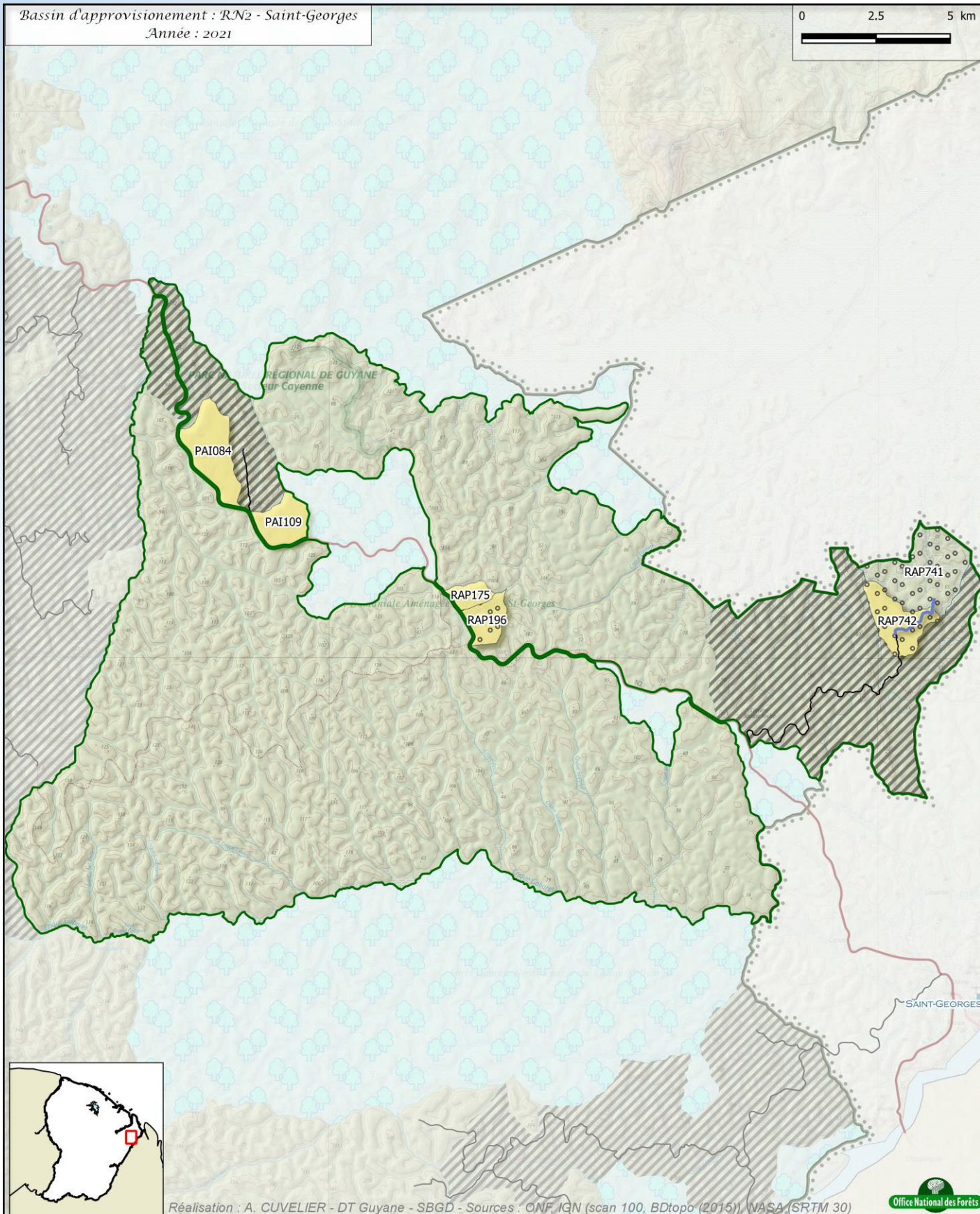
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Exploitation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Désignation :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)

Office National des Forêts

Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

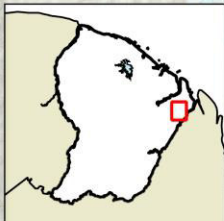
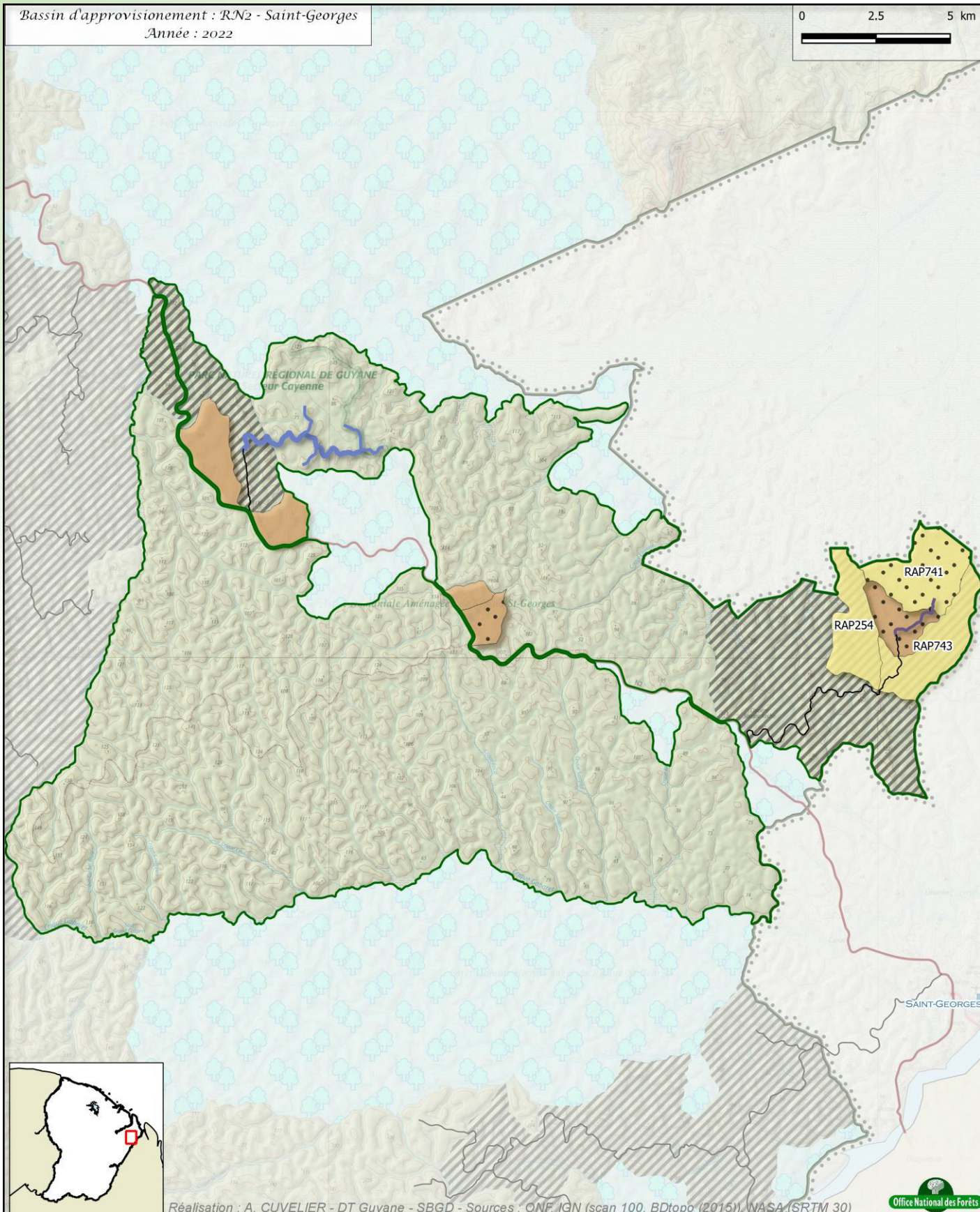
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

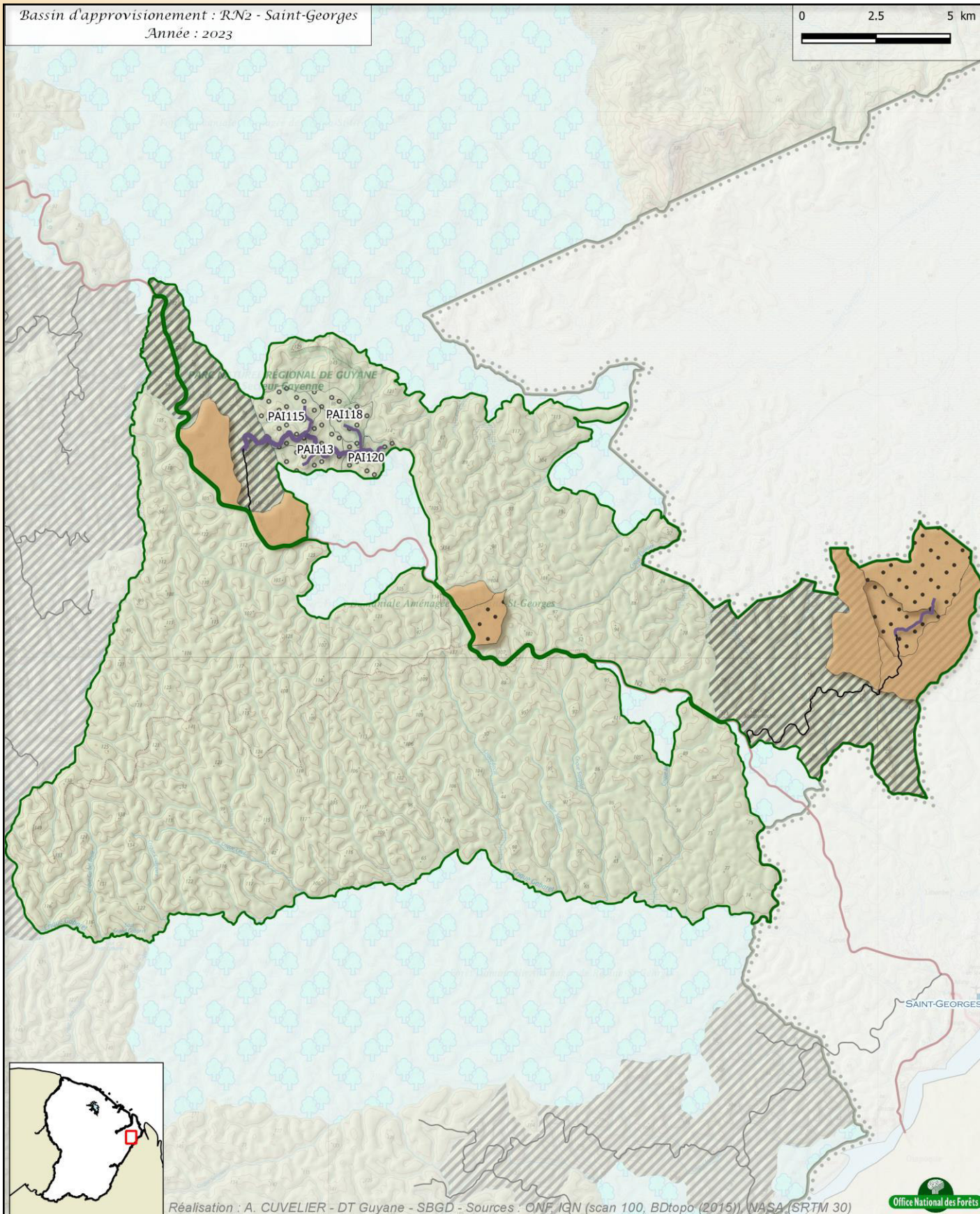
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

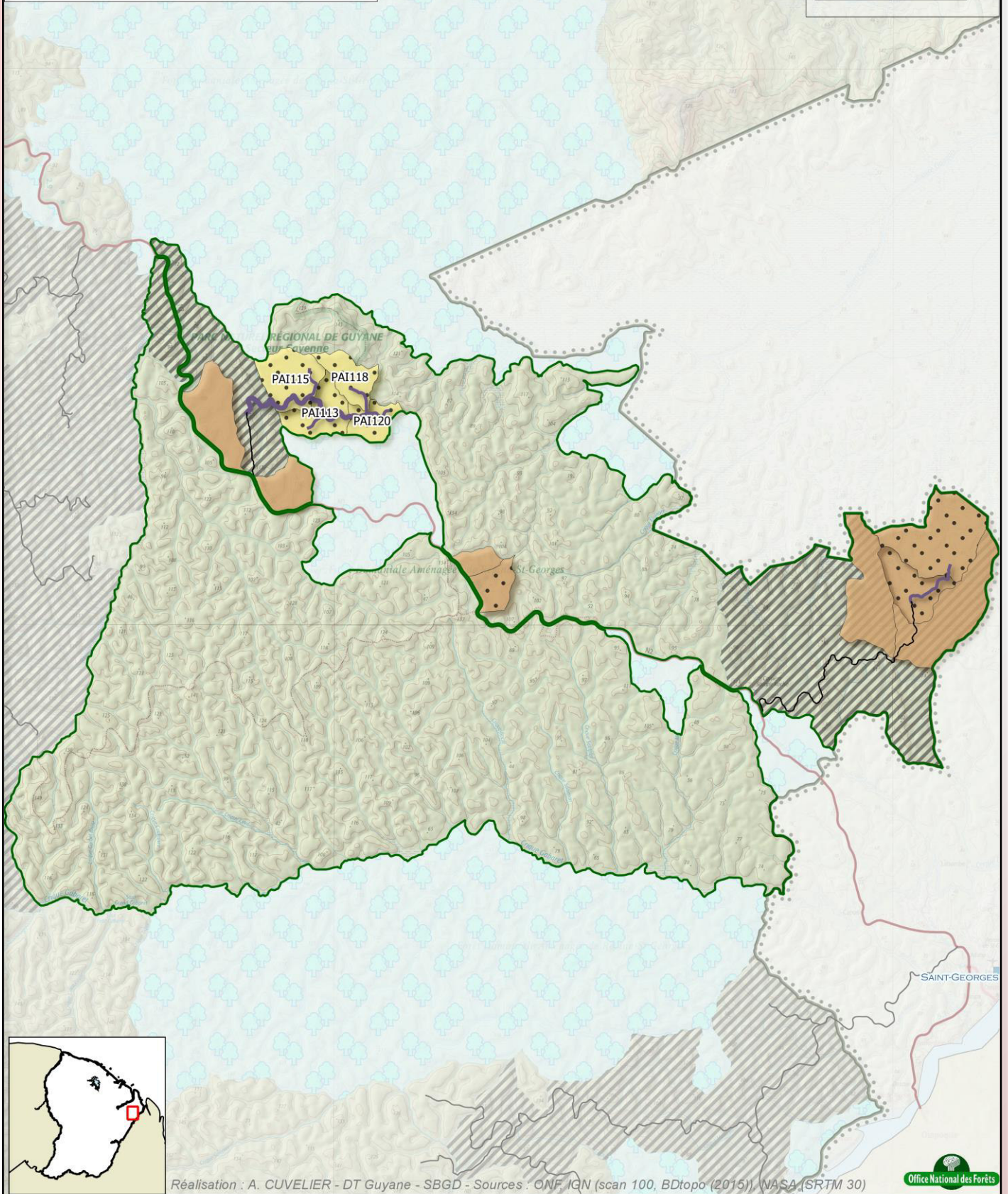
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

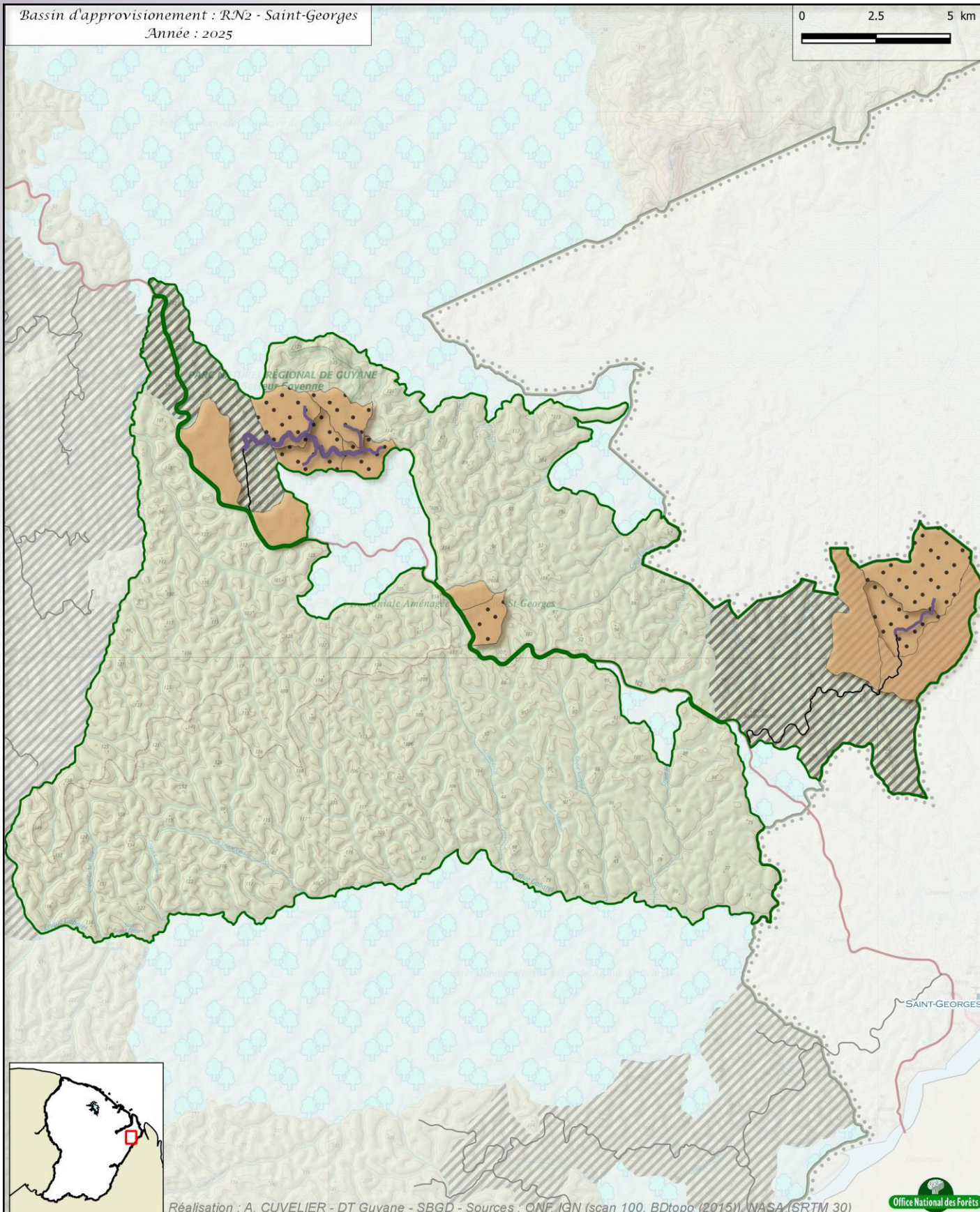
- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV



Réalisation : A. CUVELIER - DT Guyane - SBGD - Sources : ONF, IGN (scan 100, BDtopo (2015)), NASA (SRTM 30)



Données générales

- Voirie publique (IGN, 2015)
- Domaine forestier permanent (DFP)

Données d'aménagement

- Délimitation du bassin d'appro.
- Parcelles en protection

Historique

- Exploitation en cours ou terminée
- Principales routes forestières (état indet.)

PRMV - desserte :

- Desserte de l'année
- Desserte créée durant le PRMV

PRMV - parcelles :

- Exploitation de l'année
- Exploitation passée durant le PRMV
- Désignation de l'année
- Désignation passée durant le PRMV

BILAN GÉNÉRAL

A l'issue de ce PRMV, les principaux résultats sont les suivants (tous ces résultats ont été arrondis afin de faciliter la lecture) :

Tableau 11 - Bilan général du PRMV 2021 - 2025

Objet	Somme	Moyenne annuelle
Surface aménagée (ha)	1 414 700	282 940
...dont RB ¹	245 600	49 120
... dont hors DFP ²	171 400	34 280
Surface acquise au LiDAR (ha)	210 620	42 120
Volume bois d'œuvre exploité (m ³)	436 650	87 330
...dont bois sur pied	364 650	72 930
...dont bois façonné	72 000	14 400
Volume bois énergie exploité (t)	267 000	53 400
Surface cadastrale désignée (ha)	35 406	7 080
Volume désigné (m ³)	483 380	96 680
Linéaire de voie forestière ouverte (km)	290	60
...dont voie principale	45	10
...dont voie secondaire	80	15
...dont voie de fin de réseau	165	35
Moyens engagés ³ (€) <u>uniquement basés sur</u> :	23 751 550	4 750 310
...les acquisitions LiDAR aérien	626 300	125 260
...les dépenses hors investissement	9 248 250	1 849 650
...les investissements routiers	13 877 000	2 775 400
Recette bois estimée (€)	16 002 500	3 200 500

¹en intégrant la RBI de Lucifér Dekou-Dekou qui est une RB qui a été créée mais qui ne dispose pas de plan de gestion

²en estimant la surface de la forêt de Grand Santi égale à 40 000 ha

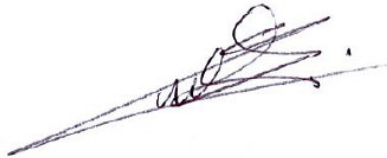


³les charges internes (hors désignation) ne sont pas comptabilisées



Direction territoriale de Guyane

Le plan d'action régional ci-dessus présenté répond à la fois aux impératifs d'une gestion durable (respect du cadre global de développement), aux capacités de mise en œuvre de l'ONF et aux besoins d'approvisionnement actuels de la filière bois local.

Sa réalisation effective repose en grande partie sur les financements publics qui seront retenus dans le cadre des PDRG 2014 – 2020 et 2021 – 2027.

<p>Élaboré le : 23/07/2021</p> <p>Par : la responsable aménagement forestier</p>	<p>Aurélie CUVELIER</p> 
<p>Validé le : 23/07/2021</p> <p>Par : le responsable du service bois et gestion durable</p>	<p>Stéphane GUITET</p> 
<p>Proposé le : 23/07/2021</p> <p>Par : la directrice territoriale</p>	<p>Catherine LATREILLE</p> 

Programme régional de mise en valeur forestière

2021 – 2025

Depuis plus de vingt ans, l'ONF développe et applique un programme de **gestion durable des forêts naturelles** de Guyane.

Cette gestion inclut tant la **production de bois** pour les besoins de la filière, que la **conservation stricte de la biodiversité** et la **protection des milieux**. Pour ce faire, les forêts du Domaine Forestier Permanent (DFP) sont ou seront dotées d'**aménagement forestiers** individuels, qui sont des documents de gestion à moyen terme (20 – 30 ans).

Cependant, à plus court terme, la programmation des prestations à réaliser – élaboration des aménagements, réalisation des diagnostics d'aménagement, désignation, étude et réalisation de desserte – doit être établie à l'échelle régionale afin d'avoir une vision d'ensemble : c'est là qu'intervient le présent **Programme Régional de Mise en Valeur forestière (PRMV)**, qui couvre une période de 5 ans et qui est révisé annuellement. L'élaboration de ce plan répond à des préoccupations à la fois internes et externes.

Externes

- les **exploitants forestiers et scieurs** ont besoin d'une perspective à moyen terme en matière des possibilités d'approvisionnement en bois local, dont dépend largement l'activité de leurs entreprises et leur politique d'investissement ;
- **l'État et collectivités locales**, dont en premier lieu la collectivité territoriale de Guyane, souhaitent disposer d'une prospective en matière de développement économique (programme d'investissement et de développement de la filière bois) ;
- les **partenaires financiers de la filière** (État, Union Européenne, CNES, collectivité territoriale de Guyane) ont quant à eux besoin de connaître le volume financier à mobiliser sur plusieurs années au titre du développement de la desserte forestière et d'appui aux entreprises.

Internes

L'aménagement forestier définit au niveau de chaque forêt les objectifs affectés à chaque parcelle, les schémas de desserte et l'ensemble des parcelles a priori exploitables qui devront être inventoriées avant leur passage en coupe durant la durée d'application de l'aménagement. Toutefois, le PRMV permet la programmation au niveau régional à court terme des objectifs et résultats attendus, ainsi que de planifier les actions et quantifier les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre.

Les inventaires de ressources, aménagements et travaux de desserte forestière prévus dans le PRMV bénéficient d'une aide financière de l'Europe (FEADER), de l'Etat et du CNES.